This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 444198

vol 1

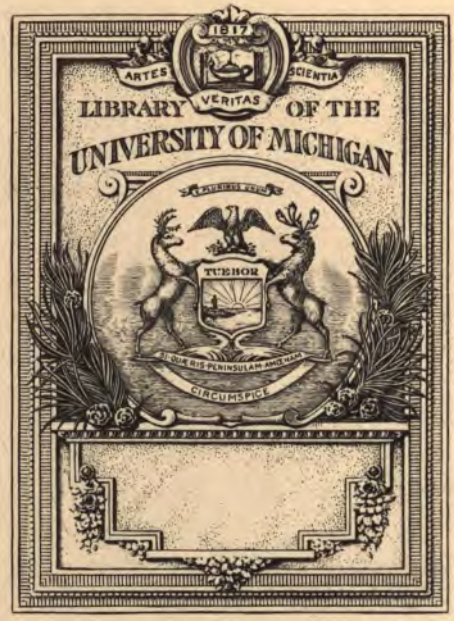
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

Laissac, de

DE L'ESPRIT MILITAIRE,

Troisieme Edition, augmentée et dirigée par l'Auteur.

A BRUXELLES,

Et se trouve à PARIS,

Chez BUISSON, Libraire, rue Haute-Feuille, Hôtel de Coëtlosquet, No. 20.

1789

U
21
.L22
1789

On trouve chez le même Libraire,

Correspondance particuliere du Comte de Saint-Germain, Ministre et Secrétaire d'Etat de la Guerre, Lieutenant-Général des Armées de France, Feld-Maréchal au service de Dannemarck, &c. On y a joint la Vie du Comte de Saint-Germain, et quelques Lettres et Pieces qui le concernent, 2 *vol. in*-8°. 1789. Prix 7 liv. 4 sols *brochés*, *et* 8 liv. 4 sols *franc de port par la Poste.*

Correspondance particuliere et Historique du Maréchal Duc de Richelieu, suivie de pieces intéressantes sur la conquête de l'Isle de Minorque, et précédée d'une Notice sur sa Vie, 2 *vol. in*-8°. 1789. Prix 6 liv. *brochés*, *et* 7 liv. *franc de port par la Poste.*

631978 - 128

PRÉFACE

LA révolution qui se prépare dans la Constitution politique du Royaume, étendra ses effets, vraisemblablement, jusques sur la Constitution Militaire, et le triste tableau qu'offre celle-ci depuis tant d'années ne démontre que trop la nécessité d'y porter la réforme. Les sommes immenses qu'absorbe le Département de la Guerre, tandis que la paye des Troupes est si modique, et que le Soldat, particuliérement, meurt presque de faim : l'atrocité de la discipline envers cet infortuné Soldat, pendant qu'elle est si relâchée dans les classes au-dessus, et qu'elle est absolument nulle dans celle des Officiers-Généraux : la faveur, le manége, l'or devenus le mobile de toute fortune militaire : ces bouleversemens perpétuels, source d'ignorance, de dégoût, de dépenses inutiles : ce système étranger

vdl

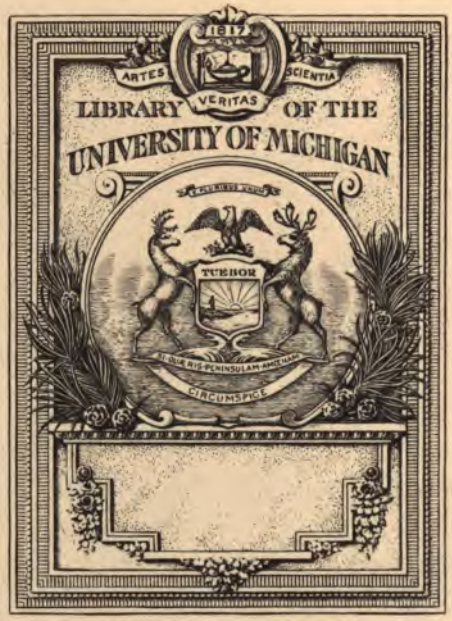
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

ont porté les deux premiers hommes de guerre que possede aujourd'hui l'Europe. Le Prince Henri de Prusse, et M. le Maréchal de Broglie me pardonneront bien, sans doute, de mettre sous la protection de leur suffrage mon apologie et les vérités importantes que j'ai développées dans cette production.

Qu'il me soit permis, puisqu'enfin je suis réduit à me justifier auprès de l'autorité surprise, de joindre à ces grands témoignages la lettre d'un de nos Lieutenans-Généraux, aussi avantageusement connu par ses écrits sur la guerre que par la maniere dont il l'a faite. Il m'importe, d'ailleurs, de donner à la raison l'appui de ces autorités respectables; car, toute seule, elle a si peu de pouvoir sur l'esprit de la plupart des hommes!

Lettre de M. le Comte Turpin de Crissé, à M. de Laissac.

« *Etant à Douai, derniérement,* » *Monsieur, mon libraire m'apporta* » *un ouvrage intitulé:* De l'Esprit Mili- » taire, *dont j'ai su depuis que vous* » *êtes l'auteur. Je serois un ingrat si* » *je ne vous remerciois pas de tout le* » *plaisir qu'il m'a fait. Partout, on y* » *reconnoît le bon Citoyen et le Mili-* » *taire éclairé. Je ne parle pas de l'excel-* » *lent écrivain; le mérite du style est* » *sûrement le dernier que vous avez* » *ambitionné. Cependant, il n'est pas* » *indifférent, même pour le bien public,* » *que les vérités utiles soient présentées* » *sous une forme qui les rende agréa-* » *bles; et c'est une obligation de plus* » *que vous auront vos lecteurs.*

» *J'aime à vous voir, Monsieur, ré-* » *sister avec courage à cette manie* » *Prussienne, injurieuse à notre Na-*

» *tion : à ces nouveaux adeptes de l'Art,*
» *qui semblent n'avoir des louanges et*
» *de l'admiration que pour ce qui n'est*
» *pas Nous : qui cherchent à nous for-*
» *mer un caractere étranger, et qui ne*
» *réussiroient, s'ils étoient assez mal-*
» *heureux pour obtenir quelque fruit de*
» *leurs soins, qu'à dégrader, qu'à*
» *éteindre le nôtre . . . . . .*

. . . . . .

» *Je desire bien sincérement que votre*
» *livre soit connu des Officiers-Géné-*
» *raux qui travaillent à la rédaction des*
» *nouvelles ordonnances* (*), *et particu-*
» *liérement de M. le Comte de Caraman.*
» *Je ne doute pas que ses lumieres et ses*
» *vues patriotiques ne lui fassent sen-*
» *tir tout le mérite des idées que vous*
» *proposez pour l'honneur et l'avantage*

(*) Cette lettre fut écrite lors du comité militaire qui avoit été établi pour revoir les ordonnances données sous le ministere de M. de Saint-Germain.

» *de notre Militaire. S'il est quelques-*
» *unes de ces idées qui, peut-être, con-*
» *trarient trop encore, ou des opinions*
» *accréditées, ou des circonstances pas-*
» *sageres, vous aurez du moins jetté*
» *dans les esprits des sémences utiles.*
» *Des jours plus heureux en verront*
» *éclore les fruits, &c* ».

Il me reste à répondre un mot au reproche que m'ont fait quelques personnes de ne m'être pas assez étendu sur la partie physique de l'Art. Et, d'abord, je les prie de considérer qu'elle n'est que secondaire dans mon ouvrage, où elle n'entre que par ses rapports avec l'Esprit Militaire; et pour la juger sous ce point de vue moral, j'ai dû me placer à ce degré d'élévation d'où les petits objets disparoissent.

Mais, malgré la médiocrité d'étendue que j'ai donné à la partie physique

de la science Militaire, je crois avoir rassemblé là-dessus un nombre suffisant de principes, de vues, de moyens, et avoir mis dans mes idées, à cet égard, assez d'analogie, d'accord et d'ensemble, pour qu'il soit possible et même facile, en suppléant les détails, d'élever sur ces bases une Constitution réguliere, solide et nationale.

Il est tems enfin d'affranchir la nôtre de cet esprit étranger qui, depuis trente ans, la subjugue. Rien qui dégrade autant une Nation, qui l'affoiblisse aussi réellement, que cette imitation servile d'une autre Nation. J'ose prédire que le Militaire françois ne reprendra sa place et ne recouvrera sa gloire, que lorsqu'on l'aura rendu à son propre génie; car enfin, les peuples comme les individus, ne sauroient avoir de la grandeur hors de leur caractère.

Fautes à corriger (1).

PAGE 29, ligne 12, * toute la population de ce qui paroît, *mettez* dans toute la population ce qui paroît, &c.
Page 46, alinea 2, ligne 14, qui sont, *effacez* ces deux mots.
Page 66, note, ligne 12, du canon, *mettez* de canon.
Page 84, ligne 7, modeles, *mettez* modele.
Page 108, note, ligne avant derniere, profonds, *mettez* profond.
Page 195, ligne avant derniere, aussi, *mettez* si.
Page 237, note, * imprénables, *mettez* implacables.
Page 239, alinea 3, ligne 8, * qu'il *mettez* qui.
Page 240, ligne 3, ou même pour rien, *mettez* ou même n'entre pour rien.
Page 255, ligne 13, méprisés, *mettez* honteux.
Page 270, note, ligne 2, pendant, *mettez* après.

(1) Les fautes marquées par une * doivent absolument être corrigées avant la lecture, parce qu'elles couvrent ou changent le sens.

TABLE

SOMMAIRE.

INTRODUCTION.

LA Science Militaire est à-la-fois Morale et Physique, puisque c'est avec des hommes qu'on fait la guerre. Cependant elle n'a été considérée jusqu'ici que sous le dernier rapport. Elle a donc été traitée fort imparfaitement. C'est pour suppléer en partie à cette omission des écrivains qu'on donne cet Essai. On n'entrera point dans l'examen de tous les ressorts qui agissent sur l'Esprit Militaire. Il en est plusieurs qu'on ne pourroit changer sans renverser toute la machine sociale. On se contentera d'observer ceux de ces ressorts dont l'action est la plus directe et la plus immédiate, et pour cet effet on se renfermera dans le cercle de nos Institutions Militaires.

CHAPITRE Ier. Page 8.

De la Constitution Militaire de France en général. Défauts de cette Constitution. Nécessité d'un Conseil permanent de Législation Militaire. Inconvéniens de celui qui a été proposé par M. le Comte de Saint-Germain. Le corps que notre Constitution Militaire demande existe déja parmi nous.

CHAPITRE II. Page 21.

De la Composition des Troupes. Vices de cette Composition chez les Peuples modernes. Le mauvais esprit qui en résulte ne peut être corrigé par la force de la discipline. Moyens d'améliorer la Composition des Régimens.

CHAPITRE III. Page 29.

De la Levée des Troupes. La seule bonne méthode à cet égard est celle de l'enrôlement volontaire. La voie de force, ainsi que le moyen du sort doivent être rejettés.

CHAPITRE IV. Page 34.

De la Quantité des Troupes. La grandeur des Armées est à-la-fois une preuve et une cause de la décadence de l'Art Militaire. Cet usage n'est pas moins funeste aux Nations qu'à la science de la Guerre. Si la raison ne fait point revenir les Gouvernemens de ce faux système, ils seront forcés d'y renoncer par épuisement. La France doit-elle porter ses forces de terre au pair des autres grandes Puissances de l'Europe ?

CHAPITRE V. Page 53.

De la Quantité proportionnelle des Troupes d'arme différente. La proportion numérique de la Cavalerie à l'Infanterie ne peut être déterminée que par la nature de chaque pays. Fausseté du

principe de Feuquieres à cet égard. Vices physiques et moraux de la Cavalerie Françoise. Moyen unique de monter notre Cavalerie. Des Dragons, des Troupes Légeres, de l'Artillerie.

CHAPITRE VI. Page 63.

De l'Entretien des Troupes. La mesquinerie dont nous usons envers nos Soldats, dans toutes les parties de leur entretien, les avilit, les mécontente, et nuit à leur santé. Cette fausse économie est la principale cause de la désertion et de la mortalité qui ravagent si souvent nos Camps et nos Garnisons.

CHAPITRE VII. Page 77.

De la Formation. Les Troupes doivent être formées à la paix comme elles doivent combattre à la Guerre. La Formation donnée par M. de Saint-Germain est défectueuse à cet égard; autres vices de cette Formation. Projet d'une Formation nouvelle aussi simple que favorable à l'Esprit Militaire.

CHAPITRE VIII. Page 89.

De la Tactique. Comparaison de l'ordre mince et de l'ordre profond. Lequel des deux doit être primitif et habituel. Avantages et défauts du système particulier d'ordre profond de M. Deménil-Durand. Méthode qui réunit avec simplicité dans le combat le jeu des deux ordres, en partant de l'ordre profond comme fondamental.

CHAPITRE IX. Page 120.

Des Armes offensives et défensives. La préférence exclusive qui a été donnée à l'Arme à feu est moins l'effet du progrès des lumieres que de la décadence du courage qui par-là s'affoiblit encore. Le Fusil, considéré comme Arme de jet, ne doit être qu'Arme secondaire. La suppression de l'Arme de longueur a été funeste à la France : il faut la rendre à l'Officier et au bas-Officier. Il faut allonger la Bayonnette du Soldat. La Cavalerie doit être armée d'une Epée pointue et sans tranchant. L'Armure lui est nécessaire.

CHAPITRE X. Page 131.

De l'Instruction. Celle de nos Régimens est frivole et insuffisante. Il nous manque une Instruction pratique et en grand. Système particulier d'Instruction pour les Régimens. Système général d'Instruction pour l'Armée et les Officiers-Généraux.

CHAPITRE XI. Page 139.

De la Discipline. Quel étoit l'esprit de celle des anciens. Vues étroites des Gouvernemens modernes sur cet objet. La Discipline Allemande est née dans l'esclavage féodal. Le préjugé qui flétrit les châtimens qu'elle emploie est de tous les Peuples, et de tous les tems. Maximes qui doivent servir de fondement à une Discipline vraiment Militaire.

CHAPITRE XII. Page 162.

Continuation du même Sujet. De la Discipline par rapport aux Officiers-Généraux, aux Corps Militaires collectivement considérés. Conclusion de ces deux Chapitres : le caractere de la Discipline moderne est une aveugle indulgence pour les coupables élevés et les crimes graves, et une basse barbarie envers le Soldat et les fautes légeres.

CHAPITRE XIII. Page 169.

De la Subordination. Elle doit être dirigée par le même esprit que la discipline, et réunir la dignité à la sévérité. Abus contraires à ce principe.

CHAPITRE XIV. Page 171.

Des Récompenses. Les vertus militaires, d'une pratique plus pénible que les vertus civiles, doivent être excitées par l'espoir de la Récompense. Des différentes especes de Récompense. Combien les vues des anciens étoient plus élevées et plus sages sur ce point que celles de nos Gouvernemens. Les distinctions les plus brillantes décernées par nos Souverains sont pour le hasard de la naissance. De la Croix de Saint-Louis, du Médaillon. Récompense honorifique pour les Régimens qui se distinguent.

CHAPITRE XV. Page 183.

Continuation du même Sujet. De l'Avancement. Les grades qui, bien distribués, pourroient tant con-

tribuer au développement des talens et des vertus, ſont, parmi nous, le prix de l'art de plaire et d'intriguer. Mais ce n'eſt pas ſeulement par cette influence de la faveur que le mérite eſt éconduit; c'eſt ſouvent faute d'être connu. L'exécution du Plan d'Inſtruction propoſé dans cet Ouvrage fourniroit aux Militaires de tout grade les occaſions de ſe faire connoître.

CHAPITRE XVI. Page 188.

des Vertus Militaires. Idée des Chapitres ſuivans.

CHAPITRE XVII. Page 189.

du Courage. Malgré les changemens ſurvenus dans l'Art Militaire, le Courage eſt encore et ſera toujours la premiere des vertus guerrieres. Tout ce qui le contrarie doit être exclus de la conſtitution. Mariage du Soldat et autres uſages rejettés. Malheur aux Nations qui viendroient à perdre leur Courage. Elles en ſeroient foiblement dédommagées par le ſecours de l'art.

CHAPITRE XVIII. Page 206.

de l'Honneur. Il commande avec plus d'empire que la loi. Combien il éleva les mœurs de nos ancêtres. Le ſentiment de l'Honneur eſt-il plus vif chez les François que chez les autres Peuples? Cette vertu doit ſur-tout être entretenue avec ſoin dans la Profeſſion Militaire. Fautes à cet égard.

CHAPITRE XIX. Page 213.

De l'Amour de la Gloire. Cette passion est l'aliment de toute espece de génie. Si dans le siecle présent les grands hommes de Guerre sont plus rares parmi nous que dans le siecle dernier, c'est que nous sommes moins avides de gloire que l'étoient nos ayeux.

CHAPITRE XX. Page 215.

De la Frugalité. Il s'est fait à cet égard un changement bien remarquable dans nos Armées depuis Turenne. Nécessité d'une réforme là-dessus. Examen des loix somptuaires portées par le Réglement Provisoire sur le Service de Campagne. Elles ne mettent pas de bornes assez étroites au luxe des Armées, et particuliérement à celui des Officiers-Généraux. Conséquences funestes de ce dernier luxe. Comparaison de la table des Officiers-Généraux François avec celle des Officiers-Généraux Prussiens.

CHAPITRE XXI. Page 224.

De la Patience. Est-il vrai que les Troupes Françoises soient incapables des opérations qui demandent une longue persévérance? Ce préjugé démenti par un grand nombre de faits est la suite de cette méprise commune qui confond la Nation Françoise avec les sybarites de la capitale et de la cour.

CHAPITRE XXII. Page 229.

De l'Education Militaire. Il faut que l'Education prépare les vertus. La premiere base des vertus Guerrieres est une constitution robuste qui, par conséquent, est un des principaux objets qu'on doit se proposer dans l'Education Militaire. La vie sédentaire et renfermée de nos Ecoles Royales Militaires, rend ces Maisons aussi pernicieuses à la santé, qu'elles sont stériles pour l'instruction. Emploi plus utile du revenu de ces Ecoles. Vues sur l'Education Militaire.

CHAPITRE XXIII. Page 243.

Des Officiers-Généraux. Vices de constitution qui, parmi nous, nuisent à la bonne composition de cette premiere classe du Militaire. Plan de constitution concernant les Officiers-Généraux.

CHAPITRE XXIV. Page 257.

Du Géneral d'Armée. L'immensité des Armées modernes, l'étendue excessive de leurs positions, l'indiscipline des Officiers-Généraux, la prétention des Cours de diriger les opérations de la Guerre; voilà les principales causes de la rareté actuelle des grands Capitaines. Attentions relatives au choix du Général d'Armée. Réfutation de plusieurs préjugés dangereux.

CHAPITRE XXV. Page 266.

Du Ministre de la Guerre. Inconvéniens de réunir l'Administration et la Législation Militaire dans les mains d'un seul homme. La facilité de s'enrichir dans les places du Ministere, l'énorme pension qui suit toujours un Ministre dans sa retraite, font souvent briguer ces places par des intrigans sans capacité et sans vertu. Pour qu'elles ne fussent recherchées que par des hommes d'un grand caractere et d'un grand talent, il faudroit les dépouiller des attraits qu'elles présentent à la cupidité. Le Ministre de la Guerre doit-il être Militaire ?

CHAPITRE XXVI. Page 274.

Du Souverain. Dans les Etats monarchiques et surtout en France c'est le caractere du Monarque qui forme le caractere de la Nation. Courte analyse de notre histoire qui prouve cette vérité, de laquelle on conclut que pour rendre la Nation Militaire, il faut que le Monarque le soit.

CHAPITRE XXVII. Page 286.

De la Marine. La France doit-elle en avoir une ? C'est parce que cette question n'a jamais été bien décidée que notre Marine a éprouvé ces fréquentes alternatives de création et d'anéantissement qui l'ont rendue jusqu'ici si onéreuse. Pour avoir une Marine il ne suffit pas d'avoir des vaisseaux, il faut un corps d'hommes de Mer bien constitué,

doué d'expérience et soumis à la discipline. Plus l'autorité des Capitaines de vaisseau est grande sur leur bord, plus celle du Général sur eux doit être absolue. Pour procurer de l'expérience aux Officiers de la Marine, il faut, au sortir de leurs écoles, les faire naviguer sur les bâtimens du commerce, &c.

CHAPITRE XXVIII & dernier. Page 306.

De l'Art de la Guerre en général. L'Art de la Guerre est le seul fondement de la propriété et l'unique garant de la conservation. Il n'en est donc point d'aussi intéressant. Mais cet Art ne se réduit point à des combinaisons matérielles, parce que des hommes ne sont pas des pierres. Les Grecs, tacticiens très-raffinés, furent vaincus par les Romains qui avoient moins de géométrie et plus de vertus; et quand ceux ci furent corrompus, l'ordre légionnaire ne les préserva point du joug des Barbares. Considérer l'Art Militaire, ainsi qu'on l'a fait jusqu'à-présent, comme purement physique, c'est le voir d'une manière très-superficielle et très-imparfaite : vérité qui nous ramene au point d'où nous sommes partis, et qui montre une carriere nouvelle au zele, et aux talens des écrivains militaires.

DE L'ESPRIT MILITAIRE.

INTRODUCTION.

L'art Militaire, sur lequel on a tant écrit, n'a pas été considéré encore dans sa partie morale. Vous ne trouvez là-dessus que des idées éparses, rien de suivi, rien de développé sur ce grand objet ; tandis qu'on s'est étendu avec tant de prolixité sur toutes les branches physiques de l'art. Cependant, si vous lisez avec quelque attention l'Histoire Militaire des peuples; si vous suivez jusques dans leur décadence ces Armées Grecques et Romaines devenues si différentes d'elles-mêmes par le changement de leurs mœurs; si vous observez que ces Phalanges et ces Légions, qui avoient conquis le monde, furent foulées aux pieds quand l'Esprit Militaire en eût disparu, vous le regarderez, sans

doute, comme la premiere source de la victoire.

Je dis plus; les principes de l'art ne tarderoient pas eux-mêmes à se corrompre dans une Nation où l'Esprit Militaire viendroit à s'affoiblir. Cette Nation éprouveroit à la guerre des mauvais succès; mais n'osant s'avouer qu'elle a diminué de vertu, elle imputeroit ses malheurs à la fausseté de ses principes. Dans cette illusion, elle proscriroit tout ce qui se trouveroit établi, et les idées systématiques prendroient la place des vérités simples. Une fois livrée au torrent des opinions, elle ne pourroit plus s'arrêter; les méthodes succéderoient aux méthodes, les innovations aux innovations, et la continuité des changemens attesteroit la continuité des erreurs.

Les principes de l'Art Militaire, comme ceux de tous les arts nécessaires, ne sont pas le fruit des recherches scientifiques, mais le résultat du bon sens et de l'expérience. Voyez le plus

illustre des peuples guerriers. C'est dans les siecles de leur grossiere ignorance que les Romains porterent la science de la guerre à son plus haut degré de perfection. Quand les lumieres de la Grece se répandirent au milieu d'eux, l'Art Militaire s'en exila. Pourquoi? C'est que cet art a sa base sur les mœurs que Rome avoit perdues, et que la géométrie ne lui rendit point; c'est que pour avoir des guerriers, il faut commencer par avoir des hommes.

Depuis quarante ans, la France est inondée de livres militaires. Quel en a été le fruit? Du tems des Turenne, des Condé, des Créqui, du tems de notre gloire immortelle, il n'y avoit pas en langue Françoise dix volumes sur l'Art de la Guerre. Mais la Nation étoit bouillante d'ardeur martiale; mais la passion de la gloire enivroit les cœurs; le zele enflammoit les esprits. Voilà les germes des lauriers moissonnés par nos ancêtres, et voilà la semence que je voudrois ranimer parmi leurs descendans.

Je sais qu'il ne suffit pas de préconiser les vertus pour les faire revivre ; cette renaissance ne peut être que l'ouvrage du gouvernement. Mais c'est au citoyen qui médite, tandis que l'administration agit, à lui indiquer les moyens qu'elle doit employer ; et tel est le but de mon travail. Qu'elle veuille ! et j'ose croire que mes pensées ne seront pas entiérement infructueuses.

Les hommes, dit le philosophe de Genève, sont ce que le gouvernement les fait être : citoyens, guerriers quand il le veut : populace et canaille quand il lui plaît.

Si cela est vrai, c'est sur-tout, à l'égard des François, le peuple de la terre le plus flexible ; c'est particuliérement envers cette classe d'hommes que le Prince tient continuellement sous sa main, et sur lesquels il agit par le double mobile des loix civiles et des loix militaires.

Notre jeune Souverain, dès l'aurore de son regne, a mérité qu'on lui donnât,

par anticipation, le titre de restaurateur des mœurs. Mais s'il est difficile, peut-être, dans l'espace d'une vie humaine, de régénérer toute la masse d'un peuple, il ne faudroit que peu de tems à un gouvernement éclairé pour opérer cette régénération dans l'Etat Militaire; et ce bien lui seul éterniseroit le regne qui l'auroit produit.

Il s'ensuit de ces réflexions que la matiere que je vais traiter est aussi importante qu'elle est neuve; trop supérieure, peut-être, à mes foibles talens; mais dussai-je rester au-dessous de mon sujet, je m'applaudirai, si je réussis à éveiller l'attention sur lui, et à tourner de ce côté les efforts de quelque génie plus heureux.

C'est en rallumant la flamme des vertues guerrieres qu'un Militaire citoyen mériteroit de la patrie, bien mieux que par les plus rares découvertes qu'il pourroit faire dans son Art. Les inventions et les méthodes nouvelles passent d'une Nation à l'autre, deviennent bientôt

communes à toutes, et il n'en résulte, au plus, qu'un avantage momentané pour celle qui les voit naître. Mais un peuple qu'animeroit l'Esprit Militaire prendroit sur ses voisins un ascendant immense et durable ; il défiroit la fortune, et ne craindroit pas qu'un quart-d'heure de malheur, que le hasard d'une défaite entraînât sa destruction.

Quelles sont les sources de cet esprit? comment le faire revivre, ou comment le faire éclore? C'est pour développer les causes qui agissent sur lui que je vais parcourir successivement les différentes parties de la Constitution Militaire, observant dans chacune d'elles ce qui le contrarie, ce qui le sert et ce qui pourroit le servir. J'avois d'abord conçu mon sujet sous un plan plus étendu. Je considérois l'Esprit Militaire non-seulement dans ses rapports avec le système de la Guerre, mais avec le système politique. Après quelques réflexions, j'ai vu que ce seroit se perdre dans les chimeres. Les changemens qu'il

y auroit à faire dans cette derniere partie, relativement à mon objet, rencontreroient trop et de trop grands obstacles.

Je desirerois bien que cet écrit ne fût pas un simple objet d'amusement pour quelques lecteurs oisifs; mais que mes réflexions recueillies, étendues et rectifiées par les dépositaires de l'autorité pussent être salutaires à mon pays. C'est pourquoi, dans les vues qu'il m'arrivera de proposer, je me rapprocherai, le plus qu'il sera possible, des idées reçues; je ne m'en écarterai que lorsqu'elles me paroîtront absolument incompatibles avec le bien.

C'est dans la même intention de me rendre utile que j'oserai dire la vérité, non en frondeur effréné, ni en satyrique odieux; mais en homme libre et en bon citoyen; et pour parler suivant ce double caractere, sous le regne où nous vivons, je ne crois pas même avoir besoin de courage.

CHAPITRE Ier.

De la Constitution Militaire en général.

TANDIS que le génie des peuples modernes s'est élevé à la hauteur ou au dessus du génie des anciens en beaucoup de genres, il est une science, la plus importante de toutes, dans laquelle nous sommes restés trop au-dessous d'eux : c'est la science du gouvernement. Au lieu de la simplicité, de l'harmonie qui caractérisent leurs législations, les nôtres n'offrent qu'un assemblage confus de parties incohérentes. La Constitution Militaire, politique et religieuse, qui, dans l'antiquité, unies étroitement, se prêtoient une force mutuelle et concouroient au même but, forment parmi nous trois systêmes séparés, dont chacun est sans analogie avec les deux autres (1). Voilà, au milieu de mille

(1) On reproche à nos administrations de manquer d'ensemble. Mais comment cet ensemble pourroit-il régner

inconvéniens funestes, mais étrangers à mon sujet, la principale cause de la foiblesse de nos Constitutions Militaires, qui, privées de l'appui de la politique et de la religion, et souvent contrariées par elles, ne peuvent qu'être fort inférieures à celles des anciens, lesquelles, secondées par l'un et l'autre de ces ressorts, en reçurent une énergie étonnante, et devinrent une source féconde d'héroïsme.

Mais indépendamment de ce vice général de nos Constitutions Militaires, il est pour quelques-unes des causes particulieres d'imperfection. C'est leur dépendance de la volonté des Ministres ; c'est le renouvellement fréquent de ces régisseurs, dont chacun ayant pour premiere maxime de prendre une route contraire à celle de son prédécesseur, ajoute aux erreurs involontaires toutes celles que doit produire une pareille disposition d'esprit.

dans le jeu de la machine, tandis qu'il n'existe point dans son organisation?

Les suites funestes qui résultent de ce régime sont senties trop universellement pour qu'il soit besoin de les développer. Le mépris des loix militaires, qu'on voit sans cesse contredites les unes par les autres ; l'ignorance des troupes qui n'ont le tems de s'affermir dans aucune méthode ; leur dégoût, leur mécontentement, et ces épidémies si fréquentes de désertion ; voilà une partie des maux qu'enfante l'abus d'abandonner à un Secrétaire d'état la législation de la Guerre.

Tous les spéculateurs paroissent d'accord sur la nécessité de charger de cette législation un corps permanent ; mais ils different sur sa composition. On trouve là dessus dans les Mémoires publiés sous le nom de M. le comte de Saint Germain, un plan que sa publicité et le nom de son auteur m'invitent à considérer un instant, avant d'exposer mes vues sur le même objet.

Commençons par déterminer le but d'un Conseil de Guerre législatif. La

stabilité et la sagesse des loix militaires; voilà, sans doute, la double fin de cet établissement.

Pour obtenir le premier avantage, il est évidemment nécessaire que les membres de ce corps soient invariables. Mais ils ne le seront pas si on le compose, comme fait M. de Saint Germain, des mêmes Officiers qui doivent être employés à la Guerre. Alors, avec d'autres hommes s'introduiront d'autres maximes. Cette vanité qui porte un nouveau Ministre à substituer ses idées à celles de son prédécesseur, excitera les nouveaux membres du Conseil législatif, à détruire l'édifice de leurs devanciers pour établir le leur à la place; et la même inconstance régnera dans la constitution.

Afin de prévenir cet inconvénient, suspendra-t-on les assemblées du tribunal de législation pendant la Guerre, ou seulement pendant chaque campagne? Comme il faut une autorité législative toujours subsistante, ce sera alors

le Ministre de la Guerre qui fera les loix nouvelles que les circonstances pourront exiger, qui interprêtera les anciennes ; et voilà encore la carriere ouverte aux changemens. Il y a plus. Si pendant un tems le Secrétaire de la Guerre remplit les fonctions de législateur, ne sera-ce point lui donner la tentation et les moyens de se les approprier ?

A l'égard de l'autre bien qu'on doit envisager dans cette institution : je veux dire la sagesse des loix ; il ne me paroît pas devoir résulter non plus du plan de composition offert par M. de Saint Germain ; et voici sur quoi je fonde mon sentiment.

Dans cette hypothese, le tribunal législatif seroit presque uniquement composé de Maréchaux-de-Camp. Or, ces Officiers, récemment sortis du grade de Colonel, et du cercle étroit des détails d'un Régiment, porteront-ils dans l'examen de la constitution le coup d'œil qui convient à des législa-

teurs ? Ne donneront-ils pas trop d'attention et d'importance aux petits objets, au préjudice des parties essentielles et de l'ensemble ? De plus, peu ou nullement expérimentés dans la Guerre qui seule éprouve et rectifie les connoissances, quelques lumieres qu'ils aient d'ailleurs, ne prendront-ils pas souvent le fantôme de la vérité pour elle-même ? Car s'il existe une science où la théorie dénuée de pratique, conduise à des faux résultats, c'est incontestablement la science de la Guerre.

Ajoutez qu'il seroit bien à craindre qu'un corps formé d'officiers-Généraux encore à l'entrée de la carriere, et qui, pour s'y avancer, ont besoin de la faveur des Ministres, ne fût entierement dominé par leur influence. Et tant par cette raison, que par celles précédemment déduites, il est aisé de prévoir qu'un Conseil de Guerre, ainsi composé, n'atteignant point les vues de sa création, son inutilité jointe à sa dépense le feroit bientôt supprimer,

laissant dans les esprits la prévention malheureuse et fausse que les maux qui tourmentent notre Constitution Militaire sont incurables, et qu'il est inutile d'en chercher le remede.

Cependant le remede existe. Le corps que cette constitution demande est tout formé ; il en fait déjà partie, et paroît devoir en être le fondement et le soutien. Je m'explique, en priant le lecteur de suspendre son jugement sur le projet que je vais lui présenter, jusqu'à son entier développement.

Il est parmi nous un corps auguste composé des chefs suprêmes de l'Etat Militaire, la plupart desquels ont blanchi dans le commandement des troupes, et dont plusieurs ont prouvé leurs connoissances et leur capacité par des victoires : corps de tout tems illustré par des grands hommes ; où très-souvent, il est vrai, la faveur qui corrompt tout dans notre gouvernement, porta des personnages médiocres, mais auquel tout mérite Militaire transcen-

dant vient communément aboutir. On voit que je parle du tribunal des Maréchaux de France. C'est ce sénat guerrier, chargé déjà du dépôt de l'honneur national, c'est lui que la raison nous indique pour instituteur et pour conservateur des loix Militaires.

Que lui manque-t-il de ce que peut exiger cette importante destination ? Les talens, les lumieres, sur-tout celles de la pratique, la vénération, la confiance du Soldat et du Citoyen : il a tout ce qui faut, et pour rendre des loix sages, et pour leur imprimer un caractere respectable. Mais, par opposition, il n'a aucun des inconvéniens que je viens d'observer dans le Conseil de Guerre proposé par M. de Saint Germain.

D'abord, comme la Guerre occupe rarement plus d'un ou deux Maréchaux à la fois, elle ne produira ni interruption dans les fonctions du corps législatif, ni changement dans la composition de ses membres. Un esprit

constamment uniforme en dirigera donc toujours les opérations.

En second lieu, de qui pourroit-on mieux se promettre l'étendue des vues dans l'Art Militaire que de la part de ceux qui ont conduit les Armées? Et de quels hommes doit-on attendre les regles, les principes, les méthodes les plus propres pour la Guerre, si ce n'est de ceux-là mêmes qui l'ont faite pendant toute leur vie?

Troisiemement, un corps composé de tout ce que l'Etat Militaire a de plus éclatant en réputation et en dignité, un corps lié à la fois à la Constitution Militaire et Politique, et, pour ainsi dire, aux fondemens de l'Etat, peut seul maintenir son existence contre les caprices, les erreurs et les passions des Ministres, garantir la durée de ses travaux et la stabilité de la Constitution (1).

(1) D'autres considérations encore répondent de cette stabilité. L'âge avancé répugne, par nature et par sagesse, aux innovations, & ne les admet que d'après l'évidence du bien qui doit en résulter. D'ailleurs, comme MM. les

Enfin

Enfin le caractere de législateur, annexé à la dignité de Maréchal de France, sera pour le Souverain un motif de plus de ne conférer qu'au mérite éminent ce suprême grade de la Guerre. Ces chefs du Militaire eux-mêmes trouveront dans leurs nouvelles occupations une occasion continuelle d'entretenir et de perfectionner leurs talens et leurs connoissances ; et au lieu d'être réduits à l'inaction ou à une représentation futile, du moment qu'ils sont parvenus à ce faîte des honneurs guerriers, ils seront alors plus que jamais précieux à la patrie.

Il vient pour tous les hommes un âge qui ne permet plus de soutenir les fatigues de la Guerre. C'est alors qu'une sage politique doit rendre utiles dans les conseils le génie et l'expérience qui ne sont plus propres à l'exécution. Le grand art du gouvernement est de

Maréchaux ne sont pas les distributeurs des pensions et des grades, les chercheurs de fortune, les *faiseurs* auront moins d'empressement de leur apporter leurs projets.

mettre les hommes à leur place, et de savoir tirer parti de tous. Mais c'est le renversement de l'ordre quand ceux que l'Etat paie, récompense le plus, et qui pourroient mieux le servir, sont dévoués à l'inutilité.

Supposons le tribunal des Maréchaux composé comme il l'a été à diverses époques: comptant à la fois, parmi ses membres, un Turenne, un Créqui, un Luxembourg, &c., ou bien un Catinat, un Vauban, un Villars, &c., quels plus dignes législateurs militaires! Aujourd'hui encore n'est-ce pas dans ce corps auguste, plus que partout ailleurs, que se trouvent les talens vastes, les lumieres sûres, le génie du grand et du vrai (1)? J'ajouterai une derniere réflexion. Le tribunal étant si peu nombreux en ce moment, on doit s'attendre à une promotion prochai-

(1) Combien donc ne doit-on pas être surpris de ne pas voir même un seul membre de ce Sénat guerrier, parmi tant de Législateurs militaires occupés à nous donner un nouveau code?

ne (1). Si ce funeste génie, qui perd tout parmi nous, si la faveur ne dicte point les choix, si la sagesse seule y préside, qui peut douter qu'alors, surtout, cette compagnie ne rassemble les hommes de la Nation les plus capables de coopérer à une législation militaire ?

Enfin, je proposerai de joindre à MM. les Maréchaux, pour les connoissances de détail, quelques Officiers-Généraux inspecteurs, et je croirai qu'alors il ne restera rien à désirer pour la parfaite composition de ce corps législatif.

Comme il n'est pas de la nature de cet ouvrage d'entrer dans les détails, je n'établirai rien sur l'organisation intérieure du Conseil de législation Militaire, sur le lieu, les époques de ses assemblées, la forme et l'ordre de son travail, &c. La sagesse du gouvernement réglera ces différens accessoires.

(1) Lorsque j'écrivois ce Chapitre, il n'y avoit que neuf Maréchaux de France.

C'est à la Nation, c'est au Souverain que j'offre ce projet ; c'est au Ministre de la Guerre lui-même, qui doit préférer au surcroît d'une autorité passagere le mérite et la gloire de contribuer à l'établissement le plus salutaire à la France, le plus indispensable pour elle ; car comment pouvoir jamais consolider et perfectionner notre Constitution Militaire tant que son sort sera lié à toutes les révolutions de cour, dépendant de tous les mauvais choix qui peuvent y être faits? Or, si elle réclame un corps législatif qui la préside, qui la dirige, qui la soutienne, quel autre corps, que celui que je viens d'indiquer, réunira tout ce qui est nécessaire pour remplir ces divers objets?

CHAPITRE II.

De la Composition des Troupes.

APRÈS avoir considéré la Constitution Militaire en général, et donné une base à cet édifice fondé jusqu'ici sur l'onde mobile, je vais examiner successivement chacune de ses parties; et je commence par la Composition des troupes.

L'Europe est couverte de Soldats; presque tous ses gouvernemens sont militaires; et je n'y vois point de peuple guerrier. La sûreté des Nations est confiée à un ramas de vagabonds, d'étrangers, de transfuges, à la lie des hommes. Comment un bon esprit pourroit-il naître d'un pareil assemblage?

Je ne dirai point aux peuples de l'Europe chez qui la mollesse a fait trop de progrès, et livrés à une infinité de professions créées par le luxe, l'oisiveté, le charlatanisme, par les

fausses vues des législateurs, et l'avidité des gouvernemens, je ne dirai point à des peuples semblables de se charger eux-mêmes de leur défense. Je ne proposerai point non plus aux Souverains d'user de la puissance dont ils sont dépositaires pour refondre toutes nos institutions, pour changer nos loix et nos mœurs, sans égard aux plaintes et aux murmures de leurs efféminés contemporains. L'exemple du divin Licurgue ne sera sans doute jamais imité.

Mais, sans tout renverser, pour tout reconstruire ; sans chercher à faire des Spartiates des bourgeois de nos jours; ne seroit-il pas possible de composer moins indignement la classe si intéressante à qui l'Etat a remis le dépôt de ses destinées ?

Pourquoi des hommes qui seroient dédaignés de toutes les professions honnêtes, sont-ils admis dans celle où l'honneur doit régner plus que dans aucune ? Pourquoi le plus vil des hu-

mains, pourvu que sa taille passe cinq pieds, est-il jugé toujours assez bon pour être mis au rang des défenseurs de l'Etat? Pourquoi, enfin, une profession si noble par elle-même est-elle aujourd'hui le réceptacle du rebut des peuples?

On se flate, peut-être, d'effacer par la force de la discipline le vice de cette composition. Erreur grossiere, trop démentie par l'expérience de notre tems (1), et par celle de tous les

(1) Je citerai à ce sujet un fait assez récent arrivé parmi nous. M. de L..., Officier estimable, mais à qui l'on reproche une dureté que je crois une erreur de ses principes, plutôt qu'un vice de son caractere; cet Officier, persuadé qu'à force de coups, il n'est pas de mauvais sujet qu'on ne puisse corriger, recruta le Régiment de...., dont il étoit Colonel en second, de tous les garnemens chassés des autres corps. Il usa libéralement à leur égard des moyens qu'il croyoit si efficaces. Mais bien loin que le succès répondît à son attente, ce Régiment devint, tout-à-coup, par les excès et les brigandages de ces nouveaux Soldats, & peut-être par les crimes des anciens corrompus par l'exemple, l'épouvante et le fléau des citoyens. Sans doute l'excellent esprit, qui toujours régna dans ce corps, a repris aujourd'hui le dessus. Mais cela n'a pu être que par l'expulsion de ce vil ramas qu'on y avoit si imprudemment introduit.

siécles. On sait combien étoit sévere la discipline des troupes Romaines. Et cependant l'Esprit Militaire y déclina sensiblement, et Rome fut entraînée vers sa ruine, du moment que Marius eut armé des gladiateurs et des esclaves. Vaincu avec cette Armée infâme, puis abandonné d'elle, fugitif, errant et prêt à périr de misere sur les débris de Carthage, il expia justement le crime qu'il avoit commis envers ses concitoyens en leur donnant ce funeste exemple.

Mais comment nos gouvernemens, me dira-t-on, pourroient-ils recruter leur Etat Militaire de deux à trois cent mille hommes, s'ils se rendoient difficiles sur le choix? Eh! pourquoi demanderai-je, à mon tour, un Etat Militaire si prodigieux? Voilà précisément l'abus insensé qui nous force de composer nos troupes de la fange des nations. Les Romains avec cent mille Soldats tenoient l'univers sous leur obéissance. Leurs corps d'Armée,

pour l'ordinaire, n'étoient que de vingt-quatre mille hommes. Les Grecs avec trente mille entreprirent et consommerent la conquête de l'Asie. Ces peuples auroient pu, bien plus aisément que nous, manœuvrer des grandes Armées avec leur ordre profond ; ils ont laissé constamment à leurs ennemis cette ressource de l'ignorance et de la lâcheté, et qui les entretient l'une et l'autre.

J'aurai occasion de développer ailleurs les conséquences funestes de cette manie de nos jours. Je me bornerai dans ce moment à observer que, pour obtenir une bonne composition de troupes, il faudroit commencer par en diminuer le nombre. En second lieu, il faudroit les payer ; car tant que l'état de Soldat sera le plus pauvre de tous, en même-tems qu'il est le plus dur, il ne s'y présentera que des hommes, qui par leur indignité ou leur ineptie, seront exclus de toute profession. Il faudroit enfin retenir les

anciens Soldats par des récompenses ; par une progression de bien être. On a fait une faute de supprimer la haute paie des rengagés. Dépenser ainsi, c'est économiser ; parce qu'un homme dont la fidélité, le courage et le tempéramment sont éprouvés, en vaut pour le moins deux autres.

Si, une fois, l'état de Soldat présentoit assez d'atrait aux gens du peuple pour exciter le désir général d'y être admis, alors on n'y recevroit pas indistinctement, comme aujourd'hui, quiconque se présente, sans la moindre information, sans le moindre certificat. N'est-il pas aussi deshonorant pour la profession Militaire que dangereux pour le citoyen, qu'un brigand, un assassin, puissent, quand il leur plaît, se revêtir de l'uniforme ?

Parmi les especes viles à qui devroit être interdi l'honneur de servir l'Etat, je comprends les gens de livrée. Je sais qu'il est peu de ces gens amolis et lâches qui soient tentés de se charger

du havresac et du mousquet, et qu'ainsi la loi qui leur donneroit l'exclusion peut paroître superflue. Mais elle seroit utile par l'effet d'opinion qu'elle produiroit. Premierement, elle éleveroit le Soldat à ses propres yeux, et lui apprendroit à s'estimer bien plus que ces valets et laquais auxquels maintenant il se fait l'affront de porter envie. En second lieu, ce mépris répandu par le Prince sur la livrée balanceroit salutairement dans l'esprit du peuple l'appât de cette profession oiseuse qui absorbe la portion la plus intéressante de la population, qui prive l'agriculture et les Armées des hommes les plus vigoureux et les plus robustes, pour les livrer à la corruption et à la paresse. Mais aujourd'hui on ne sait rien faire avec l'opinion dont les gouvernemens anciens tiroient un si grand parti. Elle n'entre pour moyen ni dans nos loix ni dans nos mœurs. Elle regne toujours néanmoins, et ne fait que du mal, faute d'être dirigée. C'est un torrent

qui, se roulant au gré du hazard, porte le ravage et la destruction ; mais dont les eaux sagement conduites auroient fécondé et embelli la terre.

CHAPITRE III.

De la levée des Troupes.

PRÉSERVONS-nous de l'aveugle manie de tout fronder, louons ce qui est bien; convenons que de toutes les manieres de lever les troupes, la meilleure est celle de l'enrôlement volontaire, usitée aujourd'hui dans presque toute l'Europe. Des hommes qui se vouent librement à la profession des armes doivent être disposés à la bien remplir. J'aime mieux cette méthode que celle de la Russie et de la Prusse, où l'on prend de force toute la population de ce qui paroît le plus propre au service (1). Je

(1) Le préjugé, qui confond tout, conclura que cet usage est excellent, puisqu'il existe en Prusse. Mais ce n'est point parce que les Armées Prussiennes sont composées d'esclaves qu'elles ont eu des succès, c'est parce que leur Roi les commande en personne, et qu'il est bon Général. Les troupes Prussiennes sont au vrai très-médiocres; et la preuve en est que toutes les fois que le sort du combat a dépendu de leur valeur, et que leurs Généraux n'ont pu manœuvrer, elles ont été battues.

l'aime mieux encore que le moyen du sort, qui, le plus souvent, livre au métier des armes celui qui y est le moins appellé par la nature.

C'est pour cela que je condamne l'institution de notre milice provinciale. Rien de plus capable, d'ailleurs, de rendre odieuse et méprisable aux citoyens une profession dont il est si essentiel de leur inspirer le goût et l'estime, que le spectacle scandaleux que présente dans nos villes et nos campagnes le tirage du sort. Un Subdélégué d'Intendant entouré de maréchaussée; des jeunes gens consternés à la vue d'un billet qui les met au rang des défenseurs de la patrie, comme ils le feroient à l'aspect du supplice; des parens qui percent l'air des cris du désespoir..... Quel pernicieux tableau pour un peuple! et sans la réflexion que c'est l'apareil du despotisme, l'image de la violence qui, plus que tout, jettent la terreur dans ces ames, combien on auroit à rougir pour son

pays et pour son siécle ; sur-tout si, en opposition à cette scene honteuse, on se rappelloit ces peres, ces meres de Sparte et de Rome, qui, en apprenant que leurs fils venoient d'expirer dans le combat, alloient avec des transports de joie remercier les Dieux!

Observez que cette espece de Soldats dont l'Etat tire si peu de service, sont au fond ceux qui lui coûtent le plus: car il ne faut pas mettre uniquement en ligne de compte la solde qu'ils touchent lorsqu'on les emploie. Il faut y comprendre le tort que souffre l'agriculture de cette quantité d'émigrations qui se font aux approches du tirage, la perte du tems et les dépenses des familles, nommément cette masse de cotisation formée dans chaque communauté au profit du Milicien : dépenses qu'on doit regarder comme un impôt de plus établi sur les campagnes.

Mais, sur-tout, il faut comprendre dans ce calcul les ravages que la mortalité fait dans les troupes de milice,

toutes les fois qu'on la met sur pied, et principalement lorsqu'elle sort du royaume. La moitié de ces hommes périt dans le cours de chaque campagne, sans être présentés à l'ennemi. Transportés pour la premiere fois loin du lieu de leur naissance, livrés à un genre de vie si nouveau, méprisés, peut-être, des autres troupes; le dégoût, l'ennui, plus encore que les fatigues de la Guerre et l'intempérie des airs, détruisent par milliers ces infortunés.

C'est un nouveau mal que ces mariages précoces qu'entraîne le desir de se soustraire à la milice. Ces mêmes hommes qui auroient donné à l'état des citoyens robustes, ne produisent que des enfans chétifs, débiles et mal conformés (1).

(1) Pour prévenir cet inconvénient, on devroit bien, au moins, si l'on s'obstine à maintenir cette mauvaise institution, reculer de quelques années l'époque d'âge susceptible du tirage du sort.

Au reste, dans cette réprobation de la milice, il ne s'agit pas des Gardes-côtes. Cette troupe dont l'objet

Le

Le seul bien qu'on doive à la milice provinciale est l'existence des Grenadiers royaux qui, plus d'une fois, se sont montrés dignes de combattre à côté des troupes réglées. Mais ce bien est payé trop chérement ; car cette troupe, qui certainement ne vaut pas mieux que nos vieux corps, coûte à l'Etat, tout compris dans le calcul, dix fois peut-être davantage.

Il doit être aisé chez une Nation nombreuse et brave comme la Nation Françoise, de tenir les Armées toujours complettes sans employer des moyens coactifs. Si l'on étoit forcé d'en user, ce seroit la faute du gouvernement qui auroit répandu sur la condition de Soldat un dégoût auquel on ne sauroit assez promptement remédier.

est de défendre ses foyers qu'elle ne quitte point, et qui, dans un intérêt si puissant, trouve un courage qui supplée à son peu de discipline; cette troupe, dis-je, me paroît très-sagement établie.

CHAPITRE IV.

De la quantité des Troupes.

OUVREZ l'histoire ; vous verrez partout la grandeur des Armées en raison inverse de la science militaire ; vous verrez ces Nations qui semblent n'avoir été créées que pour être la proie d'un vainqueur, les Egyptiens, les Chinois, les Indiens, les Perses, traîner au combat des multitudes innombrables ; et vous verrez, au contraire, les peuples les plus célebres dans l'Art de la Guerre avoir pour maxime constante de combattre avec des petites Armées, et avec elles vaincre des millions d'ennemis, renverser des empires, et soumettre l'univers.

Mais il est plus aisé à un Souverain de signer une ordonnance de création ou d'augmentation de Troupes que de former des guerriers. On croit suppléer

à l'espece par le nombre ; mais, bien loin qu'il en soit ainsi, je maintiens qu'entre deux Généraux qui feront la Guerre avec quelque intelligence, celui qui commandera une Armée de grandeur médiocre doit, toutes choses égales d'ailleurs, l'emporter sur son antagoniste qui en commandera une beaucoup plus nombreuse.

Le premier gagnera par-tout son rival de vîtesse, et c'est là un des plus grands moyens de l'art de vaincre. S'il ne trouve pas occasion de combattre avec avantage, il temporisera ; bien sûr d'affoiblir son ennemi par la disette qui se fait bientôt sentir dans les grandes Armées, par les maladies et la désertion qui en sont la suite. Après avoir exténué ainsi son adversaire, il prendra l'offensive à son tour ; il attaquera, et l'Armée ennemie fût-elle encore supérieure en nombre, il est très à présumer qu'elle sera battue, parce qu'elle est mécontente et découragée, parce que sa confiance aura diminue

à proportion de sa multitude, et parce que comparant sa force précédente à sa force actuelle, elle prendra machinalement d'elle-même une opinion de foiblesse qui rendra sa défaite presque certaine.

Ajoutez l'impossibilité pour un Général de conduire par lui-même tous les ressorts d'une grande Armée, et la nécessité de multiplier les causes secondes, dont une seule peut tout perdre.

Si le principe que je viens d'avancer n'est pas admis par tout le monde, il ne doit au moins étonner personne. C'étoit celui de Turenne, de ce Général qui, avec de si petites Armées et en répandant si peu de sang, a fait de si grandes choses; qui a porté dans l'Art de la Guerre une profondeur, une justesse, une infaillibilité de combinaison dont lui seul a donné l'exemple; de qui une seule campagne offre plus d'instruction que toutes les Guerres d'Alexandre, et dont les maximes doivent avoir pour nous la même autorité

qu'en auroient eu pour les anciens les Oracles du Dieu de la Guerre.

Quoique depuis cet homme extraordinaire on ait fait quelques progrès dans le méchanisme des Armées ; tandis que d'un autre côté, peut-être, les principes fondamentaux de la Tactique se sont corrompus (1) ; ne croyons pas qu'une Armée de cent mille hommes puisse devenir jamais une machine facile à mouvoir. Voyez dans cette courte Guerre de 1778, entre l'Empereur et le Roi de Prusse, l'inertie, l'immobilité profonde des deux Armées. Ces colosses, engourdis par leur énormité, furent plusieurs mois en présence, sans qu'aucun des deux osât quitter sa place pour attaquer l'autre. On étoit venu cependant pour combattre ; car pour terminer la querelle par Ambassadeurs, ce n'étoit pas la peine de s'approcher de si près. Mais à la vue d'un si lourd fardeau à remuer, l'homme le plus fort doit se sentir foible. Je soutiens même

(1) C'est ce qui sera examiné en son lieu.

qu'en pareil cas plus un Général sera habile, plus il se défiera de l'événement ; et sans doute dans l'occasion dont je parle, il est arrivé à ces deux Souverains ce que M. le Maréchal de Broglie raconte de lui-même. On l'a entendu dire que s'étant couché quelquefois avec l'intention de donner bataille le lendemain, l'aspect d'une si immense quantité d'hommes à mettre en action, joint à l'extension démesurée de nos lignes dans l'ordre de Tactique actuel, lui inspiroient un sentiment d'effroi, et le faisoient renoncer à son premier dessein (1).

Les facultés intellectuelles et physiques d'un Général, quelque heureusement organisé qu'il puisse être, ont des bornes fixes. Son influence déterminante est nécessairement circonscrite

(1) Un Général aussi entreprenant que M. le Maréchal de Broglie, et qui a commandé les grandes Armées avec tant de succès et de gloire, peut, sans risque, faire de lui un pareil aveu ; il est la preuve d'un tact exquis, et ne peut qu'ajouter à la haute opinion que ses victoires ont fait prendre de son génie guerrier.

dans l'espace que l'œil humain peut embrasser. Il ne sauroit agir au-delà que par des agens intermédiaires qui peuvent manquer de lumieres ou de zele. Quand même ils n'en manqueroient point, avant qu'il ne soit instruit de l'état des choses là où il n'est pas, et que ses ordres y soient parvenus, l'instant fugitif de la victoire est passé ; et souvent, tandis que les événemens qui se passent à sa vue lui promettent le plus heureux succès, le désordre survenu dans quelqu'une de ces parties qu'il ne peut diriger lui-même, se communiquant de proche en proche, se répand jusqu'à lui ; et il se trouve entraîné dans la fuite au moment où il croyoit toucher au triomphe.

La Guerre offre une infinité d'exemples de Batailles perdues de cette maniere, depuis l'usage des grandes Armées. C'est ce qui a déterminé le Roi de Prusse à ne se servir que de l'ordre oblique ; par le moyen duquel ne présentant qu'un point de son armée à l'ennemi, et lui déro-

bant le reste, il peut tout voir, tout conduire, et il se soustrait à l'empire des causes étrangeres. Voilà le secret de ses victoires. Mais ne lui donnez pas le tems de prendre cette disposition ; prévenez son attaque par la vôtre. Alors il pourra être battu, comme il l'a été en effet lorsqu'il a été assailli par des Généraux qui ne lui ont pas laissé le loisir de préparer ses manœuvres.

Les victoires du Roi de Prusse ne justifient donc pas l'abus des grandes Armées. Ce besoin indispensable qu'elles ont de l'ordre oblique est la preuve la plus convaincante de leur foiblesse ; car, qu'est-ce qu'une force qui n'est due qu'à l'emploi d'un moyen dont l'ennemi vous prive en devenant agresseur ; ou qu'il peut même vous rendre funeste, en tenant des colonnes de réserve toutes prêtes en premiere ligne, pour tomber à l'instant que l'oblique se déclare, sur ces parties foibles que vous avez refusées?

Pour qu'une armée soit dans son *maximum* de force, il faut que son éten-

due soit en proportion des facultés de celui qui la commande, qui n'est qu'un homme. Il faut que l'attention du Général puisse en embrasser toutes les parties, puisque toutes les parties peuvent être attaquées. Il faut, enfin, si l'on veut que la Guerre soit une science et non un jeu de hasard, qu'un chef d'Armée puisse diriger l'ensemble des ressorts qui doivent concourir à l'exécution de ses desseins (1).

Voilà des principes de vérité éternelle; principes que les peuples qui ont le plus approfondi la science de la Guerre ont vus et suivis; qui ont été adoptés par les plus sublimes Généraux

(1) Quelle absurdité vraiment incroyable, si nous n'en étions les témoins, que ces ordres de bataille d'une lieue et plus d'étendue? N'est-il pas évident que si l'ennemi attaque la gauche, pendant que le Général est à la droite, l'action peut s'engager, se poursuivre, s'achever, sans qu'il y prenne la moindre part? En vain, ce Général sera un grand homme; il ne dépend point de lui de n'être pas vaincu là où il n'est pas. Et d'ailleurs, quelle libre carrière cette extension démesurée ne donne-t-elle point à ces rivalités secretes, à ces jalousies sourdes dont un Général est presque toujours l'objet, à moins qu'il ne soit le Souverain de son Armée!

des autres nations, et dont l'oubli suppose, de nos jours, une décadence certaine de l'art, et semble présager sa chûte prochaine.

Je n'ai considéré l'abus des grandes Armées que relativement à la science Militaire. Que seroit-ce si je l'envisageois dans ses effets politiques ? L'esprit de paradoxe qui devient aujourd'hui l'esprit dominant, et qui chasse la vraie philosophie, comme il l'a bannit autrefois de la Grece, pouvoit seul encenser ce délire de nos jours qui détruit les Nations, en vue, ou sous prétexte de les protéger, par qui les défenseurs des peuples leur deviennent plus funestes que leurs ennemis ne pourroient l'être, et qui, pour les préserver d'un conquérant, leur fait sentir, à tous les instans, les maux de la conquête (1). Au lieu

(1) « Une maladie nouvelle s'est répandue en Europe. Elle a saisi nos Princes, et leur fait entretenir un nombre désordonné de Troupes. Elle a ses redoublemens, et devient contagieuse ; car si-tôt qu'un Etat augmente ce qu'il appelle ses Troupes, les autres soudain augmentent les leurs ; de façon qu'on ne gagne rien par-là que la ruine

d'éclairer les gouvernemens sur la plus fatale erreur qui pût les égarer, on les y affermit, on les en loue, on les en remercie au nom de l'univers! Eh! voilà comment dans un siécle corrompu, l'art d'écrire devient un fléau de plus pour le genre humain.

Il faudra bien, au reste, que la mode de ces Armées immenses et perpétuelles, qui dévorent aujourd'hui l'Europe, ait enfin son terme. Lorsque la dette des gouvernemens, qui grossit toujours, sera accumulée au point que leurs revenus pourront à peine en payer les intérêts; lorsque la substance des Nations sera épuisée; à quels moyens les Souverains auront-ils recours pour subvenir

commune. Chaque Monarque tient sur pied toutes les Armées qu'il pourroit avoir si les peuples étoient en danger d'être exterminés.... Aussi l'Europe est-elle si ruinée que les particuliers qui seroient dans la situation où sont les trois Puissances de cette partie du monde, les plus opulentes, n'auroient pas de quoi vivre. Nous sommes pauvres au milieu des richesses et du commerce de tout l'univers; et bientôt à force de Soldats, nous n'aurons plus que des Soldats et nous serons comme les Tartares »; aux vices près que nous aurons plus qu'eux. Cette note est tirée de l'*Esprit des Loix*, tome II, liv. 13, chap. 17.

aux frais de ces armemens prodigieux? Il faudra bien qu'ils changent de système alors, ou que ces multitudes, qu'ils ne pourront plus soudoyer, tournant leurs bras contre les pays qu'elles étoient chargées de défendre, s'y établissent sur les ruines des peuples et des Rois.

En attendant que ce funeste aveuglement se dissipe, il faudroit, peut-être, pour remplir l'attente du lecteur, déterminer ici la force numérique de l'Armée que la France doit entretenir. Mais comme, pour fixer ce point, il faut, surtout, avoir égard à la qualité des Troupes; et que je réclame, que j'aime à espérer dans les nôtres une amélioration dont elles sont si susceptibles; sans assigner de mesure précise sur leur quantité, je me bornerai à l'examen de la question suivante.

Le Soldat François, supposé égal aux Soldats des autres grandes Puissances de l'Europe; la France doit-elle porter le nombre de ses Troupes au pair de ces Puissances?

Pour résoudre cette question, il faut voir quels sont les moyens et les besoins de l'Etat.

Si, d'abord, nous considérons ses moyens pécuniaires; comment pourroit-il payer une Armée de deux cent mille hommes, lorsqu'il peut à peine soudoyer celle qui existe, lorsqu'il gémit sous le poids d'un fardeau qui, sans doute, va s'agraver encore. Car il n'est plus au timon de nos finances, cet administrateur unique (1), qui, dans le sein même de la Guerre, trouvoit le secret d'enrichir le trésor public et de soulager les peuples; qui d'une main, alimentoit nos ports et nos escadres, tandis que de l'autre, il allégeoit le faix de la nation, il essuyoit les larmes du pauvre et du souffrant. Il a disparu ce bienfaiteur immortel; et je vois déjà les

(1) Il vient de le reprendre. Mais comme l'éloge que je donne ici à cet homme illustre, est d'une époque où il ne peut être soupçonné d'adulation, je laisserai ce morceau tel qu'il fut fait. C'est un enfens pur que j'ai offert au génie et à la vertu dans la disgrace, d'autres les célébreront dans leur triomphe.

abus renaître, et nos finances prêtes à retomber dans le funeste cahos dont lui seul avoit su les tirer.

A l'égard des moyens en population : quoique la nôtre soit égale ou supérieure à celle des grandes monarchies du Nord, la France souffriroit davantage dans son ordre civil, et sur-tout dans son agriculture, d'entretenir la même quantité de Troupes ; parce que le nombre des professions parmi nous, étant bien plus multiplié que chez ces Puissances, il nous reste un excédent d'hommes bien moindre, et que la classe de nos agriculteurs, en particulier, continuellement affoiblie par toutes les autres qui sont plus séduisantes, n'a guere que le nombre d'individus qui lui sont absolument nécessaires (1).

(1) Les hommes se porteront toujours-là où ils verront leur plus grand avantage. Pour les attacher ou pour les ramener aux professions les plus utiles à l'Etat, il faut qu'elles deviennent les plus utiles aussi pour eux-mêmes. En se dirigeant sur cette boussole, on arriveroit nécessairement et bientôt au plus haut degré de puissance et de félicité sociales.

Mais si la France, dans l'état présent des choses, ne peut, sans excéder ses moyens, entretenir le même nombre de troupes que les autres grands Etats de l'Europe, observez aussi que sa défense en exige moins, comme il est facile de le prouver.

Parcourons sa circonférence. Dans les cinq sixiemes de cette étendue, vous voyez la mer, ou des pays qui ne peuvent devenir ennemis, tels que l'Italie et l'Espagne. Vous voyez, d'ailleurs, entre ces pays et la France, la barriere des Alpes et celle des Pyrénées. Il n'y a vers l'Italie qu'un point du côté duquel la France pourroit avoir à se garder : le petit Etat de Savoye. Pour ce qui concerne nos côtes maritimes, ce seroit une étrange erreur d'admettre que des régions terminées par les déserts de la mer, ont besoin de plus de défense, que si elles étoient bornées par un continent habité. C'est certainement une garde que l'océan, sur-tout pour un royaume possesseur d'une marine for-

midable, qui doit aussi entrer en ligne de compte dans le calcul des forces défensives. Cent vaisseaux de ligne et quatre-vingt mille Matelots, pour un empire que les eaux embrassent de trois côtés, valent bien trente mille Soldats de plus. Eh! comment la France pourroit-elle fournir, à la fois, à des armemens si énormes de terre et de mer sans succomber sous son épuisement?

En achevant de parcourir le circuit du royaume, vous ne trouvez que le côté adjacent à l'Allemagne, faisant environ le sixieme de ce circuit, qui soit exposé à l'invasion. Car l'Angleterre peut bien insulter nos côtes; mais non y déposer des forces suffisantes pour faire des conquêtes; et la foible Armée que le duc de Savoye pourroit envoyer dans notre territoire n'y feroit rien, et risqueroit d'y être ensevelie. Il ne reste donc que l'Allemagne, et dans l'Allemagne que la Maison d'Autriche qui puisse être pour nous un ennemi dangereux. Mais la Maison d'Autriche voit autour d'elle

quatre

quatre Empires qui peuvent lui être redoutables : la France, la Turquie, la Russie et la Prusse. Quelle différence, d'ailleurs, pour la promptitude des secours! de l'extrémité de la Hongrie à l'extrémité de la Flandre, il y a plus de quatre cent lieues. La France, à peu près d'un égal diametre dans toute sa surface, n'a que deux cents lieues d'étendue. Enfin, ce Royaume, plus peuplé, d'environ un tiers, que la Monarchie Autrichienne, pourroit, dans une conjoncture de danger, s'écartant des regles qui doivent déterminer le pied ordinaire de son militaire, opposer à sa rivale une supériorité de forces, proportionnée à la supériorité de sa population.

A l'égard de la Russie et des Etats du Roi de Prusse, il paroît aussi très-évident que ces deux Empires, le premier par l'immensité de sa circonférence, le second par la dispersion et la nature de ses membres, qui, pour la plupart, sont pays de conquête, l'un et l'autre par le nombre de puissances formidables qui

les avoisinent, ont besoin de plus de Troupes pour leur conservation que la France pour la sienne (1).

Mais que la considération de cette position heureuse du Royaume, de la facilité de sa défense, de ses ressources, ne nous plonge point dans une indolente sécurité. Nous n'avons aujourd'hui, il est vrai, qu'un voisin puissant; et ce voisin, par les traités et par le sang, est l'allié de la France. Mais ces liens du sang et des traités, seront brisés peut-être au premier instant par les passions ou par la politique. D'ailleurs,

(1) Et les Colonies, me dira-t-on? Je réponds que s'il est nécessaire d'entretenir des Colonies à quinze cents lieues, et jusqu'à six mille lieues de la Métropole, tandis que dans le sein du Royaume on voit tant de contrées en friche, il faut que ces Colonies soient défendues par des garnisons stables et permanentes, par des Soldats nés ou domiciliés dans le Pays. Mais si l'on emploie nos Régimens indistinctement à cette défense, ces fatales Colonies consommeront à la France plus de milliers d'hommes qu'elles ne lui rapporteront des balles de sucre et de café. C'est assez sans doute que le Gouvernement y verse ses trésors; mais ce seroit le comble de l'aveuglement qu'il sacrifiât la fleur de sa population pour la garde de ces possessions lointaines et pestiférées, qui finiront toujours par lui échapper.

des révolutions inattendues peuvent tout changer autour de nous. L'Espagne peut sortir de sa langueur léthargique. Elle renferme en elle-même les élémens de la puissance, puisqu'elle a, ou qu'elle peut avoir abondamment des subsistances avec lesquelles on a des hommes. Un Prince, homme de génie et de courage, peut, par une secousse violente, mais salutaire, la tirer de son agonie, et lui rendre la vie et la force. Les Peuples d'Italie eux-mêmes peuvent rompre la double chaîne dont ils sont chargés, et se souvenir qu'ils descendent des maîtres du monde. Enfin; la Suisse qui compte autant de Soldats que de citoyens; la Suisse, peuplée d'hommes qui portent dans le tempéramment l'âpreté de leur climat, et dans le cœur le courage de la liberté : la Suisse, puissante par sa pauvreté même, peut un jour, appellant à elle ses enfans dispersés sous tous les étendards de l'Europe, et descendant de ses rochers, se rendre terrible

aux mêmes Peuples pour qui elle combat aujourd'hui.

Veillons donc à notre sûreté, et pour le présent et pour l'avenir. Mais différens de ces Peuples qui mettent leur confiance dans le nombre de leurs guerriers, ne fondons la nôtre que sur le courage de nos Soldats et leur discipline. Non cette discipline abjecte, qui pour soumettre le corps étouffe l'ame; cette discipline d'esclave, et qu'on voit avec horreur exercer envers l'esclave lui-même ; mais cette discipline qui peut s'allier avec la dignité de l'homme et du Guerrier, avec la magnanimité du caractere national. N'anticipons point; cette importante matiere sera discutée en son lieu. J'ai d'autres objets à traiter immédiatement dans l'ordre des idées.

CHAPITRE V.

De la Quantité proportionnelle des Troupes d'Arme différente.

LA proportion numérique qui doit exister entre les différentes Armes, est subordonnée à une infinité de circonstances qui varient d'un Pays à l'autre, et d'un peuple à l'autre. Un Pays de plaine, tel que la Pologne, par exemple, a besoin de beaucoup de Cavalerie pour sa défense, tandis qu'il n'en faut que peu ou point pour un pays montagneux comme la Suisse. Un Etat hérissé de places sur ses frontieres, doit avoir plus d'Infanterie que celui qui, au lieu de forteresses, met un désert entre lui et les nations voisines. Dans un Empire d'une vaste circonférence, ou dont les parties sont dispersées, il faut plus de Cavalerie, pour suppléer par la rapidité des mouvemens, à la grandeur des dis-

tances, que dans un Royaume d'une étendue médiocre et fort ramassé (1).

Lorsque Feuquieres et d'autres Auteurs, sans égard à ces différences essentielles, fixent le pied de la Cavalerie au cinquieme de l'Infanterie, ils posent le principe non-seulement le plus arbitraire, mais le plus faux. Il n'y a pas deux Peuples à qui la même échelle convienne à cet égard; et celui qui là-dessus se conduiroit par imitation, agiroit en insensé. On doit, sans doute, être attentif à balancer les forces des Etats voisins; mais il faut choisir ses contre-poids.

Il n'est pas donné à la même nation d'être supérieure en tout. L'Infanterie Françoise est certainement une des meilleures et, peut-être, la premiere de l'Europe; mais notre Cavalerie n'a pas la même prééminence. Le tems où cette Arme décidoit seule du sort des com-

(1) Il n'est pas besoin de remarquer que par une conséquence de ce principe, la France ne doit pas avoir tant de Cavalerie que la Russie, l'Autriche, &c.

bats, est celui de nos plus célebres désastres. C'est elle qui a perdu les batailles de Créci, de Poitiers, d'Azincourt; et dans des époques plus rapprochées, c'est elle dont la déroute a entraîné celle de toute l'Armée. Les revers trop fréquens qu'elle a éprouvés ne doivent pas surprendre. Dans cette Arme le cheval est l'essentiel; l'homme n'est que l'accessoire. Or la Cavalerie des Peuples du Nord surpasse la nôtre de beaucoup, quant à l'espece des chevaux. En vain, pour partager cette production de leur sol, nous répandrons l'or à pleines mains. Les Pays où nous ferons nos remontes se réserveront toujours l'élite de leurs haras; et quand même ils nous permettroient le choix dans la premiere qualité de leurs chevaux, ces animaux transplantés à deux cent lieues, n'auront jamais le même degré de santé, de force et de vigueur que dans leur climat naturel.

Il est vrai qu'on pourroit croire que l'infériorité de notre Cavalerie n'a pas

sa seule cause dans l'infériorité de ses chevaux. Les vices invétérés de sa constitution ; cette honteuse vénalité qui l'a toujours dégradée et la dégrade encore : qui sacrifie l'ancienneté à l'opulence : qui fait de la récompense due aux services, le butin de l'homme riche : qui subordonne la maturité, la sagesse, à l'enfance et à l'étourderie : qui dégoute, décourage, avilit les vieux Officiers, et les condamne pour jamais, s'ils n'ont de l'or à offrir, à l'obscurité des derniers grades, pour placer à la tête des corps, des hommes qui souvent n'y portent d'autres titres que le coffre fort de leurs peres ; une telle constitution, on doit en convenir, ne paroît pas propre à faire naître un bon esprit dans la Cavalerie Françoise, et nécessairement a dû concourir avec les causes physiques à la tenir dans un état de médiocrité.

Ce vice moral peut être corrigé, et l'on doit espérer qu'il le sera. On doit espérer que le gouvernement ouvrant

enfin les yeux sur la plus grossiere erreur, née de l'avarice stupide des administrateurs anciens, ne mettra plus en balance quelqu'argent provenu du trafic des compagnies de Cavalerie avec des batailles perdues et la destinée du Royaume.

Il est plus difficile de remédier à l'autre mal. Cependant, il y auroit, peut-être, un moyen de monter notre Cavalerie; mais il faudroit que le gouvernement fît de ce moyen l'objet le plus sérieux et le plus suivi de son attention. Les chevaux de la Normandie égalent ou surpassent les meilleurs de l'Europe dans l'espece propre à la Cavalerie. Mais comme ils sont aussi très-bons pour le carosse, ceux que fournit aujourd'hui le petit nombre de haras de cette province sont enlevés, presque tous, pour les attelages. Au lieu d'être employés à la défense de l'Etat, ils servent à la molesse et au luxe des particuliers. Qu'importe à nos petits maîtres et à nos petites maîtresses, qu'importe

à ces sybarites de tout sexe, de toute robe, que nos Armées soient battues, pourvu qu'ils triomphent dans une promenade publique, et qu'ils ne soient pas retardés en courant à leurs plaisirs? Mais comme il importe beaucoup à l'Etat de ne pas perdre des batailles, le Gouvernement pourroit, je crois, en se réservant tous les chevaux de taille de la Normandie, et favorisant leur multiplication par tous les moyens que peut employer une administration active et industrieuse, tirer de cette province une quantité de chevaux suffisante pour ses remontes, et se créer enfin une bonne Cavalerie (1).

(1) En montrant les vices de la Cavalerie Françoise, je n'ignore pas qu'elle a plusieurs époques brillantes. Dans ces occasions ses défauts furent rachetés par les talens des chefs, le courage des Troupes & cette impétuosité qui tient au caractere national. J'ajouterai que par ce dernier avantage elle doit, toutes choses égales, d'ailleurs, l'emporter sur celle des autres peuples de l'Europe. Mais, conduit par mon sujet à parler de notre Cavalerie, ai-je dû dissimuler qu'elle est mal constituée, mal montée, et pour l'honneur même de cette Arme ne falloit-il pas attaquer des abus si essentiels?

Au reste, j'aime à espérer que lorsque la Nation aura

Mais il ne faut pas chercher à compenser la foible qualité de notre Cavalerie actuelle par la quantité. Ce seroit une idée fausse; car il est évident que plus on la multiplieroit, moins on auroit de choix à faire dans les ventes de l'étranger. Sans compter le surcroît de dépense qu'on ajouteroit par là à une dépense déjà si onéreuse.

Il est une compensation que nous pouvons nous procurer à moins de frais: la voici. Nous avons une excellente espece de troupe dont la France a donné le modele à l'Europe qui s'est empressée de l'imiter. Je parle de nos Dragons, devenus célebres du moment de leur

quelque influence sur la Constitution Militaire, on ne négligera pas, relativement aux remontes de notre Cavalerie, les ressources que nous donna la nature, et que la France aura enfin des haras. Car il est trop absurde de porter notre argent aux Étrangers pour avoir une Cavalerie, que même nous ne nous procurerons jamais par ce moyen; tandis que de notre propre sol nous pouvons en faire naître une, non-seulement de meilleure qualité que ce rebut qu'ils nous vendent si cher, mais encore supérieure à celle qu'ils nous opposent dans les combats.

naissance, et qui à la derniere Guerre d'Allemagne, sous l'influence de M. le Maréchal de Broglie, surpassant leur premiere réputation, se sont rendus si redoutables aux Troupes légeres des ennemis, et souvent ont luté avec avantage contre leur Cavalerie même. Voilà la Troupe que nous devons multiplier : parce que nous avons les matériaux de sa composition : parce qu'elle est nationale, et dans le génie national : parce que mêlée à la Cavalerie pour combattre la Cavalerie ennemie, tantôt à cheval et à la pointe de l'épée, tantôt à pied et avec le feu, on pourra tirer d'elle le plus grand parti. Par son moyen la moindre circonstance de terrein, une haie, un fossé, un grouppe d'arbres qui se trouveroit sur la ligne ou devant le front de la Cavalerie, deviendroit pour elle une protection puissante, et pour la Cavalerie ennemie une occasion de péril et de déroute.

Dans une campagne rase même, les Dragons pourront, sans danger, mettre

pied à terre, et faire feu contre la Cavalerie ennemie : car leurs chevaux qui sont derriere eux, à quelques pas, leur laissent, dans tous les cas, le choix du combat ou de la retraite (1).

Les étrangers, il est vrai, pourront employer leurs Dragons au même usage; mais non pas avec le même succès, à cause de l'ascendant que les nôtres auront toujours sur les leurs.

J'ajouterai une réflexion au sujet des Dragons. S'il n'est aucune fonction des Troupes légeres qu'ils ne puissent aussi bien et mieux remplir, pourquoi ne pas s'en tenir à eux uniquement pour ces mêmes fonctions? Cette multitude de Hussards qui n'envisagent que le pillage, qui volent l'ami comme l'ennemi, et qui se souillent de tous les crimes de la Guerre, avec si peu de fruit pour les Armées, menace l'Art Mi-

(1) Les Chevaliers Romains mettoient souvent pied à terre pour combattre, & c'étoit la plus redoutable de toutes les Infanteries.

litaire d'une prochaine barbarie (1).

L'accroissement prodigieux de l'Artillerie est un autre acheminement à la décadence. La supériorité que notre Nation peut avoir dans cette Arme seroit un malheur, si elle nous engageoit à substituer son action à celle de l'Infanterie, qui dans cette oisiveté perdroit son génie et son ressort. L'Infanterie! l'Infanterie! voilà l'Arme essentielle, l'Arme puissante, l'Arme des peuples vraiment guerriers, la moins soumise aux caprices du sort; parce que le succès n'y dépend point du jarret et de la bouche des chevaux, ni des hasards d'un ricochet; mais de l'homme seul dont la valeur maîtrise la victoire.

(2) « Les Hussards ne sont redoutables que pour ceux qui ne les connoissent pas. Ils ne sont bons que quand l'espoir du butin les anime, ou lorsqu'ils peuvent nuire sans s'exposer ». Instruction du Roi de Prusse à ses Généraux.

CHAPITRE VI.

De l'Entretien des Troupes.

JE comprends sous le nom d'Entretien la Solde, le Pain, l'Habillement et le Logement. Je vais m'arrêter un instant sur chacun de ces objets (1).

De la Solde.

Ce prince dont le nom ne peut jamais être prononcé sans une douce émotion, Henri IV, qui vouloit que chaque laboureur de son royaume eût tous les dimanches la poule au pot, vouloit aussi que le Soldat trouvât le bien-être dans sa condition. Celui qui verse son sang pour nous, disoit-il, doit être payé du moins autant que l'ouvrier qui fait notre habit ou notre chaussure.

(1) Quoique l'armement fasse partie de l'entretien, je n'ai pas cru devoir en parler ici. Sa liaison étroite avec la Tactique marque naturellement sa place auprès d'elle.

Les Successeurs de ce grand homme ont vu différemment. Depuis son regne le Soldat François a toujours langui dans la misere. Sa paie actuelle, comparaison faite du prix de toutes choses, est à peine moitié de celle qu'Henri trouvoit trop modique.

Que de maux naissent d'une économie si mal calculée ! de-là, la mauvaise composition de nos Troupes, et ce mépris où le Soldat est tombé.

De-là, le fléau de la désertion ; car malgré le reproche d'inconstance et de légéreté qu'on fait au Soldat François, croit-on que s'il trouvoit le bonheur sous ses drapeaux, il songeât à les quitter ? Ce qui doit persuader le contraire, c'est que dans la Cavalerie, où la paie est moins chétive, il y a très-peu de désertion, et que parmi les bas-Officiers on n'en voit presque point d'exemples (1).

(1) Nos Soldats désertent par la même raison que nos artisans & nos manœuvres s'expatrient, pour se soustraire à l'indigence. Ce qui ne doit laisser aucun doute

De-là.

De-là encore ces maladies produites par l'insuffisance de la nourriture, surtout à la Guerre où les besoins sont plus grands, maladies qui concurremment avec la désertion, ravagent nos Armées plus que le fer et le feu de l'ennemi, les réduisent à un si petit nombre sur la fin des campagnes, et les

que telle est parmi nous la véritable cause des émigrations de toute espece, c'est qu'elles n'ont lieu que dans la classe des misérables, et qu'on ne voit pas nos gens riches sortir du royaume, même pour voyager. Bien loin que le François ait un penchant naturel à s'expatrier, conformément à l'opinion vulgaire, il tient et doit tenir fortement à son pays, auquel la beauté du climat, la douceur des mœurs, les plaisirs, tout jusqu'à la vanité nationale, concourt à l'attacher. Mais tant que dans notre Nation le peuple ne sera compté pour rien; qu'il ne lui restera pas même de quoi satisfaire ses besoins physiques, il ira chercher ailleurs le bien être qu'il ne peut espérer sur sa terre natale. Peut-on avec justice lui en faire un crime? Peut-on avec pudeur parler de l'amour de la patrie à des hommes qui n'y trouvent pas de pain? Ah! si la patrie veut qu'ils aient pour elle des sentimens de fils, qu'elle commence par leur montrer un cœur de mere.

Qu'il me soit permis de joindre ici quelques réflexions sur le moyen qu'on vient d'imaginer et d'ériger en loi pour arrêter la désertion dans nos Troupes. On retient, à titre d'amende, 50 liv. par déserteur, aux Officiers présens de la compagnie : retenue qui, dans le tems du semestre, où il ne reste aux Compagnies que la moitié

peuplent chaque année d'une si grande quantité de Soldats nouveaux.

Si l'on pouvoit calculer ce que les Batailles perdues par cette parcimonie ont entraîné de dépenses, pour ne rien dire des autres suites funestes, on verroit qu'il en a coûté au centuple de ce qu'on a cru épargner.

Il seroit plus avantageux, sans doute,

des Officiers et souvent moins, peut absorber leurs foibles appointemens et leur ôter les moyens de vivre. Mais cette punition, si vicieuse par sa nature, est encore plus injuste dans son principe. Comment, avec toute la vigilance possible, empêcher des hommes qui ne sont pas matériellement enchaînés, et auxquels le malheur donne de l'industrie, de trouver, tôt ou tard, le moyen de s'évader? Si l'on sait, en Prusse, retenir ces infortunés Soldats étrangers sous des drapeaux qu'ils abhorrent, c'est bien moins aux soins de l'Officier qu'il faut l'attribuer, qu'à l'avarice des paysans qui, pour l'appât du salaire, courent, au coup du canon, sur ces malheureux lorsqu'ils sont échappés de leurs remparts. Mais, en France, rien ne peut justifier la loi qu'on vient d'établir; et l'on doit peu s'étonner du mécontentement universel qu'elle a répandu, à moins de ne supposer l'Officier dénué de toute notion de justice. Il paroît, d'ailleurs, qu'on n'a pas vu que c'étoit ouvrir aux Soldats une source d'impunité, en intéressant l'Officier à fermer les yeux sur leurs fautes, crainte de ne leur donner, en les punissant ou en les dénonçant, la tentation de déserter.

d'avoir moins de Troupes, mais mieux payées, mieux nourries, robustes et fideles, que ces innombrables multitudes qui se fondent sans combat, et qu'il faut renouveller si souvent; sans parler de l'énergie que l'ame du Soldat puiseroit dans le dégré de considération qui répandroit sur lui un traitement plus honnête (1).

Mais combien d'autres moyens notre Gouvernement n'auroit-il pas pour une augmentation de Solde, s'il pouvoit se résoudre à frapper sur cette foule d'abus de toute espece qui dévorent les revenus publics (2)? Par quel désordre inconcevable l'Etat le plus riche de l'Europe ne peut-il payer ses Soldats? Quel est donc l'usage de l'immense impôt levé sur la Nation? Le premier emploi, l'emploi le plus sacré de la contri-

(1) « Par-tout où l'on n'a point de considération pour le Soldat, la milice tombe ». Montécuculli.

(2) Problême à résoudre. Démontrer par quelles causes, dans un pays si riche que la France, la Nation est si pauvre et le Gouvernement si obéré.

bution des Peuples, ne doit-il pas être de pourvoir aux besoins de leurs défenseurs ?

Il s'en faut bien que la foible addition qu'on vient de faire à la paie du Soldat l'ait tiré de l'indigence (1). On ne sait pas à quels moyens funestes à leur être ceux de ces infortunés qui

(1) Cette addition est de 6 deniers; encore les a-t-on pris sur lui-même, par une combinaison astucieuse dont je ne donnerai point le détail. Il n'est pas nécessaire d'observer que cette augmentation est fort au-dessous du besoin. Encore un coup, ce seroit, en derniere analyse, une économie véritable d'ajouter, tout de suite, et sans ces mesquines gradations, trois à quatre sous à cette solde si chétive. On pourroit employer une partie de cette augmentation à former pour chaque Soldat une masse qui seroit, à coup sûr, un puissant lien pour l'attacher à ses drapeaux, et qui, grossie insensiblement, deviendroit une précieuse ressource pour les anciens Soldats à l'époque de leur retraite. J'ajouterai que le bien être et la considération que le Soldat trouveroit alors dans son métier, le lui feroit regarder comme un état; et loin de songer à s'en affranchir par la désertion, il s'y voueroit avec joie pour tout le tems de ses forces. Mais où prendre l'argent nécessaire à cette augmentation? Je l'ai déja dit, sur les abus. Cette question : *où prendrons-nous de quoi payer nos Soldats*, dans un royaume dont le revenu s'éleve à plus de six cents millions, est, elle seule, la preuve de tous les désordres.

n'ont pas la ressource d'un métier, sont forcés d'avoir recours, pour suppléer à l'insuffisance de la Solde. Ce n'est qu'en multipliant sur eux les veilles et les fatigues du service, en couchant la moitié de l'année sur les planches d'un corps-de-garde, en sacrifiant leur tempérament, leur santé, et précipitant le terme de leurs jours, qu'ils parviennent à se procurer l'équivalent de leurs premiers besoins.

Suffit-il, au reste, que le Soldat ait le nécessaire physique? Doit-il être privé de tous les plaisirs de la vie, lui dont les devoirs sont si pénibles, lui que le joug pesant de la discipline ne laisse pas respirer un instant; qui, sans cesse, est entouré de supérieurs de tout grade, de tout caractere, dont il faut qu'il endure, non-seulement la sévérité, mais trop souvent encore l'humeur et les injustices? Pour le dédommager de fonctions si dures, et de tant d'amertumes, est-ce assez de l'empêcher de mourir de faim?

La paie du Soldat éprouve une retenue pour le pain qu'on lui fournit; et les abus qui se commettent dans cette partie essentielle doivent être dévoilés.

Du Pain.

On donne au Soldat une livre et demie de pain par jour : cette quantité, pour des hommes réduits presque à ce seul aliment, est évidemment insuffisante. D'ailleurs, ce pain est très-peu substanciel. Il a perdu, par des manipulations clandestines de boulangerie, presque toutes ses parties nutritives ; on en a extrait la farine la plus pure qu'on a remplacée par un son étranger. Un autre vice, de constante habitude, c'est de pétrir ce pain avec une quantité d'eau surabondante pour en augmenter le poids, ce qui lui laisse une humidité pernicieuse qui le rend très-sujet à moisir. Que dirai-je de la mauvaise qualité de grain dont on le compose, de ce rebut des

greniers et des halles, moulu avec toutes ses ordures, et, souvent, germé, pourri, empoisonné ?

Ce qu'il y a d'horrible, c'est que tel mauvais que puisse être ce pain de munition, pourvu que le poids s'y trouve, on force le Soldat à le recevoir. J'ai vu avec indignation, dans plus d'une ville de Guerre, la garnison alimentée, pendant plusieurs mois, avec un pain qui portoit les signes les plus manifestes de corruption, et des chefs foibles, ou plutôt lâches et punissables prévaricateurs, par égard pour des hommes affreux sur lesquels ils auroient dû provoquer toute la rigueur du Souverain, fermer les yeux sur des malversations si coupables, et l'oreille aux plaintes dont elles étoient l'objet. Cependant, pressé par la faim, le Soldat faisoit son repas de ce pain infecté. Eh! combien de ces infortunés n'ont-ils pas reçu avec lui dans leurs entrailles les germes de la mort (1) ?

(1) Les Régimens viennent d'être chargés de la bou-

De l'Habillement.

Il n'y aura rien à changer dans la forme actuelle de l'Habillement. Donnez-lui l'empleur convenable, et c'est en tout, le meilleur pour la Guerre (1).

Mais je dois relever ici les conséquences de cette fausse économie qui préside parmi nous à toutes les dépenses utiles, tandis que la plus grande prodigalité regne dans celles dont l'objet est frivole.

Le Roi, qui fournit l'Habillement aux Troupes, ne le renouvelle que tous les trois ans. Que s'ensuit-il? Que pour prolonger sa durée jusqu'à l'époque de la nouvelle livraison, on dé-

langerie du Soldat. Il seroit mieux encore, sans surcharger de ce nouveau soin les corps eux-mêmes où les détails de fourniture sont trop multipliés, que le pain du Soldat fût acheté, tout uniment, chez les boulangers du lieu par les chefs d'ordinaire.

(1) Il n'y a point de raison pour que l'Habit militaire, parmi nous, soit distingué, par sa forme, de l'Habit civil, celui-ci est précisément l'Habit militaire d'autrefois.)

fend aux Soldats de le porter les deux tiers de l'année. Ces hommes, réduits à une veste rappée, ne transpirent point; ou bien forcés, pour se garantir du froid, de se tenir continuellement enveloppés sur leur lit, leurs humeurs croupissent. Dans les deux cas, ils tombent malades, vont à l'hôpital, et beaucoup y laissent la vie.

A la Guerre, où il est plus nécessaire encore que le Soldat soit couvert, il est nud dès la seconde campagne. Comment soutiendroit-il la froideur d'un bivouac, les rigueurs de l'arriere-saison? La fiévre et l'hôpital: voilà encore le résultat. C'est par cette indifférence aussi insensée que barbare sur la santé du Soldat, à tous les égards, que les Armées Françoises se consument en si peu de tems.

Le Soldat Prussien est habillé tous les ans; et le Soldat François, bien moins robuste, le Soldat François qui sert le plus riche Monarque de l'Europe, le Soldat François environné,

même dans les camps, du spectacle du luxe le plus somptueux.... Je m'arrête, je m'exprimerois avec trop d'amertume.

La coëffure fait partie de l'Habillement. Il est à propos d'en dire un mot.

Le chapeau a mille inconvéniens. Avec lui le Soldat est gêné dans le port et dans le mouvement de son Arme; avec lui il ne peut se coucher; avec lui sa tête est mal à couvert, sur-tout la nuit. Pourquoi n'avoir pas laissé le casque? Les défauts qu'on y a trouvés, inséparables d'un premier essai, pourroient être corrigés aisément. Le casque éleve la stature de l'homme, donne à une Troupe un air imposant, et Tacite dit très-bien qu'à la Guerre les yeux sont vaincus les premiers.

Par la même raison, on n'eût pas dû ôter le bonnet aux Grenadiers. Dans les Troupes de Prusse, un bonnet à peu près semblable, est la coëffure de tous ceux des Régimens d'Infanterie

désignés sous le nom de Fusiliers. Le bonnet du Grenadier n'est distingué que par une grande houpe qui le couronne.

Du Logement.

Est-il sage, est-il vraiment économique d'entasser les Soldats, soit dans une chambre, soit sous une tente, comme du bétail dans une écurie ? Voilà un des germes les plus féconds de ces maladies qui dévastent les Armées modernes.

L'usage de faire coucher trois hommes dans un même drap, qu'on ne change que tous les mois, n'est-il pas une autre cause journaliere de maladies (1) ?

Si les miseres de ses Soldats, qui sont des hommes comme vous, qui sont vos sujets, qui sont les instrumens de votre puissance et de votre gloire, si

(1) Ces deux abus n'existent point en Prusse. Il n'y a que quatre lits par chambrée, et deux Soldats dans chaque lit.

Pſ. Depuis la seconde édition de cet ouvrage, ce dernier abus a été corrigé ; on donne aujourd'hui un lit pour deux hommes.

leurs miseres vous sont indifférentes ; pourroit-on dire aux Souverains de nos jours, qu'au moins votre intérêt vous touche. Vous détruisez vous-même plus de vos Guerriers qu'il n'en périt par les mains de l'ennemi.

Il ne faut pas ajouter au mal-être nécessairement attaché à la condition de Soldat. C'est tout ce que la nature humaine peut soutenir. Considérez, d'ailleurs, que les vôtres, condamnés à des privations aussi pénibles et plus continuelles que celles des Guerriers de Lacédemone, et qui n'en sont pas dédommagés, de même, par le respect public et d'autres jouissances flatteuses ; considérez, dis-je, que ce ne sont pas des Spartiates, mais des hommes du dix-huitieme siecle.

Il faut que le régime du Soldat soit dur et sobre, mais non indigent et mal-sain.

CHAPITRE VII.

De la Formation.

CE fut une idée sage que celle de composer tous les Régimens du même nombre de Bataillons. Mais pourquoi le nombre *deux* a-t-il été préféré? Deux Bataillons ne font pas corps à la Guerre, mais la moitié d'un corps appellé *Brigade*. La Formation à quatre Bataillons, par laquelle chaque Régiment composeroit sa Brigade, ne seroit-elle pas plus simple et plus avantageuse? La même unité physique et morale, et par conséquent la même force, peut-elle se trouver dans le mêlange de deux Troupes, réunies pour la premiere fois, comme dans un ensemble de tout tems organisé, instruit, exercé en corps?

De cet accouplement de deux Régimens naissent d'autres inconvéniens encore. Le Régiment, chef de Brigade,

le seul dont on parle, qu'on célebre ; par qui l'autre est, pour ainsi dire, anéanti, devient pour son second un objet secret de jalousie, et celui-ci fera moins d'efforts pour obtenir des succès, dont le premier doit presque seul recueillir la gloire (1).

La même raison qui fait dire à l'auteur de cette Formation avec tout le monde, qu'il importe pour l'esprit de corps que les Régimens ne changent jamais de nom, eût dû l'engager à les porter tous à quatre Bataillons. En effet, les belles actions d'un Régiment second de sa Brigade, ne restent-elles pas aussi inconnues à la postérité que s'il eût changé de nom? Le sien n'est point consacré dans les annales. Ses exploits, aussi perdus pour sa gloire que ceux des Régimens dont le nom est changé, ne sont qu'une simple tradition de corps, sur laquelle l'in-

(1) » Il est d'expérience, dit Feuquieres, qu'un Corps » s'intéresse toujours plus à une de ses parties qu'à un » autre Corps.

certitude se répand, qui s'affoiblit tous les jours, et finit par s'anéantir.

De plus, dans cet amalgame, l'un des deux Régimens n'étant point commandé par ses Chefs ordinaires, n'obéit ni avec la même confiance, ni avec le même zele. Sans compter la rivalité du commandement, qui souvent vient semer la mésintelligence entre les deux Etats-Majors.

Au reste, consultons l'expérience. Quels sont les Régimens où régna de tout tems un esprit plus militaire, qui comptent le plus d'époques glorieuses? Les Régimens à quatre Bataillons. C'est de Champagne, Navarre, Auvergne, dont on a dit qu'un lâche en y entrant devenoit brave.

Rien de si foible et même de si faux que les raisons sur lesquelles l'auteur de la nouvelle Formation fonde la préférence qu'il lui a donnée. Il allégue la supériorité de tenue, la plus grande facilité à compléter. Comme si dans les Régimens à quatre Bataillons les

ressources n'augmentoient pas à proportion des besoins ; comme si, en se prêtant à la supposition de ces inconvéniens, il n'eût pas été facile d'y remédier ; comme si, enfin, toute considération n'étoit pas subordonnée à l'objet de vaincre, à ce grand objet, à cet objet unique (1) !

M. de Saint-Germain, dans les Mémoires qu'il a laissés, fait assez sentir la vraie raison, s'il ne l'énonce pas clairement, qui a décidé son choix pour la Formation à deux Bataillons.

(1) Si la formation à deux bataillons est la plus avantageuse, pourquoi a-t-on laissé à quatre le Régiment du Roi ? Est-ce par une défectuosité que doit être distingué un Régiment d'élite ?

Je ne veux pas dissimuler la seule objection que l'on m'ait faite contre la formation des Régimens par brigade : c'est qu'à la paix on sera forcé d'en diviser plusieurs pour former la garnison des petites villes de guerre. Mais il est aisé de voir que cette objection tourne à l'appui de mon système ; car si c'est un inconvénient que les deux moitiés d'un tout soient quelquefois séparées, c'en est un bien plus grand qu'elles le soient toujours. Observez, d'ailleurs, que ces portions momentanément désunies, restent commandées par les mêmes chefs, et conduites sur les mêmes principes, en attendant la réunion qui forme leur état habituel.

Il a voulu se ménager une plus nombreuse promotion de Colonels, pour satisfaire cette foule de prétendans qui l'obsédoient. C'est dans la même vue qu'il a créé le grade si inutile de Colonel en second, dont il sera parlé tout-à-l'heure. Mais quand des motifs pareils influent sur les opérations d'un législateur, combien n'est-il pas au dessous de cet auguste caractere?

Je passe à la force du Bataillon. Il est composé, sans y comprendre la Compagnie volante de Grénadiers ou Chasseurs, de quatre Compagnies, aujourd'hui de cent seize hommes, et qui, sur le pied de Guerre, doivent être portées à cent soixante-trois, non compris les Officiers et Tambours (1). La somme totale de ces quatre Compagnies donne au-delà de deux cent files; et, avec les Grenadiers ou Chasseurs, plus de deux cents trente (2). Cette étendue

(1) La derniere formation n'a pas fait de changement sensible à cet égard.

(2) Supposons-le non complet d'un quart, et sûrement

excessive du Bataillon porte à l'extrême un des plus grands vices de notre Tactique : le flottement, d'où s'ensuit toujours la lenteur et le désordre.

Remarquez, d'ailleurs, que les Compagnies étant si nombreuses, l'Officier connoît moins le Soldat, et, par conséquent, a moins de prise et d'influence sur lui. Remarquez encore que le rassemblement de la Compagnie devient fort lent. Et j'observerai, à ce sujet, que dans les rassemblemens journaliers, on ne paroît pas assez sentir l'importance de mettre promptement une Troupe sous les armes. Quand l'habitude de cette lenteur est contractée à la Paix, il est difficile qu'il n'en demeure un reste à la Guerre ; ou que du moins alors un rassemblement brusque se fasse sans tumulte et sans confusion.

au commencement d'une campagne, il n'excede pas cette proportion, le bataillon sera encore de cent cinquante files, et avec les Grenadiers ou Chasseurs d'environ cent quatre-vingt. Or, il est impossible à un bataillon si étendu, de marcher sans serpenter.

Venons à la composition de l'Etat-Major. Je vois, d'abord, quatre Officiers supérieurs pour deux Bataillons; et ces quatre Officiers supérieurs n'ont que les mêmes fonctions, qui, au surplus, se réduisent aujourd'hui à très-peu de chose (1). N'étoit-ce pas assez d'un Commandant par Bataillon, outre le Commandant en chef? Pourquoi ce Colonel en second? N'est-ce point entre le chef et le corps un canal superflu, qui ne fait que rallentir leur communication réciproque? On veut former des jeunes gens de

(1) « Il n'est pas possible », dit encore Feuquieres, à la suite des paroles citées ci-dessus, « de trouver la capacité et l'expérience requises pour la conduite des Régimens dans un aussi grand nombre de Colonels et Majors que l'on emploie à présent. Enfin, sans m'étendre davantage sur ce sujet, je m'en rapporterai seulement à ce qui s'est vu depuis quelques années, pour faire convenir qu'il faut des plus grands corps, afin qu'il y ait moins de Colonels, et que l'on oblige la jeunesse, de quelque qualité qu'elle soit, à passer par les degrés, afin que par l'obéissance, elle se rende capable du commandement ». Le chapitre présent étoit fait lorsque je suis tombé sur le passage de Feuquieres, qui m'a fourni ces deux citations, et je me confirme dans mes idées par leur parfaite analogie avec celles de cet homme judicieux.

qualité pour le grade de Colonel. Mais sans ajouter un ressort parasite à la machine du Régiment, ne pouvoit-on les former en les faisant passer par les grades déjà établis, comme cela se pratique chez d'autres Peuples qu'on a pris pour modeles, bien moins à propos en tant d'autres choses (1)?

La même Constitution qui, du premier pas, ouvre la porte des hauts grades à des jeunes gens, qui, souvent, n'y portent d'autre titre que le hasard d'un nom, ferme inhumainement l'entrée de tout grade supérieur à l'ancien Officier, couvert d'honneur et de blessures, qui ne saura pas intéresser en sa faveur les solliciteurs des graces. Si cet Officier ignore, ou

(1) Tout ce qu'on vient de dire du grade de Colonel en second, supprimé récemment, est applicable à celui de Major en second, créé à la place. Il est vrai que ce nouveau grade n'est que le quatrieme de l'Etat Major, et l'on entrevoit en cela le desir de concilier le bien du service avec l'article des *Considérations*. Mais quels honteux ménagemens! Comme si, entre l'avantage de la constitution et celui de quelques hommes, il étoit permis de balancer.

qu'il dédaigne l'art de plaire, quelque supériorité de mérite qu'il puisse avoir, il languira, il croupira dans les rangs subalternes. Une seule réflexion devroit bien ouvrir les yeux sur l'absurdité de cette exclusion. Quelle est la perspective qu'offre la Guerre, en compensation de ses travaux et de ses dangers, aux Capitaines en premier d'un Régiment (1)? Aucune. Or, n'est-ce point un vice essentiel dans une Constitution de faire redouter les combats aux principaux membres des corps, aux Chefs de toutes les Troupes particulieres qui les composent? Qu'un des grades supérieurs soit l'attrait de l'émulation, je

(1) Une nouvelle ordonnance a augmenté de 400 liv. les appointemens des deux premiers capitaines de Régiment. Mais pour ranimer le zele et les vertus dans la classe si essentielle des Capitaines, il ne suffit pas de leur faire envisager un peu plus d'argent, c'est la considération qu'il faut leur rendre; et l'on n'y parviendra qu'en t'ouvrant devant eux le chemin de l'avancement. Ah! c'est particuliérement parmi les Officiers de ce grade, si outragé aujourd'hui par notre constitution, que ce sont conservés les restes du vieil honneur François et de l'héroïsme de nos ancêtres. D'Assas, l'immortel d'Assas, étoit le plus ancien Capitaine du Régiment d'Auvergne.

l'approuve. Mais laissez à ceux qui ont consumé une partie de leur vie dans les emplois inférieurs, qui ont parcouru cette humble et lente carriere en l'arrosant de leurs sueurs et de leur sang, laissez leur l'espoir d'un grade honorable. Il est certain qu'ils ont au moins pour eux les lumieres de l'expérience et les sentimens d'un courage éprouvé; et c'est ce que vous ne pouvez pas dire de ces jeunes gens à qui vous confiez cependant un plus haut grade.

Pour terminer ce chapitre, voici en peu de mots la formation que je proposerois à la place de celle que je viens d'examiner.

Tous les Régimens à quatre Bataillons, chacun formant sa Brigade. Le Bataillon a huit Compagnies de soixante-dix hommes, ce qui le porteroit à cinq cens soixante hommes, sans compter les Grenadiers ou Chasseurs. L'Etat-Major, composé d'un Colonel, d'un Officier supérieur par Bataillon, sous

telle dénomination qu'on voudra, et d'autant d'Aide-Majors, ou Adjudans. Et pour ménager à-la-fois une récompense aux services, un prix à l'émulation, un débouché à la haute noblesse, deux de ces emplois de Commandant de Bataillon seroient remplis par les plus anciens Capitaines (1), les deux autres seroient donnés l'un au mérite, l'autre à la naissance.

Qu'on ne dise pas que je traite trop mal la qualité ; puisqu'il y auroit pour elle deux places par Régiment, compris celle de Colonel. En total, il y en auroit pour elle autant que dans les anciennes formations, et plus que dans celle de 1763 (2).

Qu'on ne dise pas que je suis trop généreux envers l'ancienneté et trop peu pour le mérite. Si c'étoit effectivement le mérite qui fut avancé sous ce nom, d'accord ; mais à qui apprendrai-je que

(1) Ce ne seroit que la moitié des grades supérieurs qu'il y avoit autrefois pour l'ancienneté, puisque leur nombre étoit égal à celui des bataillons.

(2) Il n'y eût plus de Régimens d'un bataillon.

ces grades qu'on a ravis à l'ancienneté, sont presque toujours le prix de la souplesse, de l'intrigue, et quelquefois de la bassesse ?

Je dirai seulement sur la formation de la Cavalerie et celle des autres Troupes, qu'elle doit partir du même principe d'uniformité, de simplicité, et se proposer pour but la même aptitude à la Guerre ; que cet objet doit faire disparoître toute autre considération, parce que la fin de toutes les parties et de la Constitution et de l'Art ; c'est la victoire.

CHAPITRE VIII.

De la Tactique.

LA Tactique est l'art d'ordonner et de mouvoir les Troupes (1).

Depuis bien des années, on ne cesse d'écrire et de disputer sur cette matiere. Mais ces disputes et ces écrits, comme ceux de la théologie, n'ont servi qu'à affermir plus opiniâtrement chaque parti dans ses opinions. On a même vu des militaires, entraînés par l'esprit polémique, porter dans ces querelles l'aigreur et le fiel des gens d'église; tant les hommes se ressemblent dans les états les plus différens !

Sans espérer d'amener à une unité

(1) La Tactique tient sans doute à toutes les parties de la guerre, puisque toutes les parties d'une science sont enchaînées. Mais s'ensuit-il qu'elle soit elle-même la science de la guerre? Cette logique seroit singuliere. Si la Tactique et l'Art Militaire ne font qu'une même chose, comment nommera-t-on cette branche de l'Art, connue jusqu'ici sous le nom de Tactique?

de doctrine des esprits échauffés, et que ne conduit plus le seul amour de la vérité; je vais discuter, sous les yeux du public, en aussi peu de mots qu'il me sera possible, la question fondamentale de ce long procès.

L'Infanterie doit-elle être ordonnée primitivement et habituellement sur trois rangs ou en colonne?

Sur trois rangs, répondent les partisans de la méthode établie, et voici en substance les raisons dont ils s'appuient.

1°. L'Arme à feu est la plus terrible et la plus meurtriere, par conséquent, la plus avantageuse pour la victoire. C'est donc sur elle que doit être fondé l'ordre habituel.

2°. L'amalgame qu'on a su faire de cette arme avec l'arme blanche produit deux genres de combat: le combat de jet, et le combat de choc. Mais le combat de jet précede le combat de choc; donc l'ordre propre au combat de jet doit être ordre primitif.

3°. L'adoption de l'arme à feu a fait passer du côté de la défense l'avantage qui, précédemment, appartenoit à l'attaque; parce que l'exécution de cette arme exige qu'on soit en repos, et qu'elle devient inutile dans les mains de l'homme qui marche : donc l'ordre convenable à la défense doit être ordre habituel.

4°. L'état primitif et habituel d'une Armée est l'état de défense; donc son ordre primitif et habituel doit être l'ordre de défense.

Voici les objections des antagonistes.

1°. Il est faux que l'arme à feu soit la plus terrible et la plus meurtriere. Elle n'est pas la plus terrible, puisque les Troupes, sans s'ébranler, en essuient l'effet des heures entieres, et qu'elles fuient, presque toujours, si-tôt que l'ennemi approche pour combattre à l'arme blanche. Elle n'est pas la plus meurtriere; car l'arme blanche a frappé vingt fois avant que le fusil n'ait tiré une. L'arme à feu n'est donc pas la plus

avantageuse pour la victoire; et ce n'est donc pas sur elle qu'on a dû fonder l'ordre habituel.

2°. Quoique le combat de jet précede le combat de choc, il ne s'ensuit pas que l'ordre propre au combat de jet doive être ordre primitif; car avant d'en venir à ce combat de jet, il faut marcher et manœuvrer, et c'est ce qu'on ne sauroit faire dans l'ordre sur trois rangs: donc cet ordre ne doit pas être ordre primitif.

3°. Malgré la préférence qu'on a donné à l'arme à feu sur l'arme blanche, l'avantage est demeuré à l'offensive. Cela est démontré par les faits (1); et pour nous renfermer dans des exemples très-familiers aux partisans de l'ordre mince, cela est démontré par les batailles même du Roi de Prusse. Toutes les fois que ce Prince a attaqué, il a battu; presque toutes les fois qu'il

(1) « On n'a qu'à récapituler les batailles données par les grands hommes, ils ont presque toujours attaqué ». *Essai général de Tactique, tom. II, pag. 243, édition de Liége.*

a été attaqué, il a été battu. Il est bien vrai que la défensive a l'avantage du feu. Mais cela prouve que ce n'est point le feu qui donne la victoire. Ce n'est pas même la destruction qu'on fait dans l'Armée ennemie; car assez souvent le vainqueur a plus souffert que le vaincu. Ce qui procure le succès, c'est la promptitude, l'audace des mouvemens; c'est la facilité, la confiance de joindre l'ennemi; et c'est cette confiance, cette facilité dont manqueront toujours des Bataillons allongés sans mesure, et réduits à l'amincissement de trois hommes.

4°. L'état primitif et habituel d'une Armée n'est pas l'état de défense; c'est l'état de repos, duquel il faut qu'elle puisse passer subitement, soit à l'attaque, soit à la défense. Or, une Armée déployée sur trois rangs, est bien moins préparée, même pour la défense, que formée en ordre de profondeur; car toute Armée attaquée qui ne manœuvre pas est une Armée battue. Mais pour ma-

nœuvrer, il faut quitter l'ordre étendu. Eh, pourquoi donc s'y être mis? N'est-ce point une entrave dont on s'est chargé, un retard qu'on s'est préparé? Ce retard, dites-vous, ne sera pas long, puisqu'il suffira de rompre à droite ou à gauche pour se trouver en colonne de marche. Fort bien. Mais si l'ennemi, si quelques escadrons d'Hussards seulement rencontrent en chemin votre colonne, ou vos colonnes à divisions ouvertes, le moindre inconvénient pour vous est d'être obligé de vous arrêter pour faire face à cette Troupe. Vous voilà donc tenu en échec, et ne pouvant remplir votre destination, tandis que les colonnes à divisions serrées, poursuivant leur marche, sans daigner faire attention à cette poignée d'Hussards qui vous a si honteusement arrêté, et peut-être battu, vont droit à leur objet, et sauvent l'Armée.

Il ne peut y avoir sur le théatre de la Guerre aucune position, ni dans cette position aucune circonstance lo-

cale qui exige, même dans la défensive, qu'on déploie un seul Bataillon d'avance. Premierement, vous ignorez où l'ennemi portera ses coups, et peut-être les Troupes avec lesquelles vous borderez ce retranchement seront celles qu'il faudra remuer. En second lieu, un point quelconque à défendre est accessible ou il ne l'est pas. S'il n'est pas accessible, vous aurez tout le tems de vous y déployer. S'il est accessible, ne vaut-il pas mieux l'occuper en colonne serrée, pour tomber avec cette masse sur l'ennemi qui vient à vous, et que vous romprez si aisément s'il se présente en ordre déployé (1)? Mais si l'ennemi est en colonne, à plus forte raison devez-vous y être aussi dans la supposition actuelle, où n'étant séparé de lui par aucun obstacle, vous n'avez pour défense que votre force intrinseque. Donc dans la défensive même l'ordre

(1) Il est bien évident que si l'ordre mince prenoit l'offensive contre la colonne, il seroit perdu inévitablement; car alors, privé du feu qui est son unique avantage, il ne lui resteroit rien.

étendu ne doit pas être primitif : donc il ne doit jamais l'être (1).

Ces objections me paroissent si puissantes, que je ne trouve, ni dans mon esprit, ni dans aucun écrit de l'ordre mince, rien de solide à répliquer. Elles

(1) Il faut distinguer l'ordre primitif d'une Armée, de l'ordre primitif d'un Régiment isolé. Comme chaque fois qu'un Régiment prend les armes, soit dans sa garnison, soit dans son camp, il convient que, préalablement à toute opération, il soit vu par ses chefs, et que la forme de l'ordre étendu est la plus commode pour cela; il me paroît que la disposition primitive d'un Régiment individuellement considéré, doit être sur trois ou bien sur six, si l'on campe sur six comme on le devroit toujours. Mais peut-on mettre en question s'il faut qu'une Armée soit rangée dans l'ordre de colonnes, puisqu'il n'y a point de mouvement sans cela, et que toute disposition défensive comme offensive ne peut se prendre que par le mouvement? Au reste, il n'est pas besoin d'avertir qu'il ne peut être ici question de la colonne ouverte qu'on se souvient que j'ai proscrite. Cette colonne si pesante dans sa marche, par la nécessité des alignemens, si flasque, si foible, si incapable de défense, si impraticable devant la moindre troupe ennemie; cette colonne, qui n'a que la propriété de servir de passage à l'ordre déployé, et qui même, à cet égard, est beaucoup plus lente dans ses moyens que la colonne serrée, à moins qu'il ne plaise à l'ennemi d'attaquer précisément du côté où l'on est formé, cette colonne, dis-je, est assurément même dans le système de l'ordre mince une dispositon très-absurde.

donnent

donnent pour moi plus de poids à l'ordre profond, que l'autorité du Roi de Prusse n'en peut donner à l'ordre étendu. Mais, au surplus, le Roi de Prusse, dont l'exemple est le chapitre triomphant des partisans de l'ordre déployé, et leur dernier argument lorsque l'évidence les accable, ce Prince est homme, malgré sa gloire, et sujet par conséquent à l'erreur. N'est-ce point introduire dans l'Art de la Guerre la même superstition qui s'est emparée de la religion, et qui la déshonore, de ne reconnoître dans cet Art pour vrai, pour bon, que ce qui est pratiqué par le Roi de Prusse? et d'ailleurs, qui vous assure que ce Souverain approuve la méthode de l'ordre mince, quoique ce soit la méthode de ses Armées? Presque sûr du succès par l'influence de sa présence et de son génie, et par la supériorité de ses Troupes dans cette Tactique qui leur est commune avec toutes celles de l'Europe, il n'a pas cru, sans doute, de son intérêt, de donner l'exemple d'un genre de Tactique bien

moins adapté au caractere de sa nation qu'au génie d'autres Peuples.

Observez, d'ailleurs, que la moitié des Armées de Prusse est composée d'étrangers. Ces infortunés qui gémissent sous le joug d'un esclavage qui ne doit jamais finir, ne souhaiteroient rien si ardemment que l'occasion de s'y soustraire ; et mêlés à l'ennemi, dans le combat de choc, seroient bien plus disposés à se rendre à lui qu'à le combattre.

Mais sans chercher à pénétrer dans les pensées et les motifs du Roi de Prusse, et ne jugeant l'ordre mince que sur les principes de la raison, jettons un moment les yeux sur une Armée formée dans cet ordre.

Je vois une multitude immense allongée dans une espace quelquefois de plusieurs lieues, sur une simple file de trois hommes. Derriere ce fil fragile, à trois cent pas, j'en vois un autre semblable. Voilà une Armée moderne dans son ordre de Bataille. Or, quel est l'homme

doué de quelque clarté naturelle, et dont l'esprit n'aura pas été subjugué par l'autorité ou par l'habitude, qui ne sente d'abord l'extrême foiblesse d'une Armée ainsi ordonnée, qui ne trouve ridicule qu'on ait donné un tel arrangement à cent mille Soldats? En vain, diroit-on, que ce n'est là que l'ordre de méthode, l'ordre d'attente. Faux subterfuges! l'ordre de combat ne differe que par quelques légeres modifications de cet ordre fondamental. Ce sont toujours et uniquement trois hommes de hauteur, ce sont toujours des portions plus ou moins étendues, plus ou moins traînantes de ces deux lignes si débiles qui formoient l'ordre primitif. Ces lignes premieres n'ont fait que devenir moins droites et moins contigües. Si vous appercevez des corps plus épais et plus solides, ce n'est point sur le champ de Bataille, c'est sur le chemin qui y conduit. En arrivant sur la scene du combat, vous verrez ces masses se dissoudre, se réduire en longs et foibles

filamens, et n'opposer par tout à l'ennemi qu'une résistance de trois hommes.

Et c'est là le plus haut degré de perfection de l'Art Militaire! Et dans cet Art, nous oserions nous croire supérieurs aux Grecs et aux Romains! je le répete; la force de l'habitude peut seule nous faire méconnoître l'absurdité de notre Tactique. Il en est de cette absurdité comme de tant d'autres qui sont admises, parce qu'elles ne sont pas discutées, et dont on se désabuse dès l'instant qu'on leur applique la pierre de touche du raisonnement. Mais il faut, pour cela, n'avoir aucun intérêt, soit de réputation, soit de fortune à les soutenir; car alors, cet intérêt fascine l'esprit, ou du moins il dirige la plume et le langage, et l'on s'efforce de persuader des opinions que soi-même l'on méprise. C'est bien moins la foiblesse de l'esprit humain que l'intérêt personnel qui perpétue les erreurs en tout genre; et pour faire régner la vérité sur la terre, il faudroit commen-

cer par y établir le regne de la vertu.

Je crois avoir mis le lecteur en état de résoudre la question proposée au commencement de ce Chapitre. Il s'en offre à présent deux autres. Quel usage doit-on faire de l'ordre du feu, rejetté comme primitif et habituel? Quelle est la meilleure espece d'ordre profond? Discutons laconiquement ces deux questions.

L'arme à feu, sans doute, n'est pas la meilleure arme militaire qui existe; je crois l'avoir prouvé. Mais elle a des avantages qu'on ne doit pas méconnoître. Si ce n'est pas la plus décisive pour la victoire, c'est elle qui la prépare. Il y a même bien des circonstances où c'est la seule qui puisse agir. D'ailleurs, en tout pays, elle est aujourd'hui l'arme de l'infanterie. Il ne faut donc pas négliger de tirer de cette arme, devenue nécessaire, tout le parti dont elle est susceptible. Eh! pourquoi négligerions-nous ses effets, si, non-seulement ils peuvent se concilier dans toute leur plénitude,

avec les effets puissans de l'arme blanche, mais encore sont très-propres à les seconder?

M. Deménil-Durand, qui a mitigé les idées outrées de Folard, mais qui n'est pas tout-à-fait exempt lui-même du défaut de son prédécesseur, M. Demenil-Durand n'a pas, ce me semble, assez senti combien l'ordre de profondeur peut recevoir de protection, de secours et d'appui du feu de l'ordre déployé. La charge de ses colonnes n'est soutenue et préparée que par les escarmouches de quelques grouppes de Grenadiers et Chasseurs; tandis qu'elles reçoivent tout le feu des lignes pleines de l'Armée ennemie. C'est mettre trop au hasard le succès de l'attaque. Il seroit à craindre que les colonnes ne fussent intimidées, peut-être entamées et rompues par des décharges réitérées auxquelles on n'opposeroit presque rien; car le feu des Grenadiers et Chasseurs qui, dans ce sistême, forment le rideau des colonnes, doit être compté pour bien peu. Croit-on que

ces Grenadiers et Chasseurs, marchant éparpillés contre l'Armée ennemie, à travers des décharges roulantes, tireront avec bien de l'assurance? Auront-ils même assez de fermeté pour soutenir un combat si inégal; et leur dispersion, qui laissera les colonnes dans une nudité absolue, ne pourra-t-elle pas entraîner la fuite des colonnes même?

Supposons que, malgré l'enlevement de ce rideau, elles aient l'audace d'avancer. Alors, rien ne les voilant à l'ennemi, ne dirigera-t-il pas contre elles tout le feu de son Artillerie et de sa Mousqueterie avec trop de lumiere, et vraisemblablement avec trop de succès? Je ne crois pas que les ravages du canon dans la colonne, soient tels qu'on s'est plu à les dépeindre. Je présume même, vu la petitesse de front et la légereté de marche de celles de M. Deménil-Durand, que peu de boulets pourroient les toucher. Mais je crois avec l'Auteur de l'Essai de Tactique, qu'un certain nombre d'hommes tués à la tête d'une colonne,

pourroit la désordonner, et peut-être la dissiper, tant à cause de l'embarras qu'ils y feroient, que de l'impression de ce spectacle qui n'échapperoit à personne.

C'est en conséquence de ces diverses considérations que le rideau dont M. Deménil-Durand couvre ses colonnes, me paroît insuffisant. Eh! pourquoi, d'ailleurs, ne point user de tous ses moyens, de toutes ses ressources? C'est sur l'Arme blanche assurément que je crois qu'on doit fonder la principale espérance du succès. Mais je crois en même tems que le feu doit y concourir par tout ce qu'il a de puissance; et, pour joindre ses effets à l'action de colonnes, voici l'usage que je lui assignerois dans l'opération d'une Bataille.

D'accord avec M. Deménil-Durand, sur l'emploi des Chasseurs, je les répands en avant, ou sur le flanc des colonnes. Quant aux Grenadiers, j'avoue que j'aurois du regret de n'en faire que des escarmoucheurs. J'aime bien à voir cette

Troupe imposante et intrépide, formant la tête d'une colonne (1). Ils feront donc la premiere division des colonnes. Mais je ne réduits point celles-ci à la simple protection de quelques fusiliers épars (2). Je leur donne pour rideau des Brigades, des divisions entieres, qui se porteront en avant des colonnes d'attaque, s'y déployeront en premiere ligne, et engageront avec l'ennemi un combat régulier de mousqueterie. C'est à la faveur de ce masque, et sous la tutelle de ce feu, qu'après un certain nombre de dé-

(1) J'ai souvent réfléchi avec surprise sur le triste emploi qu'on fait de ces Hercules, et le peu de parti qu'on en sait tirer. A quoi bon cette stature colossale, tant de valeur et tant de force, s'il ne s'agit que de toucher la détente d'un fusil?

(2) Pour épaissir son rideau, M. Deménil-Durand nous suggérera un moyen; c'est de prendre dans la seconde ligne, s'il y en a, ou dans les portions refusées de la premiere, un renfort de Grenadiers et Chasseurs. Mais cette opération préalable consumera du tems, et pourra être exécutée sans discernement. Ces Grenadiers et Chasseurs seront peut-être pris dans des parties que la tournure du combat rendra agissantes. Un système de Tactique, sans rien laisser à l'arbitraire du côté des principes, doit fournir dans sa méthode fondamentale tous les moyens de vaincre.

charges qui auront produit quelque vide et quelque désordre dans l'Armée ennemie, je menerai mes colonnes au combat. Elles passeront aisément par l'intervalle des Bataillons (1); et c'est delà qu'elles déboucheront, fraîches et entieres, pour fondre sur l'ennemi, qui, fatigué de tirer, ne pourra leur opposer qu'un feu bien peu dangereux, si même il a le courage de les attendre.

C'est par cette combinaison, bien simple, de l'ordre étendu et de l'ordre solide, qu'on tirera de l'un et de l'autre tous les avantages qu'ils peuvent rendre, combinaison qui réunit dans leur entier les effets du jet et du choc, et

(1) Je suppose qu'il n'y a point d'artillerie dans ces espaces, parce qu'en effet il ne devroit jamais y en avoir. Le canon marchant en ligne avec les Troupes appesantit tous leurs mouvemens, leur ôte toute confiance en elles-mêmes; et s'il faut ensuite se séparer de cette artillerie, elles se croient perdues. Au reste, si l'intervalle ordinaire des bataillons étoit occupé par de l'artillerie, il n'y auroit qu'à faire cet intervalle plus grand, et remplir par des Chasseurs la place ménagée pour le passage des colonnes, en attendant l'instant de leur arrivée; car il faut s'interdire toute espece de manœuvre sous le feu de l'ennemi.

met en action toutes les forces d'une Armée. M. Deménil-Durand dira qu'avec ses seules colonnes et leur rideau, il est sûr de la victoire. Mais peu de personnes partageront avec lui cette ferme confiance ; et je lui demanderai si ces mêmes colonnes, leur marche couverte par une ligne pleine, et leur charge précédée d'un combat de mousqueterie, n'auront pas un succès encore plus assuré. Je demanderai aux partisans de l'ordre mince, à leur tour, si la seconde ligne, comme je l'emploie, ne contribuera pas plus à la victoire, que déployée et immobile derriere la premiere, ou bien traversant cette premiere ligne pour se développer ensuite, et perdre son tems et son sang dans une tirerie qui ne doit décider de rien, au lieu de tomber sur la ligne ennemie délabrée, harassée, et si évidemment incapable de résistance ?

Les combinaisons de l'ordre mince avec l'ordre profond peuvent se varier à l'infini. Mais c'est en fait de tactique,

sur-tout, qu'il n'y a de bon que ce qui est simple. Or, parmi toutes les méthodes où l'on pourra réunir les deux ordres combinés, en trouvera-t-on d'aussi simple que celle que je propose (1) ? quelques personnes ont proposé de placer des colonnes dans la ligne des Bataillons déployés. Mais le mouvement des deux

(1) Le lecteur se fait aisément le tableau d'une Armée combattant suivant cette méthode. La premiere et la seconde ligne, de même que la réserve, s'il y en a, toutes, d'abord, en colonne; parce qu'il s'agit premierement de se mouvoir. Ensuite, je prends ma disposition suivant mon projet d'attaque. C'est tel point que je veux forcer ? Je déploierai une portion de ma premiere ligne vis-à-vis de ce point, afin d'y balancer le feu de l'ennemi, et d'en préserver celles de mes colonnes qui s'avancent, pour la charge, derriere ce véritable rideau. Je ne négligerai point l'accessoire des fausses attaques, par le déploiement et le feu d'autres portions de ma premiere ligne, et par des mouvemens simulés, mouvemens bien faciles en vertu de cette formation qui rend le champ de bataille si libre, et les Troupes si prêtes et si promptes à se mouvoir.

Contre l'ordre profond, en général, on n'a jamais pu faire d'objection spécieuse que celle du canon, et, sans doute, cette objection est assez grave pour qu'on ne doive pas la dédaigner. Les défenseurs respectifs des deux systêmes sont entrés, à cet égard, dans des calculs qui avoient l'air profonds; et malgré cet appareil de géométrie, ils sont arrivés à des résultats contradic-

ordres est trop différent. L'un se traîne, l'autre court. Les colonnes enchassées ainsi dans l'ordre déployé, assujetties à la lenteur de sa marche, et n'étant couvertes par rien, auroient beaucoup et long-tems à souffrir. C'est alors que l'ennemi, qui sauroit bien les distinguer, pourroit y faire du ravage. Ces corps solides, qu'on doit soustraire au

toires. Je ne dirai qu'un mot là-dessus. On ne sauroit, dans aucun système de Tactique, gagner des batailles sans effusion de sang. Il se pourra qu'il y ait des colonnes maltraitées par le canon; mais, indubitablement, le plus grand nombre de ces corps si mobiles, à chacun desquels je mets en tête une compagnie de Grenadiers, joindra l'ennemi, et remarquez qu'il n'en faut qu'une seule pour rompre sa ligne.

D'ailleurs, le Général, maître de ses points d'attaque, seroit bien mal-adroit, si, par l'emplacement, la force et la quantité de son artillerie, il ne prenoit l'ascendant sur celle de l'ennemi, dans ces endroits prévus d'avance, et même ne l'éteignoit entiérement. Au reste, pour ne pas courir le risque d'être dominé tout-à-coup dans cette arme par l'ennemi, et de voir échouer, par-là, tout le plan d'une attaque; on ne négligera pas, sans doute, d'avoir, à la premiere guerre, une artillerie volante, à l'exemple de l'Armée Prussienne. Car je veux aussi qu'on imite les étrangers, mais dans ce qui est bon, évidemment, et convient au génie de tous les peuples.

feu le plus long-tems possible, risqueroient d'être rompus avant d'arriver à l'Armée ennemie ; ou du moins, de se trouver trop maltraités pour être capables des grands coups auxquels leur destination les appelle ; et peut-être, dans cette progression languissante de l'ordre déployé, avec une partie de leurs forces, auroient-ils perdu toute leur audace?

Je passe à l'autre question énoncée ; quelle est la meilleure espece d'ordre profond ?

L'objet de cet ordre étant de joindre l'ennemi et de l'enfoncer, il doit réunir au plus de légereté et de force possible, le moins de prise possible au feu de l'Armée ennemie. Voilà pourquoi la forme de colonne est celle qui lui convient le mieux. Je ne fais point ici un traité de Tactique ; et je n'entrerai point dans le détail du nombre des rangs et des files que doit avoir la colonne. J'observerai seulement que s'il faut éviter de lui donner trop de masse,

d'où s'ensuivroit l'inconvénient du canon et celui de la pesanteur, il faut prendre garde aussi de ne lui en donner trop peu, d'où résulteroit la foiblesse. C'est, peut-être, le défaut de la colonne de M. Deménil-Durand, (1).

On dira, peut-être, que la force de la colonne est dans sa profondeur, non pas dans son front; mais si l'étendue de celui-ci n'ajoute rien à la force de la colonne, on peut donc le réduire à huit, à six et à quatre files, ce qui seroit absurde. Il faut que le front d'une colonne soit assez grand pour être capable de supporter quelque perte, et pour que les Soldats des premiers rangs ne soient pas effrayés de leur petit nombre.

A cela près, la colonne de M. Deménil-Durand me paroît bien entendue,

(1) Je la voudrois de dix-huit à vingt files; et le nombre de cinq cents soixante hommes auquel je porte la force du Bataillon dans la formation que je propose, seroit suffisant pour cela; si le gouvernement, comme il y paroît disposé, prend des mesures pour tenir, pendant la guerre, les Régimens de campagne toujours à peu-près complets.

sur-tout pour son méchanisme central, d'où naît tant de rapidité dans le ployement et le déployement, avantage si précieux dans une Tactique *mixte*, où les formes ont besoin de s'étendre et de se resserrer d'un moment à l'autre (1).

La colonne doit-elle marcher au combat avec distance entre les fractions qui la composent, ou sans distance ? Dans le premier cas, elle s'allonge, donne

(1) Qu'une ancienne ordonnance ait donné ou non à M. Deménil-Durand l'idée de cette méthode, elle n'en est pas moins excellente, puisqu'elle abrege de deux tiers la durée de la manœuvre, et qu'à la guerre, le point essentiel est d'épargner du tems. Au reste, à l'occasion du mot *mixte* que je viens d'employer; j'observerai pour répondre à ceux qui ne peuvent souffrir d'entendre parler d'une Tactique mixte, que tant que le Soldat sera armé, comme aujourd'hui, d'un fusil et d'une bayonnette, qu'il réunira l'arme de jet et l'arme de choc, il en résultera nécessairement un ordre mixte analogue à cette arme double. Le système de M. Deménil-Durand, ainsi que le système reçu, sont mixtes; puisque, dans certains cas, l'un emploie l'ordre déployé, et l'autre l'ordre profond. Mais le défaut de ces deux systêmes est d'être habituellement exclusifs, et de laisser une des deux armes oisive et inutile. Au lieu que celui que je propose, partant de l'ordre profond et y retournant, comme ordre fondamental, réunit dans sa disposition habituelle de combat, le concours et la force des deux ordres.

plus

plus de prise aux feux obliques de l'ennemi, et devient incapable de défense sur son flanc. Mais si elle se serre dans toute sa profondeur, pour l'instant du choc, comme le veut M. Deménil Durand, le désordre de la premiere Division peut se communiquer à toute la masse ; et si cette premiere Division est rompue, il est à craindre que la colonne entiere n'ait le même sort. Ne préviendroit-on pas ces divers inconvéniens, en pratiquant un intervalle seulement entre la premiere et la seconde moitié de la colonne, chacune de ses deux moitiés restant en masse ? Par ce moyen, si la premiere moitié, trop endommagée, étoit mise en déroute, la seconde entiere et en ordre suffiroit pour percer la ligne ennemie.

Dans quel mouvement la colonne doit-elle aller à la charge ? Avec toute la vîtesse qui peut s'unir à l'ordre. Je dirois même qu'à deux cents pas de l'ennemi elle devroit prendre la course, si nos Soldats y étoient exercés. Pour-

quoi jetter du ridicule sur ce qui peut être si utile à la Guerre ? Pourquoi nos Soldats ne courroient-ils pas, puisque les Soldats légionnaires, bien plus chargés, pouvoient courir ? Pourquoi, enfin, nier la possibilité de ce qui a existé en fait parmi nous ? N'a-t-on pas vu, au camp de Compiegne, un Régiment manœuvrer dans le meilleur ordre au pas de course, pendant plus d'une heure (1) ? Il ne s'agiroit ici que de soutenir ce mouvement l'espace d'une minute.

Avant qu'on n'eût appris à la Cavalerie à galopper en muraille, on ne croyoit pas cela possible. Est-il plus difficile à des hommes qu'à des chevaux de courir allignés ; sur-tout sur un aussi petit front que celui d'une colonne ? Si le secret de la victoire est dans les jambes, comme l'a dit le Maréchal de Saxe, n'est-il pas bien étonnant que le pas de course soit proscrit de l'Infanterie (2) ?

(1) Le Régiment de Chartres.

(2) Ce qui doit étonner encore, est l'extrême lenteur

Après avoir considéré la Tactique en elle-même, il me resteroit à l'envisager dans ses rapports avec les différentes branches de la guerre, à comparer les deux systêmes à ces divers égards, à examiner si l'ordre profond, si souple,

de notre pas ordinaire. Il devroit être de quatre vingt-dix par minute, mesure de celui qu'on avoit établi pour pas de route. C'est en effet le pas ordinaire de tout homme qui n'est ni caduc, ni infirme. On se tromperoit fort de croire qu'un pas lent est plus commode et plus favorable à l'ordre. Rien, au contraire, n'est si fatigant, parce qu'il faut continuellement résister à l'impulsion habituelle de la machine; et, quant à la régularité de la marche, elle est bien plus compatible avec un mouvement naturel qu'avec un mouvement contraint.

La derniere ordonnance porte le pas ordinaire à soixante-seize, mouvement du pas Prussien. Mais j'ai deux observations à faire là-dessus, 1°. la stature humaine, en Prusse, est plus haute qu'en France, et l'on ne peut nier qu'un homme grand ne forme son pas plus lentement qu'un petit; 2°. le François est vif, le Prussien est phlégmatique, et cette seconde différence doit influer encore sur le mouvement du pas. Il y a, sans doute, de très-nombreuses exceptions chez les deux peuples, relativement à ces deux remarques; mais leur justesse est incontestable quant au moyen terme qu'il faut toujours prendre pour échelle.

Je ferai encore une réflexion concernant le pas. On s'est donné beaucoup de peine pendant la paix pour habituer les Troupes à marcher en cadence à la musette;

si maniable, si docile à toutes les modifications, n'est pas préférable à l'ordre mince, relativement à la castramétation, aux subsistances, à la défense d'une position, à la conservation d'une contrée. Il me resteroit, sur-tout, à confronter les deux ordonnances, eu égard

et l'on croit avoir obtenu un grand point, parce qu'on est parvenu à les faire marcher ainsi sur un terrein d'exercice. Mais cela est absolument impossible à la Guerre. Comme le retentissement du sol sur lequel on marche peut seul maintenir la mesure; si le terrein est herbeux ou labouré, ou s'il se fait le moindre bruit, la mesure se perd, et l'on a pu remarquer aux exercices journaliers qu'une bouffée de vent suffit pour y mettre obstacle. C'est donc une puérile extravagance que cette marche à la muette dont on s'est si sérieusement occupé pendant vingt-cinq ans. S'il pouvoit y avoir d'ensemble de pas à la Guerre, ce ne seroit qu'à l'aide des instrumens. Mais le bruyant fracas de nos batailles, et l'étendue d'un Régiment, rangé dans le système mince, peuvent-ils nous permettre de marcher au combat à la cadence des instrumens, comme on le raconte des Lacédémoniens? Cela ne seroit praticable, tout au plus, que dans l'ordre en colonnes.

Si je me suis livré à cette discussion dans un ouvrage qui, par sa nature, permet peu les détails, c'est qu'il me paroît qu'on oublie combien la vîtesse de mouvement importe à la guerre. Or, pour que cette vîtesse ne soit pas accompagnée de désordre, il faut y accoutumer les Troupes pendant la paix; il faut l'établir en principe.

à la différente nature des pays et des lieux; à mettre le lecteur à portée de décider si celle qui ne peut se passer d'appui à l'un et à l'autre de ses flancs, qui est perdue si elle s'en sépare un instant, pour qui une campagne rase est comme pour un naufragé une mer sans vaisseau et sans rivage; si cette ordonnance, dis-je, vaut mieux que celle qui, par-tout sait se défendre, par-tout est forte par elle-même; libre, par conséquent, sur le choix de ses positions, sur le choix de sa route, sur le choix du théatre de la guerre; qui se plie à la défensive comme à l'offensive; qui, enfin, est capable de tout ce qui est possible à l'autre, et peut ce qui est impossible à sa rivale. Mais l'examen de ces nouveaux objets me meneroit trop loin, relativement au plan que je me suis tracé. Il me suffit d'avoir éclairci et fixé, autant qu'il a été en moi, les points principaux de l'importante discussion qui, depuis long-tems, divise le Militaire de l'Eu-

rope; car il est bon d'apprendre à ceux qui peuvent l'ignorer, que dans l'Allemagne même, où les partisans de l'ordre mince vont sans cesse chercher leurs autorités, l'ordre profond balance au moins les voix parmi les Militaires instruits.

Au reste, je ne crois pas nécessaire de montrer la convenance particuliere de cet ordre avec le génie de notre Nation. Cette convenance est trop sentie pour avoir besoin d'être prouvée. Prétendre qu'il faut à une Nation vive un ordre propre à la défense, et qu'un ordre propre à l'attaque convient plutôt à un peuple phlegmatique, ce ne seroit pas-là un paradoxe, mais une absurdité qui se réfuteroit assez d'elle-même.

Je terminerai ce Chapitre par une réflexion importante. Le meilleur moyen de ranimer le courage, presque éteint, est de rappeller les Troupes au combat de l'arme blanche; sans quoi cette premiere vertu militaire, que tant de causes conspirent à détruire chez les Nations

de l'Europe, sera bientôt anéantie, et nos armées n'offriront que des lâches troupeaux à égorger au Peuple vraiment guerrier, qui, ne s'en laissant point imposer par le vain bruit de leurs armes à feu, osera les combattre de près.

CHAPITRE IX.

Des Armes offensives et défensives.

SUPPOSONS que les Grecs ou les Romains eussent découvert la poudre ; cette invention dans leurs mains eût-elle fait dans l'Art Militaire la même révolution qu'elle a produit de nos tems ? Auroient-ils réduit leurs Phalanges et leurs Légions à trois hommes de hauteur, répandu leur ordre de Bataille dans une étendue de quatre mille toises, renoncé à l'usage de l'Arme de Main, qui décide souverainement de la victoire, pour employer uniquement une Arme qui lance ses traits au hasard à deux cent pas, et met à l'égal le brave et le poltron ? Comment se persuader que ces Peuples valeureux et sages eussent adopté les méthodes que nous suivons, et que la même découverte les eût conduits au même résultat ?

N'est-on pas fondé à croire que la préférence exclusive qui a été donnée à l'Arme à feu, et le système de Guerre qui en est résulté sont bien moins l'effet d'une discussion éclairée (1), que de la décadence du courage ? On se confirme dans ce sentiment, en suivant l'historique de cette Arme qu'on voit progressivement prendre faveur à

(1) D'homme à homme, le fusil est plus redoutable que l'arme blanche ; car il atteint de plus loin, et ses blessures sont plus dangereuses. Il n'en est pas de même si on le considere comme arme de bataille. Premièrement, ses coups sont alors fort incertains, parce que son exécution se fait et doit se faire de loin, par la raison que le tems qu'exige sa recharge, est un tems de foiblesse et d'impuissance, pendant lequel on seroit exterminé si l'on étoit près de l'ennemi. En second lieu, ce laps de tems nécessaire pour recharger l'arme à feu, rend ses coups très-rares, comme je l'ai déja remarqué, en comparaison des coups de l'arme blanche, dont l'action n'est jamais suspendue. Mais le plus grand vice de l'arme à feu est que sa préparation et son exécution exigent le repos, tandis que ce n'est qu'en avançant qu'on gagne les batailles. Il suit de ces diverses considérations que le fusil, envisagé en lui-même, et séparément de la bayonnette, dont on ne fait plus d'usage dans les combats, est de toutes les armes la plus méprisable pour la guerre, et qu'un système de Tactique, tout fondé sur elle, ne peut être qu'un système faux.

mesure que l'héroïsme diminue, et devenir enfin la seule lorsqu'il est presque absolument évanoui.

Le bruit de nos Armes à feu n'auroit-il pas aussi contribué à l'adoption qu'elles ont obtenue, et ne leur auroit-on pas machinalement attribué une puissance proportionnée à l'éclât de leur détonnation ? Ce doute ne paroîtra pas sans fondement à ceux qui savent combien, chez la plupart des hommes, le jugement est offusqué par les sensations.

Mais le Fusil, muni de la Bayonnette, deviendra une bonne Arme, lorsque cette Arme composée aura la longueur qu'elle doit et qu'elle peut avoir. Telle que nous l'avons, elle n'atteint point la Cavalerie, et n'oppose à l'Infanterie que l'action d'un seul rang. La Bayonnette Prussienne est considérablement plus longue que la nôtre, quoiqu'elle ne le soit pas encore assez. Par quelle fatalité avons-nous copié du Roi de Prusse ce qui ne con-

vient point à notre génie, et n'avons-nous pas imité ce qui lui convient? Comme la Bayonnette ne doit être mise au bout du canon que pour l'instant du choc, il n'y auroit pas d'inconvénient de lui donner beaucoup plus de longueur (1).

Voilà le changement qu'on eût dû faire lorsqu'on a supprimé le reste des Armes longues, suppression funeste à la France, l'une des principales causes, n'en doutons point, de la foiblesse et des désastres de nos Armées dans la guerre de la succession. Ce fut Vauban, trop épris

(1) Il faudroit commencer par quitter l'usage absurde de la tenir toujours au bout du canon, où, non-seulement elle est très-incommode, mais très-préjudiciable à la justesse de l'arme à feu, et cela par deux raisons. Premièrement, ce surcroît de pesanteur, à l'extrémité du fusil, le fait vaciller dans la main, à moins d'une force de poignet prodigieuse. En second lieu, le bout du canon, augmenté de l'épaisseur de la douille de la bayonnette, ne permet point à l'œil d'ajuster avec la même précision.

Une fois qu'on aura pour principe de ne mettre la bayonnette au bout du canon qu'à l'instant de combattre l'ennemi à l'arme blanche, les foibles objections qu'on fait aujourd'hui contre l'allongement que tant de motifs nous pressent de lui donner, s'évanouiront.

du système du feu, auquel il rapportoit tout ; qui connoissoit l'art particulier de l'Ingénieur plus que le grand Art de la Guerre, et sur-tout, plus que le caractere nationnal, ce fut Vauban qui conseilla à Louis XIV l'entiere abolition de la Pique. Avec elle nos Soldats parurent avoir perdu leur énergie et leur audace. Tandis que l'ardeur de leur sang les excitoit à joindre l'ennemi, on les enchaîna à leur place, pour recevoir et rendre des coups de Mousquet. Leur chaleur se tourna en impatience. Avertis par l'instinct de l'erreur de leurs Chefs, ils les mépriserent ; et perdant l'espoir et jusqu'au zele de la victoire, ils ne songerent plus qu'à sauver leur vie.

L'Esponton étoit demeuré à l'Officier, et la Hallebarbe au Sergent. On a aboli l'un et l'autre au commencement de la derniere Guerre d'Allemagne ; comme si l'on eût craint de laisser aux Troupes quelque désir d'aborder l'ennemi. Dans presque toutes les au-

tres Armées de l'Europe les Officiers sont armés d'Esponton. En Prusse l'Arme de longueur est entre les mains et de l'Officier et du bas-Officier ; contraste avec notre usage qui fournit une nouvelle preuve de l'esprit d'aveuglement avec lequel on a imité les méthodes Prussiennes. Eh ! que veut-on faire de l'Arme à feu dans les bras de l'Officier qui ne peut et ne doit pas s'en servir ? Lui ménager une défense pour l'occasion ? Mais en supposant que le Fusil soit pour l'Officier, inviduellement considéré, une meilleure défense qu'un Esponton de dix pieds, armé d'une pointe bien trempée ; est-ce de pareilles considérations qu'un Législateur doit s'occuper ? Imaginez un Bataillon dénué de toute Arme de longueur, en face d'un autre dont le front en est plus ou moins hérissé. Qui des deux attaquera avec plus de confiance ? Qui des deux, suivant toute probabilité, rompra le bataillon ennemi ? C'est cet intérêt important et général, non des

cas particuliers qu'il faut voir pour décider cette question (1).

A l'égard de l'Arme de la Cavalerie, une Epée longue et à trois quarts me paroît supérieure au Sabre et à l'Epée tranchante. Si vous donnez au Cavalier une Arme à pointe et à tranchant, c'est le dernier qu'il emploira de préférence, parce que l'usage du taillant le met dans une attitude propre à se couvrir. En vain lui donnerez-vous pour principe de combattre de la pointe; dans la chaleur de l'action se souviendra-t-il seulement de ce que vous lui aurez dit ?

Observez, d'ailleurs, que l'Epée sans tranchant n'ayant pas besoin d'être si massive, pourra recevoir plus de longueur, avantage précieux dans l'usage

(1) On vient de supprimer le fusil de l'Officier, mais pour ne lui donner d'autre arme que sa petite épée uniforme. Autant vaudroit assurément qu'il eût à la main, pendant le combat, son mouchoir ou sa tabatiere. Il semble qu'on a vraiment pris à tâche d'écarter de l'ame de l'Officier et du Soldat toute tentation, toute idée de joindre l'ennemi, tandis que ce n'est que par-là néanmoins qu'on gagne des batailles.

actuel de charger en muraille (1).

Le même usage ne devroit-il pas faire rendre la Lance à la Cavalerie? Cette Arme inférieure, sans doute, pour la mêlée, au Sabre et à l'Epée, n'est-elle pas plus avantageuse pour le choc? Il paroît donc que si l'on eut raison autrefois de la quitter, on seroit aussi fondé aujourd'hui à la reprendre. On pourroit du moins, par essai, établir dans quelques Régimens un escadron de Lanciers; et il est à croire que l'épreuve à la Guerre seroit heureuse.

Il me reste à parler de l'Arme défensive. Elle ne convient plus à l'Infanterie, soumise à l'action du feu contre qui l'armure est impuissante. Mais pourquoi ne conviendroit-elle pas à la Cavalerie, si le fer de l'ennemi blesse et tue aujourd'hui comme autrefois? La vélocité, dit-on, est la propriété la plus précieuse de la Cavalerie; il faut

(1) Quand les Romains eurent connu l'épée espagnole, longue et pointue, ils quitterent la leur.

donc, en l'allégeant le plus possible, lui ménager cette propriété. Mais il ne suffit pas que la Cavalerie puisse courir; il faut qu'elle veuille courir à l'ennemi; et si cet ennemi est remparé de fer, tandis qu'elle est nue, cette comparaison ne pourra-t-elle pas rallentir sa course plus que n'eût fait le poids d'une cuirasse? Supposons, néanmoins, qu'elle ose se mesurer avec lui. Soutiendra-t-elle long-tems un combat si disparate, et ne fera-t-elle pas usage de sa légèreté pour quitter le champ de bataille?

Il ne s'agit pas, comme autrefois, d'enfermer le Cavalier dans une boîte, de fer, dont la pesanteur écrasoit et l'homme et le cheval. Mais l'autre extrémité est-elle moins insensée? Par quelles raisons pitoyables on veut la justifier? Est-ce un poids de quinze livres de plus qui ôtera à la Cavalerie sa célérité? D'ailleurs, si cette qualité lui est nécessaire, la fermeté l'est-elle moins? Il y a plus, une célérité extrême

seroit

seroit vicieuse, en ce qu'elle est incompatible avec la régularité qu'exige la charge en muraille ; et qu'elle donneroit lieu à beaucoup d'accidens individuels, dont la masse seroit nécessairement dérangée.

Le Plastron ou demi-cuirasse, laisse au cheval toute sa légèreté, et à l'homme toute sa liberté. Cette armure a d'ailleurs ceci de particulier ; c'est que si elle est une défense pour l'homme qui présente la face à l'ennemi, elle cesse de l'être pour celui qui tourne le dos ; et si on devoit supposer un degré de vîtesse de moins à la Cavalerie qui en est revêtue, ce seroit pour elle une raison de plus de tenir ferme ; car tout l'avantage se trouve de son côté dans le combat, et tout le désavantage dans la retraite.

Parlerai-je d'une objection encore plus frivole contre la cuirasse, fort incommode, dit-on, pendant toute une campagne, pour n'être utile qu'un jour de combat ? Mais autant on en pourroit dire de l'arme propre à chaque espece

de Troupe, autant de l'universalité des choses qui servent à la guerre. On s'étonnera, peut-être, que je réfute ces objections puériles; mais elles ont été faites très-sérieusement dans un écrit publié de nos jours.

CHAPITRE X.

De l'Instruction.

L'USAGE de retenir les Troupes sous les drapeaux, tout le tems de la paix, devroit au moins produire un bien : celui d'une parfaite instruction qui, les préparant efficacement pour la guerre, seroit une compensation heureuse des frais immenses de leur entretien. Mais que le système qu'on suit à cet égard est loin de procurer cet avantage!

Qu'apprend-t-on à nos Régimens? à exécuter sur une esplanade quelques manœuvres individuelles et élémentaires. Voilà tout; et c'est pour parvenir là-dessus à une perfection aussi impossible que frivole, qu'on excede le Soldat d'ennui et de dégoût, qu'on lui fait prendre son état en aversion (1);

(1) Ces alignemens au cordeau pour lesquels on se tourmente si fort; ces manœuvres si bien dessinées sur une

tandis qu'on le tient dans une inhabitude absolue de tous les travaux, de toutes les pratiques de la guerre; qu'on néglige même de lui enseigner l'usage utile de cette arme qu'il a continuellement dans les mains (1).

L'Officier vit dans une égale ignorance de ce qu'il lui importe le plus de connoître. Tirez-le à la guerre de cette ligne où il est enchassé avec sa Troupe, il tombe des nues. Qu'il soit chargé

terrasse; cette immobilité longue et profonde qui fait tomber à la renverse le malheureux Soldat suffoqué : toutes ces choses qui semblent si dignes d'admiration à nos faiseurs, sont à mes yeux des vrais jeux d'enfant, aux barbaries près qu'on emploie pour les obtenir.

Il faut de l'ordre, sans doute; mais c'est une folie d'aspirer là-dessus à une précision rigoureuse, inutile dans la pratique, et qui consume un tems qu'on dérobe à la véritable instruction. Il en résulte, d'ailleurs, qu'on manœuvre avec une pesanteur horrible, défaut de tous nos Régimens. Enfin, cette précision géométrique étant impossible à la guerre, il est à craindre qu'alors tout ne paroisse dans le désordre à des yeux accoutumés à une régularité minutieuse, et que l'opinion du désordre ne produise un désordre réel.

(1) Il y a trop d'inconséquence, en vérité, de ne se battre plus qu'au fusil, et de laisser le Soldat dans une ignorance si profonde sur l'exécution de cette arme.

d'un poste, il n'a pas la plus légere idée de fortification; c'est de lui cependant que peut dépendre le sort de l'Armée.

Que dirai-je des Officiers-Généraux dont l'impéritie entraîne des conséquences bien plus funestes? Ni notre constitution, ni nos usages ne leur ménagent aucun moyen d'Instruction. Du moment qu'ils quittent leur Régiment, ils cessent de voir des Troupes; ou s'ils sont maintenus en exercice, c'est pour passer une revue, et faire défiler une parade. Est-ce donc ainsi qu'on se rend capable du commandement des Armées?

Les Camps exigent des dépenses énormes; et la détresse de nos finances ne permet pas au Gouvernement de s'y livrer. Il ne reste donc aux Officiers-Généraux pour s'instruire, que l'étude du cabinet. Mais des spéculations qui ne sont pas aidées de la pratique, ou s'effacent promptement, ou ne forment que des principes vagues et incertains.

Je viens de montrer le mal ; essayons d'indiquer le remede. Je commence par l'Instruction particuliere des Corps. Ce n'est ni dans la cour d'un quartier, ni sur une place publique qu'ils peuvent apprendre ce qu'ils doivent savoir ; et d'ailleurs, ces exercices momentanés laissent les Troupes à toute leur oisiveté. Voici comme on pourroit remplir le double objet de les occuper et de les instruire.

Chaque Ville Militaire devroit avoir à sa portée un terrein acquis ou loué par le Roi, pour servir de théatre continuel aux divers exercices de la garnison. C'est-là que le Soldat apprendroit à élever un retranchement, à construire une redoute, à creuser une tranchée. C'est à cette école pratique, dirigée par un Ingénieur habile, que l'Officier acquerroit dans l'art de la fortification la portion de connoissances nécessaire au genre de son service. C'est-là qu'Officiers et Soldats seroient instruits à l'attaque et à la défense

de toute espece d'ouvrages. C'est sur ce local mêlé d'inégalités, d'obstacles, et, s'il étoit possible, terminé par une forêt, une riviere, que seroient simulées toutes les opérations de guerre. C'est enfin sur ce terrein que pendant toute l'année, les Troupes de la garnison seroient exercées aux différens objets qui doivent entrer dans le plan d'une instruction bien entendue.

Un établissement de ce genre seroit moins brillant peut-être que celui de l'Ecole Militaire, mais certainement plus utile et beaucoup moins dispendieux.

Je passe à l'autre partie du système d'Instruction que je propose.

Nos grandes Villes de guerre, Metz, Lille, Strasbourg, Besançon, &c. ont chacune un établissement pour dix à quinze mille hommes, ou plus. Tout ce qu'on transporte dans les camps avec tant de frais pour le Roi et de dérangement pour les campagnes, l'artillerie, les munitions, les vivres, les outils, &c. se trouve abondamment en magasin

dans ces grandes places. Réunissez tous les ans, vers la fin de l'été, aux Régimens qui s'y trouveront en garnison, ceux de l'arrondissement, à quinze ou vingt lieues; elles rempliront l'objet d'autant des camps d'instruction. La seule différence sera, qu'au lieu de loger sous la tente, le Soldat couchera dans la caserne; et qu'à la place de plusieurs millions, il n'en coûtera qu'une somme modique pour le dommage très-léger que les terres pourront souffrir, attendu qu'alors la récolte sera faite. Les Troupes de la garnison sortiront tous les jours pendant deux mois, pour être exercées aux grandes manœuvres. Ensuite, chaque Régiment retournera dans son quartier, pour revenir l'année suivante à la même époque. Il est à croire que la perspective de paroître annuellement sur une de ces scenes publiques d'instruction, d'y recueillir la louange ou le blâme, les punitions ou les graces, produira et entretiendra, dans les Troupes, la plus vive émulation.

Mais c'est pour les Officiers-Généraux, sur-tout, que ces grandes écoles seroient d'une utilité inappréciable. Tous les ans ils viendroient y mettre à l'épreuve leurs connoissances, et en acquérir de nouvelles. Ils auroient le public pour témoin et pour juge de leur capacité. Eh, quelle est l'ame indolente et basse pour qui cette pensée ne devînt un aiguillon salutaire? Mais combien le zele universel seroit accru, si le Souverain honoroit, tour-à-tour, de sa présence les lieux où se donneroient ces utiles leçons de la guerre! Quel encouragement tout-puissant et pour les Troupes et pour les Chefs! Que de talens on verroit naître et se développer sous l'influence des regards du maître! le maître lui-même s'instruiroit à ces écoles. (Car les Princes ont besoin d'aprendre comme les autres hommes). C'est-là qu'il acquerroit avec facilité la théorie d'un Art si nécessaire aux Rois, puisque c'est lui qui fonde, soutient et renverse les Empires; et l'exemple du

Monarque deviendroit, pour son Armée, la plus puissante, la plus fructueuse des leçons.

On objectera, peut-être, la dépense qu'entraîneroient ces voyages du Roi. Mais quoi! Un Souverain, aussi véritablement ami de ses peuples, a-t-il besoin, en se montrant à leurs regards, de s'entourrer d'un faste pompeux? Ne doit-il pas, au contraire, regarder le moindre cortége comme une barriere importune entre lui et leur amour? Ah! qu'il vienne avec la seule escorte de ses vertus, de ses immortels bienfaits; qu'il vienne recueillir les adorations du Soldat et du citoyen : ces hommages du cœur que le sien sait apprécier, et qui sont si supérieurs à ceux que commande la triste étiquette.

CHAPITRE XI.

De la Discipline.

LA discipline Militaire, considérée dans son acception la plus étendue, est la législation du guerrier.

Tout système de législation doit être fondé sur la nature du cœur humain, gouverné par deux sentimens : l'espérance qui l'excite, et la crainte qui le retient. C'est au législateur à toucher à propos ce double ressort. L'un et l'autre furent maniés habilement par les gouvernemens de ces anciens Peuples, dont les vertus et les exploits ont laissé sur la terre une mémoire ineffaçable. C'est par l'attrait de l'espérance qu'ils créerent l'héroïsme, allumerent l'enthousiasme, développerent toutes les forces du cœur et de l'esprit dans leur plus grande étendue.

L'usage de cet instrument, si puis-

sant sur l'ame humaine, est ignoré aujourd'hui. On ne sait plus agir sur elle que par la crainte ; aussi notre espece est-elle tombée dans un affaissement qui la rend méconnoissable. On cherche l'homme dans l'homme, et on ne le trouve plus.

Cette grande erreur de la politique moderne se remarque, sur-tout, dans l'état militaire : celui de tous où elle devoit être le plus funeste ; parce que c'est-là que le cœur a le plus de besoin d'être exalté. C'est dans cette carriere où l'homme, obligé à chaque instant au sacrifice de sa vie, doit être animé de passions fortes qui surmontent l'instinct qui attache toute créature sensible à son existence. Aussi l'Art Militaire n'a fait des prodiges que chez les Peuples qu'enflammoit une grande passion. L'enthousiasme de la liberté chez les Grecs ; chez les Romains l'enthousiasme de la gloire ; le fanatisme de religion chez les Arabes : voilà la source des victoires et des conquêtes de ces Na-

tions belliqueuses. Mais celles dont aucune passion n'échauffa le courage, n'ont eu que des succès médiocres et momentanés dûs au génie de quelque grand homme.

S'il y avoit un Peuple moderne distingué des autres par le sentiment de l'honneur, caractere reconnu par ses ennemis même, manifesté souvent par des traits sublimes jusques dans les hommes du rang le plus obscur, caractere enfin qu'on ne pourroit contester sans démentir toute l'histoire; quel seroit l'aveuglement d'un législateur qui fonderoit uniquement sur la crainte la discipline militaire de ce Peuple; qui la fonderoit, dis-je, sur la crainte la plus basse, la crainte de l'esclave, de la brute; et qui, non-seulement négligeroit le mobile précieux dont il eût pu tirer tant d'avantage, mais travailleroit si évidemment à le détruire?

Un Officier Général François, attaché successivement au service de quatre Couronnes, d'où l'on pourroit présumer

qu'il n'en a bien servi aucune; connu plutôt par les singularités de sa destinée et les vicissitudes de sa fortune, que par des actions d'éclat; ayant plus d'intrigue et d'esprit, que de talens et de génie; et dont l'exemple a prouvé qu'il est bien plus aisé de parvenir aux grandeurs qu'à la gloire; cet Officier Général, par une suite de la bisarrerie de son sort, élevé à l'administration de la Milice Françoise, dont il étoit transfuge depuis vingt ans, crut rendre service à la Nation, ou, peut-être, voulut distinguer son ministere par une innovation remarquable, en introduisant la discipline Allemande dans notre Armée.

De toutes les opérations de ce ministre, c'est évidemment la plus fausse : entrons dans quelque raisonnement.

Une telle innovation, n'eût-elle dû entraîner d'autre inconvénient que de révolter tous les cœurs, ne devoit être faite que sur une nécessité bien démontrée. Mais, où étoit cette nécessité?

Des Généraux battus à la derniere guerre imputoient leurs défaites à l'indiscipline des Troupes. D'où vient donc que d'autres Généraux, à la même guerre, et avec les mêmes Troupes, ont toujours été vainqueurs? Les causes du malheur de nos armes, dans cette guerre, sont assez connues. Si l'indiscipline y contribua, ce n'est point celle du Soldat. Par-tout le Soldat a fait son devoir, et souvent sa valeur et sa fermeté ont réparé des fautes qu'il n'avoit point commises. Ce seroit donc une injustice bien odieuse de l'accuser des désastres dont il n'a été que la victime, et une méprise bien funeste de le soumettre, sur cette supposition, à des punitions ignominieuses qui, nécessairement, étoufferoient toutes ses vertus (1).

Mais, disent certains raisonneurs, l'ignominie de ces punitions tient à un faux préjugé. Je réponds que ce préjugé,

(1) Le Prince Eugene écrivoit au Général qui commandoit l'Armée des Impériaux à la bataille de Parme : *tâchez de battre le Général François; car pour ses Soldats, nous ne les battrez point.*

fût-il faux, il suffit qu'il existe dans la Nation pour que le législateur dût le respecter; car il faut que le Soldat soit estimé de ses concitoyens, et ce châtiment le rend l'objet de leurs mépris.

Si vous voulez donc naturaliser cette punition dans nos Troupes, commencez par abolir le préjugé qui la flétrit; mais vous n'y parviendrez point. Ce préjugé est indestructible, car il tient à la nature des choses. Le châtiment par lequel l'homme conduit la brute, est certainement vil par lui-même, ou rien ne peut mériter ce nom. L'opinion du François, à cet égard, est, dans le fait, celle de tous les peuples, sans exception. Un Colonel Allemand, à qui l'on auroit infligé des coups de bâton ou de plat de sabre, ne seroit-il point déshonoré? Si donc cette Nation châtie ainsi ses Soldats, c'est qu'elle ne croit pas que l'honneur soit fait pour eux; c'est que le noble, en Allemagne, regarde encore l'homme du Peuple des yeux dont on voit un animal de service.

On abuse étrangement du nom des Romains, en les citant ici pour exemple. Ils employoient, il est vrai, dans leurs légions un châtiment appellé *Fustuarium*, mais seulement envers les crimes, tels que le vol, le faux témoignage, la lâcheté, &c. (1) Le coupable expiroit, pour l'ordinaire, sous le châtiment; et lorsqu'il y survivoit, il étoit honteusement chassé de la légion, en opprobre à ses concitoyens et rejetté même de sa famille; car chez les Romains les mœurs étoient toujours d'accord avec les Loix.

Mais pour la punition des fautes ordinaires, cette Nation, aussi sage que fiere, qui connoissoit si bien l'importance et les secrets du grand art d'élever les ames, auroit-elle confondu ses défenseurs avec ses esclaves? Non, sans doute, elle savoit réprimer ses guerriers sans les avilir; et voici, pour ces derniers cas, quelles étoient les punitions usitées.

(1) *Voyez* Polibe, Commentaires, *Tit. VI, Liv. VII, Chap. VII.*

Leur force étoit presque toute dans l'opinion. Pour les fautes les plus légeres, on faisoit tenir un Soldat debout et sans ceinture au-devant de sa tente; pour les fautes plus graves, c'étoit dans la grande rue du camp qu'il étoit exposé ainsi; quelquefois, on le réduisoit au pain d'orge; d'autrefois, on le mettoit hors du camp, pour plusieurs heures, pour un jour ou pour plus longtems : punitions qui s'étendoient sur des centuries et des légions entieres.

On voit par-là quel étoit l'esprit des loix pénales militaires chez les Romains. Tant qu'un homme portoit le caractere de Soldat, elles le traitoient avec une sorte de respect, et c'étoit par le mobile de l'honneur, presque seul, qu'elles le conduisoient. Mais dès qu'une fois il avoit démérité ce titre, c'est alors qu'elles déployoient toute leur sévérité, c'est alors qu'elles accumuloient la douleur et l'opprobre sur la tête du coupable.

Ne profanez donc pas le nom des

Romains, en leur attribuant une discipline avec laquelle, bien certainement, ils n'eussent jamais conquis l'univers. La source de cette discipline abjecte est dans le gouvernement féodal, où l'homme, qui n'avoit que ce simple caractere, étoit mis au rang de la bête et traité comme tel, par le brigand qui prenoit le titre de Seigneur. Il étoit naturel que ces petits tyrans, accoutumés dans leurs terres à tenir la verge toujours levée sur leurs infortunés vasseaux, en usassent de même lorsqu'ils les traînoient aux Armées. Aussi remarque-t-on que c'est dans les pays où le despotisme féodal domine encore que cette discipline est exercée avec le plus de cruauté.

Mais la France n'est plus esclave, ni barbare. Au tems qu'elle étoit, l'une et l'autre, elle usoit aussi envers ses Soldats de ces châtimens féroces; et ce tems, remarquons-le en passant, n'est pas celui de nos plus beaux triomphes. Lorsque la Nation cessa d'être sau-

vage, et le peuple cerf, cette discipline brutale fut abolie. Quand va-t-on la rétablir? A l'époque où la civilisation, parvenue chez nous au dernier terme, a affoibli les corps autant qu'elle a adouci les mœurs. C'est dans le dix-huitieme siecle qu'on fait revivre des punitions proscrites, il y a deux cents ans, comme barbares. Pourquoi donc Henri IV ou Louis XIV, n'en ont-ils pas ramené l'usage? Conçoit-on qu'ils eussent pu même en entendre le projet? Ces Monarques magnanimes, qui chercherent toujours à élever la Nation à la hauteur de leur ame, auroient puni comme un traître, s'ils n'eussent méprisé comme un fou, celui qui seroit venu leur proposer d'introduire cette méprisable discipline dans leurs Armées victorieuses.

Mais, supposons qu'à l'époque des malheurs de Louis XIV, un courtisan zélé fût venu lui dire : « Sire, la cause » de nos revers et des triomphes de nos » ennemis est dans la différence de la

» discipline. Le seul moyen de rappel-
» ler la victoire, est d'établir dans vos
» Troupes la discipline Allemande ».
Le Monarque eût pu lui répondre : « Il
» est évident que vous dites une absur-
» dité. Les succès des Allemands et nos
» défaites ne proviennent certainement
» pas de ce qu'ils battent leurs Soldats
» et que nous ne battons point les
» nôtres; car, dans le tems que nous
» triomphions de ce peuple en toute
» occasion, la même différence exis-
» toit ».

Je conviens que pour rendre le Soldat aussi machine qu'on veut qu'il le soit maintenant, cette discipline est la premiere de toutes ; je conviens que pour lui donner dans un rang l'immobilité d'un cadavre, il n'est pas d'expédient plus sûr que de tomber sur lui, à grands coups, lorsqu'il remue un pied ou une main; je conviens, enfin, que pour captiver sa volonté sur ces miseres-là, les meilleurs moyens sont ceux que vous employez.

Mais voyons le même Soldat devant l'ennemi. Vous n'avez pu le rendre assez automate. En lui ôtant toutes ses facultés d'homme, vous lui avez laissé la crainte. Or pour des êtres étrangers à l'honneur, celle de la mort est la plus puissante de toutes ; et sur le champ de bataille, cette crainte surmontera la crainte du châtiment (1). Le bâton, ou le plat de sabre de vos caporaux les effrayera bien moins que la balle, le boulet, la bayonnette de l'ennemi ; et vous chercherez vainement alors dans ces lâches, ces guerriers qu'un regard, une parole précipitoient dans les dangers.

Vous êtes françois, disoit à ses Soldats le grand Henri, et ce mot seul en faisoit des héros. Chaque guerrier le répétoit dans son cœur, et couroit à la victoire. Croyez-vous que la même pa-

(1) J'en ai vu la preuve, à la derniere guerre d'Allemagne, sur les Soldats d'un Régiment Hanovrien. Leurs serre-files s'efforçoient, à grands coups de bâton, de leur faire attaquer un poste occupé par nos Troupes. Ces hommes que la peur avoit saisis, se laissoient assommer, plutôt que d'avancer d'un pas.

role adressée à des êtres abrutis en qui vous aurez étouffé toute étincelle d'honneur, enflammera leur courage? Ah! toutes ces expressions héroiques, qui ne manquerent jamais leur effet sur les Soldats François, et par lesquelles la valeur se communiquoit comme un feu rapide, auront perdu leur magique puissance, ils ne les entendront plus.

On allegue, en faveur de ces punitions viles, l'usage de l'Europe moderne, à l'exception des Anglois (1) et des François. Il est honorable pour ces deux Peuples d'être ainsi exceptés. Eh! Quel est donc celui qu'ils doivent se faire un devoir de prendre pour mo-

(1) Les Anglois, il est vrai, ont un châtiment militaire qui revient à celui des verges. Ils attachent un Soldat, nud, sur une paillasse, ou sur un banc, le dos en l'air, et lui donnent le fouet avec un faisceau de cordes. Mais ce châtiment est affecté aux cas les plus graves, et ne peut être infligé que par jugement d'un conseil de guerre, composé des Officiers de la compagnie du Soldat coupable. Une des punitions usitées dans leurs Régimens pour les fautes ordinaires, est de faire porter l'habit à l'envers; punition originairement françoise, qui punit par le ridicule, et qui, par là, convenoit spécialement à notre Nation.

dele ? Les Prussiens. Voilà les dignes maîtres du siecle dans l'Art Militaire. Distinguons, s'il vous plaît. Le Roi de Prusse est, sans doute, un grand Capitaine (1). Ses généraux, formés par ses leçons et par son exemple, sont habiles. Ses Officiers supérieurs et particuliers, qui trouvent la fortune avec la considération dans leur état, s'y vouent en entier. Toute cette premiere partie de la hiérarchie militaire de Prusse est excellente, et c'est avec elle que Frédéric a vaincu. Mais observez que ce n'est pas elle qui a été formée par le bâton.

A l'égard des Soldats Prussiens, ce sont, au vrai, de très-mauvais guerriers, que le despotisme qui s'en empare, dès le berceau, commence d'abrutir, et que la discipline vile et pesante à laquelle ils se trouvent asservis, sous leurs dra-

(1) Remarquez que toute l'illustration des Prussiens tient à leur Monarque, et peut finir avec lui. Il n'en est pas de même des Anglois et des François. Ces Nations, célebres depuis si long-tems, et à tant de titres, ont une gloire qui leur est propre, et qui les met fort au-dessus des esclaves de la Poméranie et du Brandebourg.

peaux, acheve de rendre stupides. C'est avec ceux-ci que le Roi de Prusse a été vaincu plusieurs fois. Il l'a été, quand par la nature du terrein, ou par des attaques imprévues, il n'a pu manœuvrer, et que l'événement du combat a dépendu, non de sa tête ni de celle de ses Officiers, mais du cœur de ses Soldats. Des cœurs, habituellement glacés par l'impression ou la terreur des châtimens, ne sauroient porter dans les veines cette flamme qui fait la valeur. Encore une fois, des hommes qui ne connoissent qu'une crainte matérielle redouteront toujours plus la mort que les coups.

Il faut montrer ici toute la turpitude de cette discipline Prussienne qu'on nous vante; il faut dévoiler la foiblesse extrême de ses effets, malgré l'atrocité de ses moyens; il faut faire rougir ces hommes fascinés, dont le zele aveugle presse le gouvernement de déployer sa rigueur pour cimenter dans notre Armée cette discipline fatale. On sait que le

Roi de Prusse a été obligé, plus d'une fois, de braquer du canon contre ses propres Troupes, pour soutenir leur foible courage. C'est-là le moindre aveu que cette discipline ait fait de son impuissance. Représentez-vous un Régiment Prussien en ordre de bataille. Non-seulement vous verrez derriere les Soldats un rang pressé de serre-files, pour les contenir ; mais voici ce que je lis dans un mémoire sur la Constitution Militaire de Prusse, fait par un Observateur très-instruit : « Les pelotons sont » fermés, de droite et de gauche, par » des bas Officiers qui, dans un be- » soin accrochent leurs pertuisanes les » unes aux autres, et par ce moyen » renferment les Soldats de maniere » qu'ils ne peuvent fuir, et sont forcés » de combattre ».

Et c'est une discipline si honteuse que vous voulez transporter parmi nous? Et ce sont ces méprisables Soldats auxquels vous vous efforcez d'assimiler les nôtres!

Eh! que restera-t-il au Soldat François, si l'on détruit ses vertus? moins grand, moins fort, moins robuste, moins vigoureux que le Soldat du nord, s'il n'a de la magnanimité et du courage, pour compenser son infériorité physique, ce sera le dernier Soldat de l'Europe.

Le François a le génie plus guerrier que le corps. L'Allemand, au contraire, a le corps plus guerrier que le génie. On pourra bien éteindre dans le François le génie François ; mais on ne pourra pas lui donner les organes de l'Allemand. En cessant d'être lui-même, il ne deviendra point un autre, il ne sera rien (1).

Que dirai-je de l'horreur qu'auront les jeunes citoyens pour un état si avili? Il ne s'y présentera plus que

(1) Je ne puis qu'être flatté de voir mes raisonnemens, mes expressions, et jusqu'à mes phrases toutes entieres, reproduits en ce moment dans plusieurs brochures et *cahiers* qui reclament auprès des Etats Généraux l'abolition de la discipline Allemande. Mais j'ai quelque sujet de me plaindre que ceux qui mettent ainsi mon ouvrage à contribution, n'ayent pas l'attention de le citer.

des hommes de la populace la plus abjecte, ou des garnemens chassés du sein de leur famille, ou des criminels fugitifs. Pour soumettre aux loix de la discipline et de la probité, des Troupes ainsi composées, il faudra prodiguer les châtimens, il faudra en introduire des plus rigoureux. Le Soldat, malheureux sous ses drapeaux, n'y restera qu'autant qu'il ne pourra leur être infidele. Le fléau de la désertion redoublera ses ravages; et si ce malheur n'arrive pas, il faudra gémir d'une bien plus grande calamité; c'est que, dans cette classe d'hommes, la dégradation des ames sera consommée. Dès lors, plus des Fabert, des Rose, des Chevert. Dès lors, s'évanouira de nos Armées cette valeur brillante qui, jusqu'ici, les a caractérisées; qui, elle seule, a gagné tant de batailles; qui, tant de fois, suppléa aux talens, aux soins des Généraux, et répara tout quand leur incapacité ou leur négligence avoit tout perdu. Dès lors, enfin, cet héroisme

François, ce sauveur, ce génie tutélaire de notre Empire disparoîtra sans retour. Car c'est dans la masse générale d'un peuple, et non dans un certain ordre de citoyens, que réside le génie national.

Il faudroit donc regarder comme un des plus grands malheurs l'introduction de la discipline Allemande dans nos Troupes, si cette funeste discipline s'y étoit naturalisée. Mais en vain son instituteur voulut la soutenir de toute l'autorité de sa place ; le cri de l'indignation publique étoit trop fort. L'opinion vainquit le pouvoir, et la loi fut étouffée par les mœurs. La Nation, plus sage que le gouvernement, l'arrêta aux bords de l'abîme où tous deux alloient tomber ; et si le Ministre ne retira point cette loi insensée, il n'osa pas du moins insister sur son exécution. Cependant, elle sert encore de voile à la férocité de quelques hommes qui, sans aptitude au commandement, ne connoissent d'autres moyens pour conduire

des Soldats, que de les changer en brutes. Mais il est plus aisé de tourmenter que de gouverner. On a remarqué que les corps où l'on use encore de ces vils châtimens, sont, précisément, les moins bien disciplinés; et cette observation a achevé de détromper sur l'erreur d'une loi qui jamais n'eût dû souiller notre Code (1).

Mais peut-on supprimer cette puni-

(1) J'aurois pu renforcer le tableau que j'ai tracé des funestes inconvéniens de ce châtiment abhorré de nos Troupes, par le récit des nombreux suicides qu'il y a causés; j'aurois pu, par tant d'exemples d'un magnanime désespoir, confondre ces hommes aveugles ou calomniateurs qui refusent le sentiment de l'honneur à nos Soldats; mais, sans crayonner ces événemens tragiques, je crois en avoir dit assez sur cette matiere importante, pour tout lecteur de bonnefoi.

Au reste, il ne suffit pas de modifier cette peine, comme on l'a fait dernièrement, en restreignant son application aux fautes graves, et laissant à tant d'individus le droit de la prononcer arbitrairement. Tout paroît faute grave dans un moment d'humeur. N'a-t-on pas vu des Colonels frapper eux-mêmes leurs Soldats, les meurtrir, les ensanglanter, pour des vétilles qui ne devoient pas même être apperçues? Si donc l'on veut réellement que le Soldat soit traité en homme, il faut que ce châtiment ne puisse jamais être infligé que par jugement d'un conseil de guerre.

tion sans compromettre la discipline de ceux de nos Régimens où elle est usitée? Je réponds qu'on le peut sans le moindre inconvénient, et j'ai vu plus d'un exemple qui le prouve. Eh! Pourquoi l'indiscipline résulteroit-elle de cette suppression, comme s'il n'y avoit que l'alternative des coups de plat de sabre et de l'impunité? Ce châtiment, lorsqu'il est séparé de la honte qu'on ne sent qu'une fois, est moins imposant que tout autre. Des malheureux, insensibles au mépris et qui ne connoissent que le physique de la peine, doivent peu craindre quelques coups de plat de sabre, que des mains Françoises appliqueront toujours mal. Remarquez, d'ailleurs, que c'est bien moins la rigueur des punitions qui produit l'exacte discipline, que l'attention scrupuleuse à punir chaque faute. Cette attention manque, peut-être, à nos Officiers, et leur manquera bien davantage, si les châtimens dont on les aura faits dépositaires sont réprouvés par leur cœur,

désavoués par leurs principes. Sur quoi je ferai cette derniere réflexion : un législateur qui introduiroit chez une Nation douce et fiere, une discipline cruelle et basse, ne connoîtroit pas les premiers élémens de son art.

Il seroit long et minutieux d'entrer dans la discussion des différens moyens de Discipline intérieure (1). Je me réduirai à poser quelques maximes qui montreront l'esprit qui doit la diriger.

1°. Punir modérément, mais irrémissiblement chaque faute ; parce que, comme je viens de l'observer, c'est bien plus la certitude que la sévérité

(1) L'usage de la prison publique a des inconvéniens. Mais où sont ceux de la sale de Discipline, dès que le prisonnier sort pour son service, pour les exercices, pour les corvées, et que le tenant toujours sous la punition, on lui donne encore plus de mouvement que s'il étoit en pleine liberté ?

J'approuve encore qu'on punisse un Soldat en le chargeant de fusils, en le mettant au piquet. Cela l'humilie sans le déshonorer ; parce que le public n'a pas attaché l'infamie à ces punitions purement militaires, comme au châtiment des coups, que, dans tous les pays civilisés, les esclaves et les criminels ont partagé seuls avec les animaux.

du

du châtiment qui contient les hommes.

2°. Proportionner exactement la punition à la faute ; car il n'y a de punition efficace que celle dont la justice est sentie par celui à qui elle est infligée.

3°. N'user de punitions flétrissantes qu'à l'égard des hommes que l'on chasse ; et joindre alors la plus grande rigueur à la plus grande ignominie, pour rendre l'exemple terrible et salutaire.

4°. Enfin, si la Discipline se relâche dans les classes inférieures, porter l'œil et la main sur les classes qui sont au-dessus, parce que c'est-là qu'existe la première et la grande cause du mal.

CHAPITRE XII.

Continuation du même Sujet.

A mesure que le grade s'éleve, les devoirs deviennent plus importans et les infractions plus funestes. La Discipline devroit donc alors s'armer d'une sévérité plus inflexible ; et telle étoit celle des Armées Romaines où l'on voit un Consul livrer à la mort son propre fils, pour avoir gagné une Bataille qu'il lui avoit défendu de donner. Dans les Armées modernes, au contraire, la Discipline s'affoiblit à proportion qu'elle monte ; et devient nulle enfin dans ces grades éminens où une seule prévarication compromet l'existence d'un Empire.

Mais c'est dans le Militaire François, particuliérement, que ce désordre regne dans tout son excès. C'est-là, sur-tout, que le foible porte seul le fardeau de la Loi. Tout homme qui est de la cour,

ou qui tient à la cour, peut, sans risque, être négligent, insubordonné, lâche, traître. Des crimes qui ont scandalisé l'Europe et méritoient une mort infâme, n'ont pas seulement attiré l'animadversion du Gouvernement.

Voici la cause de cette impunité qui perd tout. Dans une Cour, théatre de révolutions perpétuelles, la grande affaire d'un Ministre est de se maintenir en place. Celui qui voudroit sévir contre un coupable d'un rang distingué, non-seulement auroit à combattre la cabale à laquelle seroit liée la famille de ce coupable, mais encore la foule des courtisans qui, sous le nom d'humanité, cherchent à établir dans le Gouvernement une tolérance dont ils ont besoin pour eux-mêmes. Ils veulent bien qu'on disgracie un rival pour envahir sa dépouille, mais non qu'on le livre à la rigueur de la loi ; cet exemple tireroit à conséquence. Or, un Ministre qui formeroit contre lui un pareil torrent courroit risque d'en être renversé. Il prend

donc le parti de fermer les yeux ; il empêche même que le Prince n'ouvre les siens, parce qu'il sait bien que c'est sur lui-même qu'on se vengeroit de la justice du maître. Et voilà comment le bras de l'autorité, épargnant les grands criminels, ne sait s'appesantir sur les moindres coupables.

Et quand même un Ministre auroit assez de vertu et de force pour sévir contre le prévaricateur puissant ou protégé, à moins que le châtiment n'allât jusqu'à la mort, le coupable seroit relevé de la peine comme de la honte par le Ministre successeur de celui qui l'auroit condamné ; car, au plaisir de contredire l'ancien Ministre se joindroit, aux yeux du nouveau, la douceur d'exercer la clémence et l'avantage de s'attacher une cabale.

C'est encore ici que je réclamerai, de toutes mes forces, au nom de la France, l'érection du Tribunal de Guerre que j'ai proposé au commencement de cet Ouvrage. Ce Tribunal, auquel tous les

délits militaires ressortiroient, supérieur à la crainte qui enchaîne la loi dans les mains du Ministre, quand le salut public voudroit qu'elle déployât toute sa rigueur, ce Tribunal citeroit devant lui tout coupable indistinctement; et comme dans ses jugemens il ne pourroit être animé par d'autre intérêt que son honneur et l'équité, il jugeroit avec autant d'impartialité et de justice, le Guerrier du plus haut grade, que celui du rang le plus obscur; et ses arrêts seroient irrévocables.

C'est-là l'unique remede qu'on puisse apporter au plus funeste de nos abus, à cette impunité qui, anéantissant la Discipline dans les grades élevés, énerve le corps entier de notre hiérarchie militaire, rend stérile la valeur des Troupes, étouffe le fruit de nos succès, et, de tout tems, a produit nos plus grands désastres (1).

(1) Si quelquefois en France on se détermine à punir un grand, c'est simplement par l'exil. Mais comme cette punition n'est pas précédée d'un jugement, et que l'in-

Cette même politique ministérielle, qui pardonne tout aux coupables en crédit, étend l'impunité sur des corps entiers pour ne point envelopper quelque Grand dans leur châtiment. Il est vrai que dans les autres Armées modernes on voit bien peu d'exemples de ces punitions générales si fréquentes chez les Romains, où très-souvent des Légions et quelquefois des Armées entieres furent décimées pour avoir mal combattu.

Aujourd'hui la punition dont on use, en pareil cas, encore très-rarement,

nocent l'a trop souvent partagée avec le coupable, il s'ensuit qu'elle n'entraîne aucune impression de honte, et se réduit au seul désagrément d'être éloigné de la cour. L'Auteur de l'*Esprit des Loix* a beau dire que cette peine suffit aux grands dans une Monarchie; maxime aussi fausse que funeste, capable, elle seule, de perdre un Empire, en établissant une impunité réelle dans cette classe d'hommes qui font les destins publics. Ne peut-on pas accuser cet illustre écrivain d'avoir quelquefois érigé nos usages, et même nos abus, en principes du gouvernement monarchique? Admirons Montesquieu; mais n'adoptons pas sans discussion toutes ses idées. Que son grand nom ne nous enchaîne point à l'erreur, comme celui d'Aristote y avoit asservi nos ancêtres. Les méprises du Législateur de l'Europe tirent bien autrement à conséquence que les rêveries du Philosophe de la Grece.

contre un Corps Militaire, est de le casser : punition qui tourne au détriment de l'Etat, et dont l'exemple ne peut faire aux lâches qu'une impression légere (1). La Discipline des Romains, aussi sage que forte, ne privoit point la patrie d'une Troupe utile. Elle l'épuroit, en versant une partie de son sang, et de ce sang répandu naissoient des victoires.

Si le courage a déchu si sensiblement, n'est-ce point parce que la lâcheté, le plus grand des crimes militaires, n'en est plus un ? Les Annales de l'Europe moderne fourmillent d'exemples d'Armées entieres rendant honteusement les Armes, sans que le moindre châtiment soit tombé ni sur elles, ni sur leurs Chefs. Il est prescrit, sous peine de mort, aux Commandans des places de Guerre, de soutenir trois assauts. Quel est celui, depuis bien long-tems, qui ait eu la

(1) Le lâche ne seroit point lâche s'il craignoit la honte. C'est par la mort qu'il faut punir l'homme qui fuit devant la mort.

fermeté d'en soutenir un seul ; et quel est celui qui ait été puni pour être resté si au-dessous de ses obligations ? La Discipline de nos jours, petite et basse, foible et brutale, rigoureuse sur des points indifférens et envers le Soldat seul, aveugle sur les Chefs et sur les devoirs essentiels, porte à-la-fois l'empreinte de la barbarie des tems féodaux et de la pusillanimité de notre siecle.

CHAPITRE XIII.

De la Subordination.

LES deux Chapitres précédens me dispenseront de m'étendre sur celui-ci.

La Subordination est cette branche de la discipline qui régle les devoirs de l'inférieur envers le supérieur. Le premier de ces devoirs est une obéissance prompte et absolue. Dans une profession où le subordonné doit, au premier mot de son chef, affronter, s'il le faut, une mort assurée, il est nécessaire que l'autorité de la loi, dans toute sa plénitude, réside dans le moindre supérieur, comme dans le Souverain même.

Mais le supérieur ne doit pas ajouter au despotisme légal dont il est revêtu un despotisme de fantaisie, aussi fatal aux vertus militaires, que le premier leur est favorable. Un abus de ce genre que je dois relever ici, est l'emploi des

termes injurieux qui avilissent à la fois le supérieur qui en est l'organe, et l'inférieur qui en est l'objet. Un chef qui s'échappe en expressions offensantes cesse d'être le représentant de la loi calme et majestueuse; c'est un homme qui insulte un autre homme.

Ces coupables licences de l'autorité sont non-seulement pernicieuses à l'Esprit Militaire en attaquant l'honneur et la considération, aliment des vertus; elles renversent la Subordination même, en rendant méprisable à ses inférieurs celui qu'on humilie publiquement.

CHAPITRE XIV.

Des Récompenses.

LES châtimens préviennent les crimes ; ils ne produisent pas les vertus. Pour les faire naître, le législateur doit employer d'autres moyens : ces moyens sont les Récompenses.

Distinguons ici les vertus sociales des vertus militaires. Les premieres, qui ne sont que le penchant d'un cœur bien organisé, trouvent en elles-mêmes leur plus douce Récompense. C'est en les exerçant qu'on en recueille le fruit ; et pour les voir éclore chez tous les hommes, il suffiroit de retrancher les erreurs politiques qui en étouffent le germe.

Les vertus guerrieres sont dans un cas différent. Il n'est pas dans la nature d'aller au-devant de la mort, des souffrances, des privations. La pratique de ces vertus a donc besoin de motifs

rieurs. Plusieurs Législateurs employèrent pour les inspirer cette passion qui entraîne avec tant d'empire et de charmes un sexe vers un autre, et firent servir la phrénésie de l'amour au triomphe de la Patrie. On connoît les moyens que mirent en œuvre dans la même vue les Législateurs de Rome. Toutes les institutions, tous les usages de cette République : ces couronnes, ces statues, ces triomphes excitoient dans les ames une ivresse de gloire qui élevoit la nature au-dessus d'elle-même.

Je l'ai dit : ce grand art d'exalter les cœurs est perdu. La beauté qui fut le digne salaire des services rendus à la Patrie n'est plus que la proie de l'opulence ; et ces honneurs, autrefois le prix et le principe des vertus, sont devenus l'exclusif appanage du pouvoir. La reconnoissance et l'admiration les décernoient au citoyen magnanime ; l'intérêt et l'adulation les offrent à un maître.

Les Gouvernemens modernes ne sa-

vent récompenser qu'avec l'argent. Chaque livre de sang, chaque membre du corps humain sont évalués en métail, comme la chair et le sang des animaux dont il se nourrit. Que résulte-t-il de-là? que les hommes accoutumés à se vendre, se vendent indistinctement pour le crime comme pour la vertu; et que les Gouvernemens, pour être bienfaiteurs d'une partie de leurs sujets, se rendent oppresseurs de l'autre. Ils arrachent le pain des mains du citoyen pour payer les blessures et les exploits de l'homme de Guerre.

Je ne nie point que le motif de l'intérêt pécuniaire ne puisse augmenter le courage; et je ne blâme pas les Romains d'avoir ajouté ce mobile à l'amour de la gloire et de la patrie. Leur politique ménageoit avec soin à chaque Soldat un gain assuré dans la victoire. Pour cet effet, le dépouillement du camp ou de la ville de l'ennemi vaincu se faisoit paisiblement et en ordre, sous la direction des chefs. C'étoit un crime

capital, et dont la preuve eût été facile, de s'approprier furtivement un effet de la plus mince valeur. Tout le butin étoit mis ensuite en un monceau, et partagé équitablement à raison du grade (1). Cette méthode valoit mieux sans doute que le pillage tumultueux et ensanglanté où s'abandonnent les Armées modernes, pillage qui détruit plus qu'il ne recueille, et qui quelquefois a fait échapper la victoire des mains du vainqueur; elle valoit mieux encore que l'usage de ces contributions obscures, de ces traités clandestins, par lesquels un Général ou quelques Commandans particuliers enlevent et gardent pour eux seuls toutes les richesses de l'ennemi; enfin cette méthode, qui intéressoit au succès tous les combattans d'une Armée, devoit, je l'avoue, donner un nouveau degré de valeur aux Troupes Romaines.

Mais il y a de la différence entre un profit fait sur l'ennemi et une Récom-

(1) Polibe. *Liv. X.*

pense décernée par l'Etat. Les Romains n'avilissoient pas les vertus en leur adjugeant un prix pécuniaire. Une Nation qui substitueroit ce prix à celui de la gloire jetteroit les grandes ames dans une indifférence fatale. De plus, dans ce système de Récompenses, la vertu, utile d'un côté, deviendroit onéreuse de l'autre, et son résultat seroit nul. Enfin, il s'ensuivroit que la somme des vertus dans un pays dépendroit de la somme de son numéraire ; et celui-ci venant à prendre un autre cours, on verroit un Peuple perdre avec lui tout principe d'énergie et de grandeur.

Outre que la source de l'honneur est intarissable, lui seul peut mettre en effervescence le germe de ces hautes vertus dont les Peuples anciens nous offrent tant d'exemples. Mais quelles sont les institutions des Peuples modernes relativement à cet objet ? Que font-ils pour leurs héros ? Le respect de l'antiquité pour les siens alloit jusqu'à leur élever des temples. Que le sort des nôtres

est bien différent ! Le nom du magnanime d'Assas, ce nom dont Rome et Lacédémone auroient été orgueilleuses, est resté plongé dans l'oubli pendant vingt ans ; et malgré les honneurs que notre jeune Monarque vient de rendre à la mémoire de ce martyr de la Patrie (1), combien de François, qui tous devroient le porter dans leur cœur, ignorent encore que par le généreux sacrifice de son sang il sauva la plus précieuse de nos Armées, et prévint l'invasion du royaume ! O d'Assas ! en attendant l'hommage qu'une génération plus reconnoissante et plus noble que celle où tu vécus offrira sans doute à ta cendre, reçois le foible éloge d'un cœur qu'enflamme ta sublime vertu ; et puissent les lignes que je viens de tracer, hâter l'instant auguste où la France s'honorera en consacrant tes mânes !

A la place de ces monumens durables

(1) On connoît l'estampe faite par ordre du Roi sur la mort de d'Assas.

et

et solemnels, de ces trophées, de ces statues, de ces éloges publics (1), que les Gouvernemens anciens dédioient à leurs grands hommes, les Souverains de nos jours décorent d'un ruban futile ceux de leurs sujets qu'ils veulent distinguer. Encore semblent-ils s'être plutôt proposés de parer la vanité que d'honorer le mérite ; puisque, dans la

(1) On ne peut assimiler aux éloges dont il s'agit ici ceux qu'on lit dans l'ombre de nos académies, devant une poignée d'auditeurs. Les panégyriques dont plusieurs Peuples de la Grece honoroient ceux de leurs citoyens qui avoient mérité de la Patrie, étoient prononcés, à la face du Ciel, et en présence de tous les ordres de la Nation, par les premiers hommes de l'Etat. Remercions cependant nos académies de glorifier les grands hommes, autant qu'il est en elles. Mais qu'elles prennent garde de ne déprécier leur hommage en le rendant commun; qu'elles songent que parmi les citoyens illustres ceux qui se sont rendus utiles ont mérité seuls d'être loués publiquement; que les savans, les gens de lettres ne doivent être loués que par leurs ouvrages; que leurs titres à la gloire se trouvant dans les mains de tout le monde, c'est au public à leur dispenser celle qui leur est due ; que cet encens adressé aux mânes d'un écrivain est incapable de rien ajouter à sa célébrité fixée par ses productions; et qu'enfin ce ne sont pas les talens littéraires, toujours assez nombreux, qu'il importe d'encourager, mais les talens et les vertus patriotiques.

plupart des cours, les premieres de ces marques de distinction sont la prérogative particuliere de la naissance. Pour les obtenir, il ne faut pas produire des services signalés, d'actions éclatantes, mais des parchemins pourris. C'est bien là le triomphe de l'imbécile préjugé : c'est donc à une vaine chimere que, parmi nous, les honneurs les plus brillans sont exclusivement décernés ! la vertu n'est pas digne même de les partager.

Mais en revanche, ces décorations inférieures qui ont été instituées pour la vertu, sont prodiguées à tout le monde. Quel effronté et ridicule mensonge que l'inscription de la Croix de Saint-Louis (1) sur la poitrine d'un homme qui même n'est pas Militaire ! quelle dérogation manifeste à l'esprit de l'institution ! Des hommes étrangers aux périls n'ont pas droit aux distinctions établies pour le citoyen qui verse son sang. Dès long-tems il y eut des abus

(1) *Bellicæ virtutis premium.*

dans la distribution de cette Récompense du mérite guerrier : on dérogea souvent à la loi ; aujourd'hui, c'est la loi qui déroge à elle-même. Cette condescendance de sa part bientôt en entraînera d'autres ; car comment refuser à la faveur, autorisée par des exemples, ce qu'on lui a accordé sans aucun prétexte?

Notre jeune Monarque, en adoptant cette distinction pour lui-même, avoit su lui donner un prix infini. Mais pour que ce ressort d'opinion produisît tout l'effet dont il est capable, l'Officier n'eût dû partager cette décoration qu'avec le Souverain.

Je dois dire un mot de la marque honorifique affectée au simple Soldat. On ne la donne qu'après vingt-quatre ans de service. Cette époque est trop reculée pour une Récompense si peu intéressante. Il faudroit, en y attachant des avantages plus marqués, la fixer au terme de seize ans, pour exciter les Soldats à contracter un second engage-

ment; car remarquez que presque tous se retirent après un premier congé, assez jeunes encore pour suivre une autre carriere. Mais lorsqu'ils ont porté les armes pendant seize années, l'habitude et l'inaptitude à tout autre état, suffisent pour les retenir sous les drapeaux.

Comme on punit un corps militaire qui commet une lâcheté, ne devroit-on pas récompenser ceux qui se distinguent? L'état-Major des corps, en pareil cas, se ressent, presque seul, des bienfaits du Souverain; et je conviens qu'il seroit difficile de les répandre sur tous les individus, à moins que ces bienfaits ne consistassent en argent, ce qui deviendroit une dépense onéreuse, et sort de l'esprit de mon système. J'imagine une Récompense qui, sans être d'aucun poids pour l'Etat, seroit très-précieuse aux Régimens qui l'obtiendroient, très-propre à produire et perpétuer dans ces corps un excellent esprit. Dans les siecles de la brave chevalerie, quand un Guer-

rier se distinguoit par une action d'éclat, cette action représentée sur ses armoiries étoit pour lui un aiguillon à de nouveaux exploits. Pourquoi ceux d'un Régiment ne seroient-ils pas figurés aussi sur ses drapeaux? Combien la vue de pareils étendards animeroit la confiance et la valeur du Soldat! avec quelle ardeur il combattroit pour les défendre! et quels heureux efforts les Régimens privés de ces marques glorieuses, ne feroient-ils pas pour en obtenir de semblables? Ces nobles images ne seroient pas un simple objet de raliment, comme les drapeaux insignifians de nos jours; mais un monument cher et respecté; un talisman puissant pour éveiller l'honneur et le courage (1). Peu de Guerriers peuvent par leur grade prétendre à une gloire personnelle. Au défaut de celle-là, il faut les intéresser à la gloire de leur corps. On ne sait pas

(1) Depuis que ce chapitre est écrit, j'ai su que l'idée que je propose est exécutée en faveur du Régiment de la Couronne. Mais il en est un si grand nombre d'autre qui ont mérité le même honneur!

jusqu'à quel point le simple Soldat peut s'enflammer pour l'honneur de son Régiment. Je le dis, sur-tout, du Soldat François si susceptible de toute espece d'enthousiasme, disposition dont une politique habile pourroit tirer tant de parti.

CHAPITRE XV.

Continuation du même Sujet.

IL est un attrait, sinon aussi puissant, du moins plus à portée de la multitude que celui de la gloire : c'est l'avancement. Cet attrait agit même sur les ames les plus hautes; elles ambitionnent les grades comme un moyen de parvenir à la renommée.

Voilà donc entre les mains du Gouvernement un ressort d'une influence universelle. Si cette influence étoit sagement dirigée, quels heureux effets ne produiroit-elle point? Mais quand l'art de plaire, de flater, de ramper, d'intriguer, par-tout est le mobile de l'avancement ; quand, sous les drapeaux, comme autour du trône, le talent le plus utile pour s'élever, est celui de courtisan, l'homme supérieur et fier reste dans l'oubli, l'homme médiocre

et vil est appellé aux grades et à la fortune.

Ce funeste ascendant de la faveur n'est pas le seul abus qui barre la carriere au mérite. J'apperçois une autre cause de ce mal dans notre Constitution. Ni les Officiers des corps ne sont à portée d'être connus des Officiers-Généraux Inspecteurs, arbitres de leur avancement ; ni les Officiers-Généraux eux-mêmes n'ont occasion de se faire connoître du Souverain et du Public, dont la voix pourroit éclairer le Souverain. Et d'abord, pour ce qui concerne les Officiers des corps, est-ce en jettant un regard sur chacun d'eux, dans l'instant d'une revue ou d'un exercice, qu'un Inspecteur peut les apprécier (1) ? A

(1) Il les appréciera, dira-t-on, sur les notes de leurs chefs. Mais sur quoi appréciera-t-il les chefs eux-mêmes ? Lui suffira-t-il, pour les connoître, de l'apparition si courte que les Inspecteurs font aux Régimens de leur inspection ? Quant aux notes données par les Officiers supérieurs sur les Officiers particuliers, je ferai à ce sujet une observation, applicable, non-seulement aux Corps Militaires, mais à tout Corps quelconque. C'est qu'un homme de mérite obtient toujours moins de justice de

l'égard des Officiers-Généraux, comment évaluer leur capacité pour le commandement des Troupes lorsqu'ils n'en commandent jamais?

L'exécution du plan d'instruction que j'ai proposé, indépendamment de son utilité directe, mettroit les Militaires, de tout grade, à même d'être connus et jugés.

J'ai dit que les Troupes du Royaume seroient rassemblées dans les grandes villes de Guerre, tous les ans pendant deux mois; et que chaque jour, durant cette période, elles seroient exercées par les Officiers-Généraux. J'ajouterai ici qu'il importe que les mêmes Officiers-Généraux soient toujours attachés aux mêmes divisions, et qu'ils en soient non-seulement les Commandans, mais les inspecteurs. Dans cet espace de deux

la part de son propre Corps que de celle des étrangers; et cela par une suite de la même foiblesse qui nous rend moins équitables à l'égard des vivans qu'à l'égard des morts. Nous ne pardonnons le tort de la supériorité qu'à ceux qui ne sont plus, ou qu'à ceux que nous ne voyons pas.

mois, et dans cette habitude journaliere, combien d'occasions n'auront-ils pas de connoître les Officiers de leur division? La société même pourra leur en fournir des moyens; car il est de leur devoir de ne négliger rien de ce qui peut leur procurer la connoissance de l'esprit et du caractere d'hommes, dont les uns doivent être élevés au commandement et les autres rester sous l'obéissance.

Je n'ai pas besoin d'observer par rapport aux Officiers-Généraux, qu'un plan d'instruction qui les mettroit sur le théatre tous les jours, pendant deux mois, ne permettroit ni aux talens et à l'application de rester inconnus, ni à l'ignorance et à l'ineptie de se dérober. Le Souverain instruit à cet égard, quand il voudroit l'être, par ses propres yeux, et par le cri public qui viendroit immédiatement frapper ses oreilles, ne pourroit se tromper sur les objets de son estime et de sa confiance; et l'on ne tomberoit point dans cette méprise si

fatale, de donner le commandement de cent mille hommes à des Généraux incapables même d'en conduire deux mille.

Je sais que l'influence de la faveur ne sera pas entiérement détruite. Mais je sais aussi que l'opinion publique a la sienne, qui agit plus ou moins sur les administrateurs. Si tous ne sont pas animés de l'amour du bien, tous du moins veulent le paroître, tous desirent l'approbation. Ce sera donc un grand avantage que les talens et l'incapacité soient universellement connus. Cette notoriété servira de flambeau à l'autorité bien intentionnée, et de frein à l'autorité corrompue.

CHAPITRE XVI.

Des Vertus Militaires.

Après avoir parlé des différens moyens de récompense propres à féconder les Vertus Guerrieres, il est à propos de considérer ces Vertus en elles-mêmes. Dans un tems où les plus fausses idées de discipline aveuglent les esprits, où l'on veut que des gens de Guerre soient de purs automates, il importe, sans doute, de montrer la nécessité, et de réveiller le sentiment des Vertus.

CHAPITRE XVII.

Du Courage.

LA premiere Vertu Militaire, c'est le Courage sans doute ; vérité si évidente qu'il seroit ridicule de s'y arrêter, si de nos jours, il ne se trouvoit des hommes qui la contestent. Que dis-je ? c'est peu de refuser au Courage le premier rang parmi les vertus de l'homme de Guerre, ils prétendent qu'aujourd'hui, le Courage ne lui est pas nécessaire.

Cet insensé paradoxe manquoit à tous ceux qu'a produit l'esprit sophistique de notre siecle. Eh ! que seroit-ce si le raisonnement venoit se joindre à ce funeste concours de tant de causes qui détruisent cette Vertu chez les Nations de l'Europe, et si leur doctrine conspiroit avec leurs institutions, leurs préjugés et leurs mœurs, à les rendre lâches ?

Que ces dogmatistes nouveaux qui prétendent former des Armées invincibles sans Courage, par l'effet de la discipline et de l'art, jettent les yeux sur toutes les Nations guerrieres qui ont existé. Qu'ils me disent pourquoi ces Romains, ces Spartiates, ces Macédoniens, pourquoi ces Peuples si terribles ne furent plus rien, malgré le progrès de leurs connoissances et le raffinement qu'il apporta dans leur science militaire, lorsque, chez eux, le Courage se fut amolli ?

L'invention de la poudre, dit-on, a tout changé. Maintenant on n'aborde plus l'ennemi. La science des manœuvres est devenue le grand moyen ; le Général qui en posséde mieux le secret est victorieux. Que les Troupes soient instruites et disciplinées, il n'en faut pas davantage pour le succès.

Mettons ces assertions à l'épreuve du raisonnement.

Je remarquerai d'abord qu'il se présente à la Guerre un grand nombre de

circonstances où une Armée n'a ni le loisir ni la faculté de manœuvrer ; et dans les cas où l'un ou l'autre manque, la victoire est au plus vaillant. Voilà pourquoi, dans ces occasions, les Troupes de Prusse, plus manœuvrieres que braves, ont presque toujours été battues : malheur qu'elles auroient éprouvé plus souvent encore avec un ennemi entreprenant.

En second lieu, peut-on supposer, dans quelque système de Guerre que ce puisse être, une seule action où la valeur des Troupes n'influe puissamment sur le succès ? Combien d'entreprises aussi bien conçues que bien conduites ont échoué, même de nos tems, par le défaut ou la molesse du Courage ! Combien de fautes la bravoure du Soldat François n'a-t-elle pas réparé ? Combien de désastres n'a-t-elle point prévenu ? Eh ! que devenoit notre Armée à Clostercamp et dans tant d'autres occasions, sans l'héroïsme de nos Troupes ?

Au surplus, je crois avoir prouvé com-

bien est faux le système de Guerre de nos jours, entiérement fondé sur une arme qui réunit à tant de lenteur dans son exécution et d'incertitude dans ses effets, le grand défaut d'être incompatible avec le mouvement. Or, si ce système venoit à changer, si la maniere de combattre des Gustave, des Turenne, des Condé, des Charles XII, des Maurice, et qui probablement eût été aussi celle du Roi de Prusse, s'il eût commandé des Troupes plus valeureuses; en un mot, si l'usage de joindre l'ennemi renaissoit; c'est alors, sur-tout, qu'on sentiroit tout le prix du Courage.

Cet usage renaîtra, n'en doutons point. Quelque grand homme unissant le savant méchanisme du Roi de Prusse à une ordonnance plus solide, en composera le vrai système de Guerre, par lequel l'arme blanche rétablie dans ses droits, et plus que jamais redoutable, par le concours d'une tactique qui lui sera mieux adaptée, redeviendra l'arbitre des combats. Je dis plus : cette révolution

révolution ne peut être éloignée. L'illusion que les victoires du Roi de Prusse ont produit en faveur de l'ordre qu'il a adopté, mais auquel, malgré le parti qu'il en a su tirer, il a dû bien moins ses succès qu'à l'ascendant de son génie, aux effets de sa présence (1) et surtout au talent de former des Officiers-Généraux, cette illusion finira avec ce Monarque. La misérable tactique de nos jours tombera dans le mépris dont elle est digne; la Nation, qui la premiere reviendra aux vrais principes, forcera toutes les autres à l'imiter; et ce grand changement mettra une différence bien marquée entre les Armées braves et les Armées sans Courage.

(1) Il est étonnant qu'on veuille contester l'influence si reconnue de la présence d'un Roi sur son Armée. Voilà un de ces paradoxes qui tirent trop à conséquence pour n'en pas relever l'erreur. Mais il est si ennuyeux de prouver ce qui est si évident. Eh! qui ne sent pas que la vue du Monarque, ne commandât-il point lui-même, doit nécessairement donner plus d'activité au zele, aux talens, au courage? Si Louis XII et Louis XIV eussent continué de faire campagne avec leurs Troupes, la derniere partie du regne de ces deux Monarques eût été moins désastreuse.

C'est donc à tous égards une doctrine bien absurde que celle de ces dogmatistes qui, pour donner faveur à leurs systêmes destructeurs du Courage, ont pris le parti d'en dispenser le Soldat. Quand même ces faux systêmes auroient la bonté qu'ils leur attribuent, qu'ils sachent que rien ne peut compenser la perte du Courage ; que toute méthode de discipline, de tactique, de constitution qui lui est préjudiciable, par cela seul doit être rejettée sans balancer.

Ceci me donne occasion de combattre l'opinion peu réfléchie de plusieurs écrivains, tant Militaires que politiques, qui, trop frappés du dommage qu'apporte à la population le célibat des Troupes, invitent le Gouvernement à marier le Soldat, sans s'appercevoir des conséquences funestes à l'Esprit Militaire, qui résulteroient nécessairement de l'introduction de cet usage.

L'expérience suffiroit pour preuve à cet égard. C'est une vérité reconnue de tous ceux qui ont la connoissance par-

ticuliere des Troupes, que les plus mauvais sujets des Régimens, en tout point, ce sont les Soldats mariés. Cela doit être ainsi. Le premier soin de ce Soldat, époux et pere, et dont la paye est si modique, est de pourvoir aux besoins de sa famille; et il ne regarde plus les devoirs d'état qui le détournent de cet objet que comme un accessoire pénible auquel il s'efforce de se dérober. La nature le justifie. Laissera-t-il expirer de faim ou de froid sa famille indigente; et peut-on humainement exiger du zele et de l'exactitude pour le service de la part de cet homme dont la femme et les enfans manquent du nécessaire?

C'est au Souverain, dira-t-on, à se charger de l'entretien ainsi que de l'éducation des enfans des Soldats. Et quant à leurs femmes, elles se procureront la subsistance par leur travail.

Voilà qui est bientôt dit. Mais quelle foule d'objections n'aurois-je point à faire? Comment un Gouvernement aussi obéré que le nôtre pourroit-il faire face

à une dépense nouvelle aussi grande ? L'Etat se chargera-t-il aussi des filles ? Qu'en fera-t-il ? A l'égard des garçons, ils seront dès leur naissance dévoués aux drapeaux par la loi du Souverain, qui s'indemnisera ainsi de l'argent qu'ils lui auront coûté. Eh ! que deviendront, dans ce système, les restes de notre liberté ? Ces Soldats seront des esclaves nés, des instrumens aveugles du despotisme qui par leurs mains étendra bientôt ses chaînes sur toute la Nation.

Au surplus, il ne suffit pas que le Soldat marié soit déchargé de ses enfans, pour que le mariage ne nuise point en lui aux fonctions et aux vertus militaires. Si cet homme vit en ménage avec une femme, il restera toujours mauvais serviteur et mauvais Guerrier. Habituellement hors des regards de ses Supérieurs, il tombera dans le relâchement ; il deviendra ennemi de la discipline, et recalcitrant contre elle. En même tems que son zele s'éteindra, ses mœurs s'amoliront ; car dans la société intime et per-

manente du mariage, la femme communique toujours à l'homme une partie de sa faiblesse. Enfin ce Soldat vivant presqu'en bourgeois, prendra l'esprit et le caractere d'un bourgeois.

On ne peut nier d'ailleurs que le nœud de l'hymen ne forme une nouvelle attache à la vie, et par-là ne contribue encore à l'affoiblissement du Courage.

Citera-t-on l'exemple des Soldats Romains dont beaucoup étoient mariés ? Mais leurs femmes ne les suivoient point dans la légion ; mais l'éducation et le patriotisme des Soldats Romains formoient un contre-poids à la molesse et aux attachemens du mariage ; mais, dans ces tems anciens, où le droit de la Guerre étoit terrible, les femmes et les enfans du Peuple vaincu se trouvant exposés au sort le plus affreux, la qualité d'époux, de pere, qui de nos jours refroidit nécessairement la valeur, devoit au contraire l'enflammer alors davantage.

On ne peut donc de l'usage des Ro-

mains à cet égard, tirer aucune conséquence applicable à nos Troupes. Les raisons que j'ai exposées contre le mariage du Soldat subsistent donc dans toute leur force; et l'expérience s'accordant là-dessus avec le raisonnement, il est de toute évidence que le Soldat parmi nous doit rester célibataire.

Je le dirois presque aussi de l'Officier; car quoique le mariage n'ait pas pour lui l'inconvénient de le détourner des devoirs du service, par les raisons qu'on apperçoit assez; et quoique le sentiment de l'honneur, plus puissant sur son ame, contrebalance en lui davantage les affections de la nature; on ne sauroit douter cependant, que l'Officier marié ne tienne plus à la vie que l'Officier célibataire. Je remarquerai même, à cette occasion, que la plupart des grands hommes qui ont illustré la carriere des armes vécurent dans le célibat. Pyrrus, Epaminondas, Annibal, Scipion ne se marierent point. Alexandre étoit maître de l'Asie quand il épousa Roxane. Cé-

sar répudia sa femme peu de tems après l'avoir prise, et ne forma point d'autre union. Dans nos tems modernes, Turenne, Montécuculli, Eugene, Catinat, Charles XII, le Maréchal de Saxe ne connurent point le nœud de l'hymen; et l'on pourroit presque compter dans cette illustre classe de célibataires l'immortel Frédéric, quoiqu'il ait partagé sa couronne avec une femme.

A l'égard de la perte qui résulte pour la population du célibat militaire, elle est bien moins grande qu'on ne paroît croire. Les deux tiers, au moins, des Soldats rentrent, après un certain nombre d'années, au rang des citoyens, et deviennent peres de famille. Excités par leur exemple, leurs enfans consacrent au soutien de l'Etat une portion de leur vie. Cette circulation entretient l'Esprit Militaire dans toute la Nation, et prépare à sa défense des ressources inépuisables. Mais si elle devient absolument étrangere à la profession des armes; si le Souverain y dévoue spécialement un

certain nombre de familles qui se transmettront le glaive par succession, et qui tiendront tout du Monarque, jusqu'à la lumiere, nous aurons des Janissaires, des Satellites, sans avoir peut-être des Soldats.

Il résulte des observations ci-dessus que le surplus de population que pourroit produire le mariage du Soldat, se réduiroit à bien peu de chose, si même il y avoit un surplus (1). Ce n'est point par ces petits moyens ; c'est par une bonne administration intérieure qu'il faut féconder la propagation ; c'est en extirpant les abus qui arrêtent ses progrès dans la masse générale des citoyens ; c'est, sur-tout, en arrachant le Peuple à l'indigence, en opposant à cette pente funeste de l'Etat Monarchique qui entraîne toutes les richesses vers quelques individus, le contrepoids d'une sage distribution de l'impôt, la-

(1) La population ne sort pas du sein de la débauche, et toujours elle régnera parmi les femmes de Soldat. Il n'est pas besoin d'en dire les raisons.

quelle jettant la plus grande partie du fardeau sur l'opulence, soulage la médiocrité, affranchisse la pauvreté. C'est par un tel régime que l'aisance se répandra peu-à-peu sur les classes inférieures ; et la population, croissant dans la même proportion, ne s'arrêtera qu'aux bornes que la nature y fixa elle-même.

Je reprends le fil de mon sujet. Ce qui seroit plus que tout funeste au courage, ce sont ces châtimens ignominieux contre lesquels je me suis trop foiblement élevé dans le Chapitre de la Discipline. Je ne reviendrai point ici sur l'erreur d'une police si mal adaptée au Soldat François, et qui, exécutée à la lettre, eût fait, des plus braves Troupes de l'Europe, la derniere Milice de l'univers. Mais j'insisterai sur la nécessité pressante de supprimer la loi par qui cette police est instituée. Tant que cette loi existera, quoique mitigée et presque anéantie par les mœurs, elle sera un fléau cruel entre les mains de

quelques hommes d'un esprit étroit et d'une ame dure ; elle répandra une abjection funeste sur l'état de Soldat; elle servira d'épouventail, autour des drapeaux, à la jeunesse du Royaume.

Gardons-nous de grossir cette foule déja trop nombreuse de causes liguées contre le Courage. Une des principales est la révolution opérée, au commencement de ce siecle, dans l'art de la guerre, par l'entiere suppression de l'arme de longueur. Dès-lors, on ne joignit presque plus l'ennemi ; et cet usage cessa totalement à l'époque du changement de forme qui fut fait à la bayonnette. Par ce changement, l'adaption de cette arme au fusil, n'empêchant point l'exécution du feu, fait que l'on s'y borne toujours. Que l'instinct supérieur de Louis XIV l'inspiroit bien, lorsqu'il rejetta cette bayonnette nouvelle, à la premiere épreuve qui en fut faite devant lui (1) ! Du moment qu'elle

(1) Ce n'est point que je conseille de revenir à la bayonnette à manche. Ce seroit trop contrarier les idées reçues.

eut été adoptée, on ne connut plus le combat de l'arme blanche. Dès ce moment aussi les Troupes Françoises perdirent leur ascendant; et si elles le reprirent à la guerre de 41, c'est que le Maréchal de Saxe qui s'étoit convaincu par des observations réitérées de la foiblesse de l'arme à feu, et qui a consigné son mépris pour elle dans chaque page de ses Mémoires, le Maréchal de Saxe qui, d'ailleurs, connoissoit bien le génie des Soldats François, mettant à profit leur impétuosité, les rappella à leur maniere naturelle de combattre.

Je n'entrerai point dans la discussion trop longue des causes politiques et morales qui, chez toutes les Nations de l'Europe, nuisent plus ou moins au Courage. Cette nouvelle discussion seroit d'ailleurs fort inutile. Les abus qui

La supériorité de la bayonnette actuelle, étant admise en fait universellement, une Armée à qui l'on feroit reprendre l'ancienne, se croiroit fort mal armée, et par cette prévention, auroit un désavantage réel. Qu'on s'en tienne donc à la bayonnette existante; mais qu'on lui donne plus de longueur. Voyez ci-dessus le Chapitre des Armes.

tiennent à des erreurs d'administration peuvent être aisément corrigés ; il n'en est pas de même de ceux qui naissent des mœurs des Peuples et de la constitution des Etats. Je terminerai donc ici ce Chapitre, en observant que, malgré la nouvelle doctrine, malheur aux Nations dont les loix ou les mœurs étoufferoient le Courage. Elles en seroient bien peu dédommagées par les ressources de l'art, trop foible garant de la durée des Empires! Il pourra bien leur procurer un moment d'éclat à l'aide de quelque grand homme. Mais la seule supériorité permanente est celle qui a sa base sur les vertus. Un Peuple brave et magnanime peut éprouver des revers, des humiliations, par l'effet de circonstances passageres ; mais bientôt il se releve et reprend sa place. Voyez Rome tant qu'elle conserva l'énergie de son courage. La fortune parut, à diverses reprises, avoir juré sa perte. Les Gaulois, Pyrrus, Annibal l'accablerent tour-à-tour. Mais bientôt après on

la vit sortir de ses débris et de ses cendres, et charger de fers les mêmes Peuples qui l'avoient mise aux bords du néant : plus redoutable, plus puissante, avec son seul héroisme, qu'avec la Monarchie du monde quand cet héroisme eût disparu.

CHAPITRE XVIII.

De l'Honneur.

L'HOMME social a besoin de l'estime de ses semblables. C'est pour lui un bien de premiere nécessité : le mépris en fait une créature misérable. De-là est né le sentiment de l'Honneur, qui dirige au bien les actions humaines par la crainte du mépris et le desir de l'estime.

L'Honneur est un supplément nécessaire à la loi dont l'influence ne peut s'étendre sur toutes nos actions. Là où finit l'autorité des loix, l'empire de l'Honneur commence : empire plus despotique que celui de la loi ; car lorsque ces deux maîtres de l'homme se trouvent en contradiction, c'est l'Honneur qui l'emporte.

Après le patriotisme, cette source des vertus antiques, l'Honneur est le

sentiment qui éleve le plus la nature humaine. Quels effets puissans et salutaires n'a-t-il pas produit dans les siecles barbares qui suivirent la destruction de l'Empire Romain ? Quelle grandeur n'a-t-il point donné à des hommes à demi sauvages? Ce fut lui qui créa cette Chevalerie si vaillante et si généreuse, protectrice de la foible humanité, au milieu de l'anarchie des loix et de l'atrocité des mœurs, et dans le sein de qui parurent s'être réfugiées toutes les vertus bannies du reste de la terre.

Il se présente ici deux questions. 1°. Est-il vrai que l'Honneur entre plus dans le caractere du François que dans celui des autres Peuples ? 2°. En admettant le fait, quelles en sont les causes ?

C'est par l'histoire seule qu'il faut résoudre la premiere de ces questions. Consultez-la. Comptez, comparez les traits d'héroisme et de grandeur d'ame qu'offrent les annales de chaque Nation moderne, et décidez. J'ajouterai que

les étrangers eux-mêmes semblent unanimement convenir que l'Honneur est le trait distinctif du Peuple François.

Quant à l'explication de ce problême, elle doit être précédée de quelques réflexions historiques.

Chaque Nation de l'Europe moderne est un mêlange de plusieurs autres Nations; et son génie est le produit du génie combiné de tous ces Peuples (1). Quels sont ceux dont l'assemblage forme la Nation Françoise? Je vois d'abord les Gaulois, deux fois vainqueurs de Rome, et que le plus grand des Romains eut tant de peine à dompter. Je vois ensuite ces Romains eux-mêmes, qui de toutes les contrées conquises par leurs Armes préférerent la Gaule pour leur établissement, invités par le voisinage, la beauté du climat et l'abondance du sol. A ces deux Peuples se joignent les Francs, Nation qui respiroit la guerre et la liberté; enfin les

(1) Il s'agit ici du génie originel que le cours des événemens modifie, mais ne change point.

Normands,

Normands, ces derniers vainqueurs de l'Europe.

De l'amalgame de tous ces Peuples devoit résulter sans doute un Peuple magnanime ; et c'est dans cette composition de la Nation Françoise que je découvre la premiere cause de cet Honneur qui la caractérise.

La seconde est dans la constitution particuliere de notre Monarchie, et le livre célebre de l'Esprit des Loix me dispense d'entrer dans la preuve à cet égard.

J'apperçois une troisieme cause de cet effet dans l'esprit de sociabilité du Peuple François. Là où les hommes, plus communicatifs, se voient et s'observent davantage, ils doivent faire plus de cas de leur estime réciproque. Le rassemblement des sexes qui résulte de ce même esprit ; les liaisons mêmes de l'amour, quand il est un sentiment et non une débauche, concourent encore à fomenter la passion de l'Honneur.

Enfin, le caractere sensible et enthou-

siaste de la Nation françoise, caractere qui se manifeste par des transports si vifs et si flatteurs envers ceux qui l'ont servie ou illustrée, doit chez elle donner un prix infini à l'estime publique.

Nation aimable et généreuse ! toi dont la reconnoissance et l'amour sont parmi nous la plus précieuse, et quelquefois la seule récompense du grand homme; ah! ne te borne point à rendre hommage au mérite ; sache aussi t'indigner contre les forfaits. Flétris, accable de tes mépris ces hommes qui te déshonorent, qui rendent stériles ton zele, ton courage, toutes tes vertus; et que le coupable adroit ou puissant qui chez toi, si souvent, se dérobe au glaive de la loi, soit écrasé sous le poids de l'opprobre.

Quel puissant moyen pour parvenir au grand but du bien général que ce sentiment de l'Honneur que la nature mit dans le cœur de tous les hommes! Car en est-il un seul d'assez abject pour être insensible à la honte? Il semble que

l'illustre Montesquieu n'ait vu que confusément cette grande idée sociale, dont il n'a pas assez généralisé l'application, et qui mériteroit bien d'être resaisie et développée par un homme de génie. Le ressort de l'Honneur, gouverné sagement, seroit un supplément à la loi, d'une efficacité plus grande encore, plus universelle et plus constante, que celle des principes religieux. Mais il faudroit, en rectifiant son code, diriger son influence sur tous les citoyens.

C'est, sur-tout, dans la profession militaire que ce mobile, habilement employé, produiroit des grandes choses. Mais c'est-là principalement que se découvre le défaut de sagesse et de vues de la politique moderne. Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit ailleurs à ce sujet (1) ; et je me bornerai à une réflexion. Les anciens portés à l'héroïsme par l'amour de la patrie, avoient bien moins besoin que nous d'y être excités par le motif de l'Honneur. Et cependant

(1) Dans le Chapitre des Récompenses.

qu'on se rapelle tout le soin qu'ils prenoient pour entretenir ce sentiment parmi leurs Guerriers ; qu'on se rappelle ces distinctions éclatantes, ces hommages pompeux dont le mérite militaire chez eux étoit récompensé. Faut-il donc s'étonner qu'entre leurs vertus et les nôtres, il y ait tant de différence!

CHAPITRE XIX.

De l'Amour de la Gloire.

L'AMOUR de la Gloire et l'Honneur sont deux modifications du même sentiment, et ne different qu'en ce que le premier se propose une plus vaste jouissance d'estime : puisque, à cet égard, il embrasse dans ses desirs tous les Peuples et tous les âges.

Après tout ce que le célebre Helvetius a dit de l'influence de cette passion sur le génie, je ne m'arrêterai point là-dessus. Je ferai seulement une observation relative à mon sujet. Si les grands hommes de Guerre sont plus rares aujourd'hui dans notre Nation qu'au siecle dernier ; ce n'est pas sans doute que les François de nos jours naissent différens des François de Louis XIV. La nature produit encore parmi nous des Turenne et des Luxembourg. Mais cette

ardeur de Gloire, qui fit éclore chez nos ayeux tant de talens sublimes, n'échauffe point leur frivole postérité. Toute notre activité s'est tournée vers les petites choses ; et nous ne savons plus nous enflammer pour ce qui est noble, pour ce qui est grand.

Avouons cependant que depuis quelques années une fermentation salutaire paroît s'être faite dans nos esprits. Un nouveau regne, commencé sous d'heureux auspices, une grande révolution dans le monde dont la France a été le mobile principal, semblent avoir rendu le ressort à notre nation. C'est à la sagesse éclairée et agissante du Gouvernement à nourrir ce feu rallumé. Pour assurer la défense d'un Etat, ce n'est pas assez de faire une garde attentive sur ses frontieres, d'entretenir des nombreuses Armées, d'élever des puissantes forteresses. Il faut veiller avec soin à la conservation du génie national; c'est l'ame des Empires, qui tombent en dissolution dès l'instant qu'ils en sont privés.

CHAPITRE XX.

De la Frugalité.

QUELLE révolution s'est faite à cet égard dans nos Armées, depuis environ un siecle? Turenne, en campagne, mangeoit des viandes communes dans des assiettes de fer. Aujourd'hui la table du moindre Officier Général est servie et décorée, sur un champ de Bataille, avec la délicatesse et la magnificence d'un festin. Le grand homme que je viens de nommer, tous les Officiers Généraux de son tems, Louis XIV lui-même dans ses premieres campagnes, alloient au rendez-vous de l'Armée à cheval; et maintenant l'Officier particulier, l'Officier subalterne ne veulent plus voyager qu'en voiture.

Ne dissimulons point que c'est pendant le regne même de Louis XIV, qu'a commencé cette corruption. Le marquis

d'Humieres qui, à la tranchée, devant Arras, donna l'exemple scandaleux de se faire servir des ragoûts et des entremets dans de la vaiselle platte, eût dû être cassé sur le champ, et renvoyé de l'Armée avec ignominie.

Louis XIV et Louvois sont inexcusables d'avoir souffert l'introduction du luxe et de la molesse dans nos Armées. Comment ne prévirent-ils pas les effets pernicieux de ce poison? Comment ce Louvois, qui fit tant de Loix militaires, n'en porta-t-il point pour arrêter un désordre si fatal? Il mérite bien plus de blâme, pour cette grande faute, qu'on ne lui doit de reconnoissance pour les succès passagers qu'on lui attribue.

Aujourd'hui le mal est d'autant plus difficile à guérir qu'il est porté à l'extrême. Et cependant tout est perdu si l'on n'y remédie; tout est perdu si la sagesse et la fermeté du Gouvernement ne rétablissent la simplicité des mœurs militaires dans nos Armées, et sur-tout dans la classe des Officiers Généraux.

Le Réglement Provisoire de 1778 sur le service de campagne, au milieu d'une infinité de sages dispositions, en contient plusieurs relatives à l'objet dont il s'agit; objet bien digne, sans doute, de fixer l'attention du Législateur. Mais qu'il me soit permis d'observer que ce réglement, beaucoup trop indulgent pour les vices du siecle et de la Nation, laisse encore un champ bien vaste au luxe de nos Armées. Comparez ces loix somptuaires à celles des Armées de Prusse, vous y trouverez une différence frappante; et cependant ce luxe modique des Officiers Prussiens paroîtra prodigieux auprès de la simplicité sévere des Généraux de la Grece et de Rome, dans le tems même que ces contrées étoient au comble de la splendeur et de l'opulence. Des citoyens Romains, aussi riches que des Rois, se soumettoient dans les camps à la vie austere et sobre du simple Soldat, logeoient comme lui sous la tente, se nourrissoient des mêmes alimens, marchoient

à pied à la tête des Légions. Ainsi, tandis que le luxe inondoit déjà les villes, la Frugalité regnoit encore dans les Armées. Et voilà ce qui sauva l'Empire Romain ; voilà ce qui prolongea sa gloire militaire bien avant dans les siecles de la corruption.

Un abus introduit dans les Armées modernes par la loi même, est cette insensée progression de luxe, qui va toujours s'élevant avec le grade, et doublant presque dans chaque grade supérieur. Comme s'il y avoit une échelle progressive de besoins, en même proportion ; comme si un homme pouvoit en avoir cent fois plus qu'un autre homme ; comme si, au-delà d'un certain terme, pour les gens même délicatement élevés, tout le reste n'étoit pas frivole ostentation ; et comme s'il étoit bien nécessaire de transporter dans les camps ce faste que la vanité opulente étale dans le sein des villes !

Sans exiger des hommes de nos jours des vertus au-dessus de leur foiblesse,

et prenant nos mœurs pour ce qu'elles sont; je dis qu'il n'y a pas une seule raison solide pour qu'un Officier-Général tienne tous les jours à l'Armée une table de vingt couverts, qu'il traîne à sa suite plusieurs carosses, trente ou quarante chevaux, avec presque autant de valets. Si l'on se représente cette foule d'Officiers-Généraux qui peuplent nos Armées, quel total effrayant! Quelle immensité d'embarras ! Quelle énormité de consommation ! Et voilà ce qui fait que les Armées Françoises ont tant de peine à subsister, qu'elles dévorent un pays avec la rapidité d'un incendie. Voilà ce qui leur rend nécessaires ce nombre infini de magasins et de convois si ruineux, ces positions si étendues et si difficiles à garder. Voilà ce qui les oblige à cette dispersion de leurs forces. Enfin, voilà ce qui, à chaque Guerre, nous entraîne dans des si grandes dépenses, et souvent dans des si grands malheurs.

Et d'ailleurs, se peut-il que le soin

de tenir tous les jours une table splendide, de surveiller une maison nombreuse, que les attentions et les distractions diverses, suite inévitable d'un train si prodigieux, n'enlevent beaucoup d'instans à l'application que des hommes sur qui roulent le salut et la gloire de l'Etat, doivent donner à de si grands objets ? On auroit beau me dire qu'ils se reposent de ces soins particuliers sur des hommes de confiance. Je soutiens, moi, qu'il n'en est rien ; je soutiens, d'après l'expérience, qu'ils en font leur principale et presque leur seule occupation. On doit peu s'en étonner. Ils seroient ruinés après quelques campagnes s'ils agissoient autrement ; et beaucoup, malgré leur vigilance économique, sont écrasés au bout de deux ou trois années de Guerre ; à moins qu'ils ne se dédommagent de leurs dépenses excessives sur le pays ennemi, et ne se permettent ce qu'ils doivent punir dans les autres (1) ; ou

(1) Je ne suis pas opposé, tant s'en faut, à la maxime

que le trésor du Prince ne vienne à leur secours.

Le Réglement Provisoire n'assigne point de bornes au luxe du Général en chef. A la derniere Guerre on en a vu plusieurs entretenir journellement une table de cent et deux cens couverts. A combien d'égards cet excès de magnificence n'est-il pas funeste! Sans parler de l'appareil épouvantable de cuisine, de provisions, de chevaux, de valets qu'exige un tel état, et de la surcharge qui en résulte pour l'Armée; quel chaos, quel tumulte dans le logis du Général! Et s'il a la tête assez forte pour qu'un pareil tourbillon lui laisse toute la liberté de ses pensées, assez de sagesse pour ne point donner à une vaine représentation aucun des instans que reclament les destinées de l'Etat déposées dans ses mains; en sera-t-il de même de

que la guerre doit nourrir la guerre; et c'est une folie, sans doute, d'écraser des sujets pour ménager des ennemis. Ce sont les déprédations particulieres que je condamne, parce qu'elles font gémir l'humanité, sans soulagement pour le citoyen et sans avantage pour le Soldat.

tous ses alentours qui influent, plus peut-être qu'on ne pense, sur les grands événemens?

L'ordonnance de campagne du Roi de Prusse permet à un Feld-Maréchal une table de dix couverts seulement, sans dessert; à un Lieutenant-Général huit couverts et six plats, sans dessert, à un Major-Général, six couverts et cinq plats, sans dessert. Il y a loin, sans doute, de cette sobriété aux festins donnés par nos Officiers-Généraux. A l'égard de cette attention du Roi de Prusse à supprimer tout dessert, elle est fondée apparemment sur ce que ce service, de pur agrément, prolonge inutilement le repas, et peut même devenir une occasion d'intempérance. Peut-être ce Prince s'est-il souvenu qu'un de ses prédécesseurs, moins vigilant que lui (1), fut surpris à table avec tous les Généraux de l'Empire, par le Maréchal de Turenne qui, dans cette occasion, avec vingt mille François, batit, prit

(1) Le grand Electeur.

ou dissipa soixante-dix mille Impériaux.

Je n'ai point parlé des équipages de Régiment. Il y auroit aussi une réduction à faire là-dessus. D'après le nombre de chevaux accordé par le Réglement, la somme totale de ceux d'une Brigade d'Infanterie se monte à cinq cents quarante-deux. Cette quantité est exorbitante. Il n'est point de grade, excepté celui de Sous-Lieutenant, qui ne puisse supporter une diminution à cet égard; lorsque sans aucune condescendance pour la vanité et la molesse, on réduira l'équipage de chaque Officier au nécessaire véritable, et même à la décence que, suivant nos préjugés frivoles, chaque grade peut exiger.

CHAPITRE XXI.

De la Patience.

CETTE vertu, la moins brillante de toutes, n'est pas la moins précieuse à la Guerre : c'est elle qui prépare les succès et qui en fait recueillir le fruit. On accusse les François d'en manquer. Ils sont bons, dit-on, pour les actions impétueuses, mais incapables de celles qui demandent un courage persévérant, une constance opiniâtre.

Ce sont cependant, répondrai-je, ces François si légers, si aisés à rebuter ; ce sont même ceux de ces François qu'on taxe plus particuliérement de ce défaut, les habitans de nos Provinces Méridionales, avec lesquels Henri IV a conquis pas à pas le Royaume de ses ancêtres, au prix de mille combats, mille travaux, et malgré la multitude d'osbtacles que lui opposoit la fureur d'un

d'un peuple fanatique, appuyé de toute la politique de la Cour de Rome, et soutenu par toutes les forces de la Monarchie Espagnole. C'est encore avec des François que dans le siecle dernier, Turenne, le temporiseur, a fait ces campagnes aussi longues et pénibles que savantes, qui feront à jamais l'admiration de la postérité.

Les anciens et les modernes se réunissent pour vanter la retraite des dix mille. La retraite de Prague est-elle un moindre phénomene dans le même genre ? et dans le moment où j'écris, les Troupes Françoises répandues dans toutes les régions du globe pour défendre les peuples opprimés par une Puissance avide et tyrannique, ne braventelles pas, avec persévérance, l'intempérie des climats les plus opposés, depuis les glaces de l'Amérique septentrionale, jusques aux ardeurs brûlantes de l'Afrique et de l'Indoustan ?

N'exagérons pas les défauts de notre Nation ; ne la calomnions pas, à l'exem-

ple de tant d'Ecrivains qui ont abusé et qui abusent tous les jours avec excès de son indulgence et de celle du Gouvernement. Le Philosophe de Geneve l'a calomniée lorsqu'il a dit que ce n'est point avec des François que César eût soumis les Gaules, et qu'Annibal eût traversé les Alpes. Ah! qu'on donne à nos Armées des Annibal et des César, elles feront plus encore (1).

Une méprise fort commune, est de confondre la Nation Françoise avec les Sybarites de la Capitale et de la Cour. Il est vrai que ces hommes efféminés, revêtus quelquefois des premieres places

(1) Les sarcasmes lancés par le citoyen de Geneve, contre la Nation Françoise, ont été surpassés de beaucoup par plusieurs de nos Ecrivains vivans. Un Auteur, en Angleterre, qui oseroit ainsi décrier son pays, seroit puni par l'autorité, si, auparavant, il n'étoit massacré par le Peuple; car, observez que les Ecrivains, les Orateurs de cette Isle, qui se permettent d'attaquer tout, jusqu'au Souverain, ne parlent jamais de la Nation qu'avec respect. Les Peuples, ainsi que les particuliers, ont besoin d'estime pour avoir des vertus; d'où il s'ensuit qu'une Nation n'auroit pas d'ennemis plus funestes que des Ecrivains, dont les déclamations tendroient à la rendre méprisable aux yeux des Etrangers et aux siens propres.

de nos Armées, leur ont été trop souvent funestes. Il est vrai qu'on en a vu, foulant aux pieds la gloire, l'honneur, le devoir, précipiter la fin d'une campagne, négliger l'instant propice à la victoire, ou en perdre le fruit, pour aller se replonger dans les plaisirs abjets ou frivoles de cette Capitale, loin de laquelle ils sembloient ne pouvoir respirer.

Mais avouons aussi que dans ce séjour de la molesse et de la corruption, il est des hommes, heureusement nés, chez qui le sentiment de l'héroïsme triomphe et de la foiblesse du tempérament, et de la frivolité de l'éducation, et de la dépravation même des mœurs. C'est à eux d'apprendre par l'exemple de leur constance, non à nos Soldats (1), mais

(1) La trempe du Soldat François n'est pas telle qu'on paroît croire généralement. Ce Soldat est tiré du Peuple, et cette classe, parmi nous, est trop garantie par la misere des effets pernicieux de la molesse. Il n'est pas vrai que nos Soldats redoutent la fatigue et le travail; il n'est pas vrai qu'ils soient incapables de les soutenir. En général, ils sont actifs, nerveux, bien constitués; et la cause de leurs

à nos Officiers, à tout souffrir, comme ils savent tout oser. Pour affronter la mort, il ne faut qu'un courage ordinaire. Il y en a bien plus, sans doute, à supporter la longueur des travaux et des privations. Mais que dis-je? Les privations et les travaux disparoissent et se changent en voluptés aux yeux de celui que la gloire enflamme. Il les regarde comme le chemin de la renommée; et bien loin d'en être effrayé, il les embrasse avec transport.

maladies ne réside point dans la foiblesse de leur tempérament; mais, comme je l'ai déja observé, dans les vices de leur régime.

CHAPITRE XXII.

De l'Education Militaire.

IL faut que l'Education prépare les Vertus, autrement elles seront toujours difficiles et rares. Un Philosophe a dit qu'il y a tel tempérament, telles habitudes qui rendent impossible la Vertu. Cela du moins est vrai des Vertus Guerrières. La volonté ne suffit point pour les pratiquer. Eh ! combien de fois en ce genre, les plus généreuses dispositions de l'ame furent vaines par l'impuissance du corps !

C'est dans les premières années de la vie qu'on modifiera aisément le tempérament d'un jeune homme destiné au métier pénible de la Guerre, de manière à lui en rendre les travaux supportables, et même légers. Mais pourroit-on se dissimuler les difficultés que présente sur ce point l'état actuel de nos mœurs ?

La vie simple et rustique de nos ancêtres étoit bien plus favorable pour ce genre d'éducation. Le grand air que leurs enfans respiroient sans cesse, la liberté, le mouvement dont ils jouissoient, l'usage de tous les jeux champêtres, l'habitude de toutes les injures des saisons, leur préparoit une constitution saine, vigoureuse, robuste et presque impassible. La vue continuelle de la campagne, de cette variété de masses, de formes, de distances qu'elle présente formoit insensiblement leur coup-d'œil. La chasse contribuoit encore à développer cette faculté précieuse, à fortifier leur tempérament, en même-tems qu'elle exerçoit leur courage. Loin de la frivolité, de la molesse qui corrompent, et rétrécissent nos ames, leur caractère avoit cette élévation, cette énergie qui, pour en faire des grands hommes, n'attendoient que la faveur des circonstances.

Quelle absurdité d'appeller Education Militaire celle qu'on donne dans la clôture de ces maisons, entretenues

par le Gouvernement à si grands frais, et dans lesquelles les mœurs et la santé se perdent, avec si peu de fruit pour l'instruction ! Si l'on convertissoit le revenu des Ecoles Militaires en pensions pour les fils des pauvres Gentilshommes, ces enfans seroient élevés bien plus utilement pour l'Etat et pour eux-mêmes, au sein de leur famille, que dans ces tristes demeures où leur plus bel âge se consume. Une constitution robuste, des bonnes mœurs, des fermes principes d'honneur et de probité : ce sont là, sans doute, les plus précieux avantages que puisse produire l'Education. Où les recueillera-t-on mieux que dans la maison paternelle ? Quant aux talens et aux connoissances, nous ne voyons pas que les Eleves de l'Ecole Militaire surpassent les autres jeunes gens à cet égard, malgré cette foule de professeurs et de maîtres de tout genre dont ils sont entourés. Trop d'exemples, dans tous les tems et dans toutes les carrieres, prouvent que ce

ne sont pas les éducations les plus soignées qui forment les grands talens. S'il est possible d'aider la nature dans cette rare production, c'est en faisant naître dans l'ame d'un jeune homme des nobles desirs, en y allumant la passion, le besoin de la gloire. On peut ensuite s'en reposer sur cette effervescence salutaire. Sans d'autre maître que lui-même, il deviendra tout ce qu'il peut être.

Mais une chose qu'on semble ignorer généralement, c'est que le cœur, pour se développer, n'a pas moins besoin d'exercice que l'esprit. Que devient donc le cœur d'un jeune homme qui passe tout son premier âge, environné d'étrangers, d'indifférens? Ce cœur isolé se resserre et se glace. Le germe du sentiment et de toute vertu s'y dessèche et meurt; car des froides leçons de morale ne mettront point en fermentation ce germe précieux. Ce n'est qu'à la chaleur d'un autre cœur, que le cœur d'un enfant s'échauffe et s'anime; et

c'est du sein d'un pere, d'une mere, que doit partir cette flâme vivifiante.

On ne s'attend pas que je trace ici le tableau d'une Education guerriere; et je me bornerai à présenter quelques vues sur cet important objet.

Je connois un ancien Militaire qui, après avoir payé un tribut honorable à la patrie, s'occupe aujourd'hui, dans une province reculée, de l'éducation de son fils unique qu'il destine à la profession où lui-même a blanchi. C'est à ce pere estimable que je me plais à m'adresser dans ce Chapitre.

Vous voulez inspirer à votre fils la passion de la gloire des armes. Vous y réussirez aisément. Cette gloire, en dépit des murmures de la philosophie, est celle dont les hommes ont toujours été le plus épris, sur-tout dans les premieres années de la vie. La simple lecture de l'Iliade entraîna le jeune Alexandre dans les combats; et l'histoire de ce conquérant fit un héros de Charles XII. Vous pouvez, sans sortir

de nos annales, offrir un plus beau modele encore à l'émulation de votre fils. Il a souvent oüi parler de Turenne, et ce nom célebre excite déja son respect. Faites tomber sous sa main l'histoire de ce grand homme. Avec quelle avidité il la lira! comme il s'enflâmera! il ne pensera, ne rêvera qu'à Turenne : et le voilà déja, dans le secret de son cœur, l'émule de cet illustre Général.

Ne laissez pas s'évanouir dans la dissipation, comme il arrive trop souvent, ce premier élan du jeune homme vers la gloire; donnez un aliment utile au feu que vous avez allumé dans son imagination; formez-lui une bibliothéque Militaire. N'y mettez pas les livres didactiques, qu'il n'est pas encore en état de comprendre, et qui le rebuteroient par leur sécheresse. C'est de vous qu'il apprendra, plus aisément qu'avec un livre, les termes et les pratiques de l'Art. Ne composez cette collection que d'ouvrages purement historiques. C'est par eux que vous entretiendrez son enthousiasme

pour les grands hommes et les grandes choses; que vous le préserverez de la frivolité de notre siecle, et que vous lui donnerez une expérience anticipée pour la carriere qu'il doit parcourir.

Ces lectures, que vous partagerez avec lui, fourniront à vos conversations un texte aussi vaste qu'intéressant et instructif. En parcourant ensemble la grande chaîne des événemens Militaires, vous ferez la comparaison de l'Art de la Guerre des Anciens avec celui des Modernes. Vous remarquerez ce qu'ils ont de commun et de différent. Vous observerez que si l'invention de la poudre a dû produire des changemens indispensables, il est des principes fondamentaux auxquels cette découverte n'a pas dû donner atteinte; et peut-être trouverez-vous que l'époque, déja reculée d'un siècle, où le système moderne se rapproche le plus de l'ancien, est celle de la plus grande perfection de l'Art, depuis l'antique Rome.

L'étude de l'Histoire vous conduira

naturellement à celle de la Géographie? Ces deux Sciences se prêtent une lumière, un intérêt réciproques. Avec quelle ardeur le jeune homme suivra, sur la carte de l'ancienne Grèce, la marche d'Alexandre en Asie? C'est ici, lui direz-vous, que ce conquérant passa à la nage le fleuve du Granique, au milieu d'une grêle de flèches; là il jetta dans la mer cette digue fameuse qui le rendit maître de Tyr; en cet endroit étoit Arbelles, qui fut témoin d'une si brillante victoire, et dans cette plaine se donna la bataille sanglante et décisive, qui mit dans les mains de ce jeune Héros le sceptre de Darius, avec sa femme et ses filles, dont la pudeur n'eut point à rougir.

Vous suivrez Annibal dans son immortelle expédition d'Italie, à travers la Gaule couverte de forêts, et les Alpes chargées de neige. Vous l'accompagnerez à Trasimène, à Trébie, à Cannes; et vous lui ferez aisément abhorrer cette Capouë fatale qui l'empêcha de se rendre

maître de Rome, et avec elle de la moitié de l'univers (1).

Les Mémoires de César à la main, vous parcourrez avec ce Conquérant, le pays que nous habitons : pays, de tout tems fertile en hommes belliqueux, dont la conquête coûta de si longues années, tant de périls et de travaux à ce Général sublime. Vous remarquerez les villes, dont plusieurs existent encore, qui furent assiégées par lui, les lieux que ses batailles ou ses camps ont rendus célèbres, ceux où l'on trouve encore les restes augustes de ses monumens.

(1) Quoique Montesquieu puisse dire, Annibal n'est pas excusable de n'avoir pas marché droit à Rome, après sa grande victoire de Cannes. Il venoit de gagner trois batailles consécutives ; il ne lui restoit plus au-dehors d'Armée à combattre. Qu'attendoit-il donc pour ce coup décisif ? N'avoit-il entrepris une expédition si longue et si pénible que pour faire du dégât dans le Latium ? S'il jugeoit Rome imprenable, il n'eût pas dû porter la guerre en Italie : guerre qui ne servit qu'à rendre les Romains imprenables ; et déjà, tandis qu'au milieu des chants de triomphe, il se plonge dans les voluptés, chaque Romain, dans le fond de son cœur, prononce contre Carthage, cet arrêt terrible dont Caton, quelque tems après, fit retentir le capitole : *Delenda Carthago.*

Le jeune homme voyant par toute la France des vestiges du plus grand des guerriers, et songeant qu'il foule, peut-être, le même sol où toucherent les pas de César, tressaillira de respect.

En suivant ces Généraux dans leurs expéditions glorieuses, vous remarquerez la conduite qu'ils ont tenue en chaque occasion, les traits de génie ou d'audace qui leur ont donné la victoire, et les fautes où ils tomberont quelquefois; car ces grands hommes ont aussi payé leur tribut à la foiblesse de l'esprit humain.

La Géographie enseignée suivant cette méthode, entremêlée des faits historiques et de leçons Militaires, ne sera point une science aride, et réunira dans un seul objet d'étude, plusieurs sources d'instructions. Vous vous bornerez à une notion générale de la Géographie ancienne : mais vous descendrez dans le détail sur la moderne; sur-tout lorsque vous arriverez à ces régions qui semblent avoir été créées

pour être un théâtre éternel de combats.

Cette étude servira d'acheminement à celle de la Topographie qui intéresse plus directement l'homme de Guerre, et la Topographie vous ménera au Dessin et à la Trigonométrie. Mais ici les leçons de la théorie sont insuffisantes. Sortez du cabinet ; allez opérer en pleine campagne.

C'est en la voyant fréquemment, en la toisant et la dessinant, qu'on parvient à se former le coup-dœil, ce talent rare, inestimable, dont on a beaucoup parlé sans l'avoir défini jamais ; qu'on ne songe pas même d'acquérir, d'après le préjugé général que c'est un pur don de la nature ; mais qu'il n'est que le prompt résultat des lumières acquises et d'une habitude exercée.

Une connoissance qui doit couronner toutes les autres connoissances Militaires, est celle de l'homme. Car, dans quelque Art que ce soit, comment se passer de connoître l'instrument avec lequel on doit agir ? Mais le cœur hu-

main qui occupoit une si grande place dans la Science Militaire des anciens, entre pour peu, ou même pour rien dans celle de nos jours, qui semble regarder les gens de Guerre comme des blocs de marbre, et procéde dans ses calculs, d'après cette inepte supposition.

Cette erreur, je l'avoue, est très-récente, parmi nous. Car nos ancêtres ne négligoient pas le plus puissant mobile de la victoire. Ils savoient produire des grands effets, en excitant des grands sentimens.

Henri IV ne manquoit jamais de faire une courte harangue à ses Soldats; et les mots de sa bouche étoient pour eux autant de trais de flamme. Plus camarade que Roi de tous ceux qui combattoient sous ses drapeaux, son étude et son talent étoient de gagner les cœurs; et ce fut ce secret heureux qui le porta sur le trône.

On sait que les Soldats de Turenne ne l'appelloient que leur père, et ce grand

grand homme en avoit pour eux la tendresse. Catinat excitoit la gaieté des siens en se mêlant à leurs jeux (1). Vendôme réparoit, par l'affection de ses Troupes, ce que son indolence portoit quelquefois de préjudice à ses projets. Qu'il savoit bien, ce qu'une marque d'estime a de puissance sur l'ame du Soldat François, lorsque voyant fuir les siens, il dit tout haut à un Officier-Gé-

(1) Qu'on a changé de maximes depuis ce tems-là! Cette gaieté militaire dont Catinat sentoit si bien le prix, qui entretient la santé du Soldat, qui écarte toute idée de désertion : cette heureuse gaieté, si naturelle à notre caractere, si inséparable même de notre valeur, on l'étouffe aujourd'hui de mille manieres. C'est-là, sans doute, un très-grand mal, dont ne se doutent pas ces imitateurs fanatiques d'un système étranger : ces ineptes admirateurs d'un grand homme qu'ils ne comprennent pas; qui n'ont jamais su voir la différence qu'une infinité de causes doivent apporter dans le génie des Peuples, et combien cette différence de génie en exige dans la Législation. Ces mots même, *Génie des Peuples*, paroissent n'avoir aucune signification dans leur esprit. Ils identifient les hommes de tous les pays; et l'homme lui-même, ils l'identifient avec la bête. Voilà la morale militaire du jour; voilà le funeste délire contre lequel j'ai cru devoir protester au tribunal de la raison, de la patrie, et de la postérité, si cet écrit peut parvenir jusqu'à elle.

néral, qui tâchoit de les retenir, ces paroles sublimes, qui ramenerent la victoire : « Laissez-les faire, ils ne » fuyent pas, ils vont à cet arbre pour » se rallier ».

J'écarte les réflexions que pourroit faire naître la comparaison de cet esprit et de ces mœurs avec l'esprit & les mœurs du moment. Ces réflexions seroient amères, et je ne veux pas ternir, par un sentiment douloureux, la douce impression que laisse dans mon cœur l'image des vertus et de la grandeur de nos pères.

CHAPITRE XXIII.

Des Officiers-Généraux.

SI cette multitude d'abus dont nous sommes inondés n'accoutumoit nos yeux à les voir sans en être surpris et souvent sans les connoître, combien ne s'étonneroit-on pas qu'il suffise parmi nous, pour devenir Officier-Général, d'avoir reçu la naissance dans une certaine classe de citoyens? Un jeune homme de qualité, quelque stupide qu'il puisse être, est toujours jugé capable de commander un Régiment, d'où il est élevé progressivement et sans difficulté jusqu'aux plus hauts grades. Pour être admis aux diverses professions de l'ordre civil, il faut au moins faire preuve de quelque capacité. Mais on peut, sans montrer le moindre talent, parvenir aux emplois de la guerre les plus importans et les plus difficiles. A la faveur d'un nom, on a été inscrit sur le ta-

bleau ; à la faveur du tableau, on arrive à tout.

La multiplicité excessive d'Officiers-Généraux est un autre abus non moins fatal à leur composition ; car outre l'impossibilité évidente qu'un corps aussi nombreux ne soit rempli que d'hommes capables, le plus grand nombre, sans exercice, reste ou devient étranger à toute idée militaire. Cependant la guerre arrive ; le hasard et la faveur forment la liste des Généraux employés ; et c'est au jour même du combat ; c'est à l'instant qui décide des destins publics, que la plupart de ces chefs viennent faire le premier apprentissage de leur art.

La source la plus abondante de cette exorbitante quantité d'Officiers-Généraux est la Maison du Roi ; et l'on ne peut dissimuler, en même tems, que ce n'est pas la plus féconde en Généraux habiles. Un petit nombre d'exceptions glorieuses (1) ne détruisent point

(1) L'activité, le zele, l'application de M. le Duc d'Ayen.

la vérité de cette assertion. Eh ! le moyen que des Officiers qui, pour la plupart, ne connoissent l'Art Militaire que par des revues dans la plaine des Sablons, puissent acquérir la supériorité de cet art ? Disons tout. Le séjour de la Cour n'est pas moins mortel aux talens qu'aux vertus. Comment, au milieu de ce tourbillon d'intrigues qui agite sans cesse le courtisan*, de cette multiplicité de soins et de devoirs futiles qu'il s'impose, de cette foule de jouissances qui le sollicitent, auroit-il le goût et le loisir de penser ?

C'étoit donc à tous égards un projet très-salutaire de M. de Saint-Germain que celui de supprimer la plus grande partie de la Maison Militaire de nos Rois. Mais cette idée, qui ne lui appartenoit que par adoption, et qui, de-

* ses talens et l'étendue de ses lumieres le placent, sans contredit, parmi ceux qu'on doit excepter. La justice veut qu'on mette aussi dans ce nombre M. le Marquis d'Aguesseau, depuis long-tems avantageusement connu du public, et qui, avant de servir dans la Maison du Roi, a parcouru avec distinction presque tous les grades de l'Infanterie.

puis long-tems, est dans tous les bons esprits, il n'a pas eu la force de l'exécuter. On peut même présumer que ce Ministre, dans son plan de réforme de la Maison du Roi, n'envisageoit cette opération que du côté de l'économie, et qu'il n'en saisissoit pas les rapports les plus intéressans, puisqu'il a si fort augmenté le nombre des Colonels (1);

(1) Je continue à me servir de la dénomination de *Colonel* au lieu de celle de *Mestre de Camp* qu'on a voulu mal-à-propos lui substituer. Si l'on croyoit devoir désigner le même grade dans les deux armes par une expression commune, la premiere mériteit la préférence. D'abord, parce que la langue des arts, et sur-tout celle de l'Art Militaire, doit toujours tendre à abréger. En second lieu, parce que la loi doit adopter les mots de la langue usuelle quand il n'y a pas d'inconvénient, à plus forte raison quand il y a de l'avantage. Enfin, parce que le terme *Colonel* est consacré dans la langue françoise par l'usage des deux siecles du génie. J'ajouterai que si l'on supprime le mot *Colonel*, il faut supprimer aussi son composé, *Lieutenant-Colonel*, qui devient absurde. Il faut enfin effacer ce mot de toute notre nomenclature militaire où il revient fort souvent. Cette courte discussion n'est point frivole; c'est au contraire une réclamation du bon sens contre la vanité si frivole, de parler autrement que le commun de la Nation, d'innover sans le moindre motif, de tourner vers des minuties l'esprit de réforme qu'il faudroit porter sur des objets importans, sur tant d'abus funestes où l'on ne touche point.

augmentation qui doit produire dans la classe des Officiers-Généraux une plus grande surabondance encore.

Mais que faire, demande-t-on, de tant de jeunes gens de qualité, dans un pays où la carriere des armes est la seule qu'ils puissent ou qu'ils veuillent courir ? Qu'en faire ? Je l'ai dit, les obliger de passer par les grades inférieurs ; les y retenir impitoyablement s'ils ne montrent ni talens ni vertus (1). S'ils se distinguent, les élever ; si leur zele se soutient, si leur génie s'étend, les élever encore, les porter avec rapidité jusqu'au faîte ; mais toutefois se prémunir contre l'illusion qui peut naître de cette bienveillance heureuse qu'inspire la jeunesse, et ne point prendre pour des titres effectifs des flatteuses espérances qui ne sont pas toujours réalisées.

(1) Voilà ce qu'on eut jamais la force de faire. Je citerai en preuve ce grade même de Colonel en second, établi, disoit-on, pour servir de noviciat et d'épreuve aux gens de qualité. Parmi ceux qui ont occupé ce grade, en est-il un seul à qui l'on ait refusé un Régiment ?

Il faut, dit-on, des débouchés pour les jeunes Seigneurs. Eh quoi! pour la convenance de ces jeunes Seigneurs, pour l'avantage particulier de quelques maisons, déja accablées des dons de la fortune et des faveurs du Souverain, il faut sacrifier la Constitution Militaire! Il faut en diriger le plan, non sur le bien général, mais sur le bien personnel d'un petit nombre d'individus! c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il faut compter les gens de la Cour pour tout, et l'Etat pour rien!

Mais quel est donc le nombre d'officiers-Généraux qu'exige notre constitution? Il doit être déterminé par celui des Troupes. La même proportion numérique qui existe dans un Régiment entre les Officiers et les Soldats, doit se trouver entre les Officiers-Généraux et l'Armée. Voilà l'échelle d'où il faut partir pour établir l'équilibre, la force et le ressort dans la hiérarchie militaire. Tout excedent de cette proportion en Officiers-Généraux, est un mal, une sur-

charge aussi funeste au bien du service qu'onéreuse à l'Etat, une absurdité militaire et politique.

Mais que la quantité d'Officiers-Généraux soit en raison de celle des Troupes, on voit naître aussi-tôt un ensemble régulier et nerveux; où tout se meut, tout agit, s'éclaire et se perfectionne; où il n'y a jamais ni engorgement ni vuide. S'agit-il d'entrer en campagne? les Troupes se trouvent commandées par des Chefs qui n'ont jamais perdu l'habitude de les conduire. La faveur ne peut ici avoir d'accès. Il n'y a pas de nouveaux choix à faire, toutes les places sont assignées et remplies (1).

A l'égard de ceux des Officiers-Généraux qui, par une suite de cette disposition, se trouveroient surnuméraires, le bien du service voudroit qu'ils ne comptassent plus sur le tableau. Mais cette conclusion paroîtroit dure dans

(1) Il faut se souvenir que j'ai dit ailleurs que les mêmes Officiers-Généraux seroient toujours attachés aux mêmes divisions.

nos mœurs où l'intérêt public est presque toujours immolé aux considérations particulieres. On pourroit donc, en attendant la diminution opérée par laps de tems dans le nombre d'Officiers-Généraux, conserver l'activité à ceux qui seroient sans exercice. Mais sous condition d'assister aux écoles annuelles dont j'ai parlé ; et ceux qui s'en absenteroient deux ans de suite perdroient rang dans le tableau.

Après tout ce qu'on a dit sur l'abus de ce rang de tableau, je m'abstiendrai de réflexions là-dessus. Mais je remarquerai une inconséquence bien frappante de notre constitution. Il n'a pas lieu, ce rang de tableau, pour la nomination aux emplois supérieurs de Régiment. Eh quoi! par droit d'ancienneté on ne pourra parvenir au commandement d'un Bataillon; et dans une autre classe d'hommes, ce droit d'ancienneté portera au commandement d'une ligne d'Armée et d'une Armée entiere dont le Général en chef viendroit à manquer?

Voilà certainement une des plus folles contradictions qui existent. On suppose donc qu'un gentilhomme riche de cent mille livres de rente, devenu Lieutenant-Général, souvent sans être sorti de la Cour, possede nécessairement et par grace de nature, des talens supérieurs; et qu'un gentilhomme, de mille écus de revenu, est un automate, incapable même de mener trois cents hommes au combat!

Cependant quelle différence pour les conséquences du tour de tableau dans ces deux classes de Militaires : entre le risque de mettre un homme inepte à la tête d'un Bataillon ou d'une Armée? Observez, d'ailleurs, que l'Officier de Régiment a, du moins, de son côté, une longue pratique, et que l'Officier-Général peut se trouver aussi dépourvu de pratique que de théorie. Je laisse le lecteur à ses propres pensées.

Il me reste à faire une remarque. Le caractere d'Officier-Général suppose la connoissance antérieure des différentes armes; et cette connoissance manque à

nos Officiers-Généraux, par un vice de constitution commun à toutes celles de l'Europe. Ce grand inconvénient n'existoit point chez les Romains, où le mêlange de l'Infanterie et de la Cavalerie dans la légion donnoit à ses Chefs l'habitude des deux armes. Pour nous, c'est envain que pour y suppléer, nous avons assimilé, autant qu'il se peut, la tactique de l'une et de l'autre. Quand même on fût parvenu à réduire leur méchanisme à une parfaite uniformité ; leur génie, leurs propriétés, leurs rapports seront toujours très-différens ; de sorte que celui qui n'aura que l'expérience de l'une de ces armes sera toujours maladroit dans l'emploi de l'autre.

Pour obvier à ce vice essentiel, voici l'idée que je propose. Un Colonel, soit d'Infanterie, soit de Cavalerie, reste pendant quinze et vingt ans consécutifs attaché en cette qualité, à la même arme. Lui faut-il un tems aussi long pour la connoître? Après huit ou dix ans de service dans l'une, où seroient les in-

convéniens de le transférer dans l'autre, surtout pendant la paix, et avec l'attention de ne faire qu'un certain nombre de ces translations chaque année ? Je crois que c'est là le seul moyen, praticable dans nos constitutions, de procurer aux Officiers Généraux la connoissance des différentes armes, connoissance qui leur est si évidemment indispensable (1).

Mais en vain, le Gouvernement leur fournira-t-il les occasions et la facilité de s'élever à la perfection de leur art, si l'amour de la gloire ne les enflamme. Lui seul peut rendre l'homme capable de cette ardente application qui dévore toutes les difficultés d'une science, en découvre tous les secrets, familiarise l'esprit avec toutes ses combinaisons, et le conduit à les former avec une rapidité qui semble plutôt le fruit du senti-

(1) Il y a parmi nous des exemples de Colonels d'Infanterie devenus Colonels de Cavalerie, et réciproquement; mais cela s'est fait par arrangement, par faveur, et non en vue du bien du service. Ce qui le prouve est que ces exemples ne sont point passés en usage.

ment que de la réflexion. C'est lorsque l'esprit est parvenu à ce haut degré qu'il prend le nom de génie, qui n'est point, comme la paresse et l'orgueil se plaisent également à se le persuader, un présent gratuit de la nature, mais le produit du travail autant que de l'organisation.

Les talens naturels ne manquent jamais chez une nation, mais, trop souvent, les vertus qui les fécondent. Eh! quel peuple fut plus avantagé que le peuple François du côté des dons de l'esprit? Si donc les hommes supérieurs dans la Guerre et dans la politique, étoient en petit nombre aujourd'hui parmi nous, il faudroit en chercher la cause dans la frivolité de nos mœurs, dans la dissipation de nos instans, remplis presque tous par une futile étiquette, par des prétendus devoirs de société qui nous arrachent au devoir sacré de nous rendre utiles, par des intrigues d'ambition ou de plaisir. Eh! la gloire n'a-t-elle pas aussi ses plaisirs? Deman-

dez au triomphateur de Berguen et de Sandersausen; demandez au jeune vainqueur de Cornwallis (1), quelle est la délicieuse ivresse qui suit l'instant de la Victoire et le sentiment enchanteur que ce souvenir répand sur tous les momens de la vie. Enfans des héros François! Souvenez-vous de vos ancêtres. Ils furent si grands! et vous, voudriez-vous n'être que des méprisables sybarites; dans ces lieux mêmes que vos immortels aïeux illustrerent de leurs triomphes, traîner des jours inutiles et méprisés, et passer de la fange des voluptés

(1) En appellant ainsi le Marquis de la Fayette, je ne prétends rien retrancher à la gloire de l'illustre Wasington, ni à celle de MM. de Rocheambeau et de Vioménil, dont le nom accompagnera celui du Général Américain dans la postérité. Mais on n'ignore pas avec quel art supérieur, mêlé de sagesse et d'audace, le Marquis de la Fayette, inférieur en forces à Cornwallis dans cette campagne, qui a décidé à jamais du sort de l'Amérique, a su le tenir en échec pendant plusieurs mois, et le forcer enfin à prendre cette position désavantageuse qui l'a réduit à capituler avec toute son Armée. On n'ignore pas non plus que c'est ce jeune guerrier que Cornwallis a reconnu pour son véritable vainqueur, et auquel il vouloit rendre son épée.

dans le gouffre de l'oubli ? Ah ! laissez aux hommes vulgaires les jouissances vulgaires. L'admiration du monde, la reconnoissance de la Patrie, l'espoir d'une mémoire éternelle, voilà quels doivent être vos plaisirs ; et s'il vous est permis d'en goûter d'autres, songez, du moins, qu'ils deviennent un crime, un opprobre pour vous, lorsqu'ils ne sont pas le délassement des travaux et la récompense de la gloire.

CHAPITRE

CHAPITRE XXIV.

Du Général d'Armée.

ON peut être bon Officier Général et très-éloigné encore de cette transcendance nécessaire au Général d'Armée. A l'immensité des connoissances militaires, il doit réunir la supériorité du génie et du caractere; assemblage rare dont chaque siecle offre à peine trois ou quatre exemples.

A mesure que l'Art de la guerre s'est compliqué, que les Armées se sont accrues, et que leur front s'est étendu en double raison de cet accroissement et de la diminution de la profondeur, le grand Capitaine est devenu un phénomene plus rare encore. J'oserai dire qu'aujourd'hui il est presque impossible de l'être. La sphere que doit embrasser le génie du Général, s'est aggrandie au-delà des facultés humaines. Entre une

Armée moderne et son chef, il n'est plus de proportion.

Un autre grand obstacle au succès pour le Commandant d'une Armée moderne et sur-tout d'une Armée Françoise, c'est l'indiscipline des Officiers-Généraux. Comment un Général pourroit-il faire des grandes choses, quand ses premiers agens, ses intermédiaires entre lui et son Armée se refusent à son impulsion?

Enfin, ce qui de nos jours achève de rendre difficile la carriere du Général, ce sont les entraves des Cours. Le Ministre, quel qu'il soit, a toujours la prétention de diriger les opérations de la guerre. Mais fut-il grand Général lui-même, à coup sûr il les dirigeroit mal. Si le secret de la victoire consiste à saisir l'à-propos; s'il faut modifier, changer même son plan suivant la mobilité des circonstances; comment un homme éloigné de l'Armée de trois cens lieues pourroit-il en régler les mesures? Je dis plus: le plan du Ministre seroit-il le

meilleur dans chaque occasion, rarement il réussiroit, parce que ce n'est point celui du Général, et que le génie ne déploye toute sa force que dans l'exécution des projets dont il est lui-même créateur.

Que sera-ce donc lorsqu'on forcera un Général d'agir contre son avis déclaré, et que son orgueil même l'intéressera à ne point réussir?

Ceci me donne occasion de remarquer que c'est un usage très-imprudent que celui de tenir Conseil de Guerre pour décider une entreprise. On peut s'attendre que ceux qui auront opiné pour la négative, feront peu d'efforts pour contribuer au succès. D'ailleurs, les résolutions audacieuses, qui communément à la guerre sont les plus sages, émanent rarement d'une délibération générale. Jamais Turenne, avec une poignée d'hommes, au cœur de l'hiver, n'eût attaqué et enlevé l'Armée Impériale dans ses quartiers ; jamais Gustave Adolphe n'eût traversé la Mer

Baltique sur les flots glacés et conquis la Norwege; et jamais Fernand Cortez, ni Guillaume le Conquérant n'eussent brûlé la flotte qui venoit de les déposer sur une terre ennemie, et subjugué l'un le Méxique, l'autre la Grande-Bretagne, si ces grands hommes eussent livré leur projet à la discussion d'un Conseil de guerre.

Ce n'est pas assez qu'un Général soit habile; il faut qu'il ait la réputation de l'être. Cette réputation fait la moitié de sa force. Un chef méprisé, fut-il un grand homme, ne peut qu'être vaincu. Quand Louis XIV remit à la tête des Armées, Villeroi, qui n'étoit connu que par des revers, il fit une grande faute dont il fut justement puni par la déroute de Ramilies qui ébranla son trône.

Dans quelque cas que ce soit, le commandement à la Guerre ne doit pas être partagé. Si deux Armées se réunissent pour agir conjointement, le Général le plus ancien, ou celui que le Souverain nommera, doit exercer le commande-

ment universel. Il ne faut pas qu'ils conviennent de la conduite qu'ils doivent tenir, mais que l'un prescrive à l'autre ce qu'il doit faire. Les exemples en foule qui prouvent la nécessité de cette subordination, s'offrent d'eux-mêmes à l'esprit du Lecteur.

Est-il heureux, demandoit le Cardinal Mazarin quand on lui proposoit un Général? Cette question, qui paroît inepte au premier coup-d'œil, étoit pleine de sagesse. La regle la plus sûre, sans doute, pour apprécier un Général, ce sont les faits; et Mazarin avoit raison de consulter ce témoignage plutôt que celui des courtisans; car sûrement ce Ministre n'attachoit pas, dans cette occasion, au mot *heureux*, la même signification que le vulgaire, qui, la plupart du tems, n'appercevant point l'enchaînement des causes de la victoire et de la défaite, les impute à l'aveugle hasard (1).

(1) Si l'on vous dit d'un Général qu'il est malheureux, croyez sans crainte de vous tromper, qu'il est mal habile. Je sais que le Prince d'Orange, depuis Roi d'Angleterre,

Un préjugé non moins absurde et dont néanmoins quelques gens d'esprit

qui n'a presque pas donné de Bataille qu'il n'ait perdue, a été mis par les Historiens au rang des habiles Généraux. Mais on prouveroit fort aisément que toutes ses défaites furent la suite inévitable de ses fautes, et non l'effet du hasard qui n'est qu'un mot. En examinant ses plans de bataille et sa conduite dans chaque action qu'il a livrée, tout observateur éclairé se convaincra que ce Prince n'avoit ni le génie de la guerre, ni cet héroisme qui supplée quelquefois au génie. On a prétendu qu'il étoit inventif en stratagêmes. Mais c'est un stratagême bien trivial que celui de se servir d'un espion pris, pour donner un faux avis à l'ennemi, comme fit ce Prince à la bataille de Stinkerque; et son attaque du camp François, à Mons, après la nouvelle de la signature de la paix, sur la foi de laquelle notre Armée se reposoit, doit s'appeller d'un autre nom que celui de stratagême. Ce qui montre bien la foiblesse de ses talens militaires, c'est que, malgré l'avantage si grand que le sort lui donna dans l'une de ces occasions, et que son machiaveslisme lui procura dans l'autre, de surprendre l'Armée Françoise, il fut battu par cet ennemi qu'il eût dû écraser. On peut donc sans scrupule mettre la réputation militaire de Guillaume III au rang des réputations usurpées. Une chose qui contribua beaucoup à élever ce Prince, dans l'opinion de ses contemporains, fut sa rivalité avec Louis XIV, devenu la haîne de l'Europe, après avoir fatigué quarante ans son admiration. Pour déprimer ce Monarque, on affecta d'exalter son antagoniste. On en fit un grand homme dans les choses même où il étoit au dessous de la médiocrité; et les Historiens ont été dupes de ce jeu des passions humaines.

ne sont point exempts, est celui qu'on naît Général, comme on naît poëte, préjugé fondé principalement sur l'exemple du Grand Condé, qui au sortir de l'adolescence, gagna ses batailles les plus célebres. Mais si l'on suivoit avec attention les faits militaires de ce Prince, on en tireroit une conséquence opposée à l'opinion que l'indolence voudroit établir. On verroit que ses premiers succès, quelqu'éclatans qu'ils aient été, doivent l'honorer bien moins que ses dernieres campagnes, notamment celle de 1656, où il eut la gloire de surpasser en habileté Turenne lui-même. On verroit qu'il ne dût ses victoires de Rocroi, de Fribourg, de Nortingue qu'à l'ardeur et à l'opiniâtreté de son courage; en un mot, on verroit dans l'histoire de sa vie, que s'il fut héros dans ses premieres années, il ne fut Général que dans sa maturité.

Toute la vie, toutes les pensées d'un homme que la nature organisa pour être Général, ne sont pas trop pour l'en

rendre capable. La science militaire est si vaste! et cette science n'est point infuse. Le talent lui-même, ce tact intérieur, ne peut se développer que par l'expérience et par l'étude. Enfin, la faculté du coup-d'œil, qui paroît la plus indépendante de toute culture, a néanmoins, comme je l'ai observé déja (1), sa culture particuliere. On ne sort donc pas grand capitaine des mains de la nature. Le génie le plus heureux a besoin d'être secondé par des longs travaux. Mais celui à qui ces travaux paroîtroient pénibles, peut se dire qu'il n'est pas né pour être Général.

C'est à la tête d'une Armée que l'influence d'un grand homme sur la terre est vaste et rapide. Les Souverains, avec l'amas de leurs loix, n'operent que des changemens lents et insensibles, dont l'action est circonscrite dans les limites de leurs Etats. Un chef d'Armée, dans la briéveté de quelques instans, change quelquefois la face du

(1) Chapitre de l'éducation.

monde. D'un seul coup, il brise, comme des vases fragiles, ces constitutions sociales, ouvrage de tant de siecles; et ces Rois pacifiques, dont l'indolence fut honorée du nom de sagesse, tombent renversés dans la poussiere. Heureux, le genre humain, lorsque les hommes que le ciel doua de ces talens sublimes et redoutables, n'en font usage que pour la défense de leur pays; et lorsque dans leurs mains, comme dans celles de Dieu même, la force toute puissante n'est que l'instrument salutaire de l'ordre et de la justice!

CHAPITRE XXV.

Du Ministre de la Guerre.

DEPUIS que les Armées sont devenues perpétuelles et plus nombreuses, le département de la Guerre a acquis plus d'importance, et sa gestion a été plus difficile. Pour entretenir en tout tems ce nombre prodigieux de Soldats, il a fallu créer une foule d'établissemens dont la direction, jointe à celle des Troupes même, entraîne un détail presque infini.

Mais c'est en France sur-tout, où ce département qui réunit sur la tête d'un seul homme l'administration et la législation militaires, forme par cet ensemble un fardeau dont la pesanteur a accablé tous ceux qui ont osé s'en charger.

Un Ministre de la Guerre ne sauroit en même tems conduire avec succès la branche immense d'exécution, et faire les loix. Il est obligé d'avoir recours,

pour cette derniere partie, aux idées d'autrui ; il emploie des penseurs à gages, et par conséquent des hommes médiocres, qui viennent vider leurs porte-feuilles sur ses bureaux et remplir leurs poches. Or, comment une bonne législation pourroit-elle émaner de sources semblables?

Mais si le Ministre, pour se livrer à la partie législative, se réduit à prêter son nom aux affaires d'administration, quels abus, quelle malversation, quels désordres de toute espece ne résultent-ils pas de cet abandon?

Cette surcharge dans les fonctions du Ministre de la guerre exigeroit elle seule l'établissement de ce tribunal de législation que réclament tant d'autres puissans motifs (1). Ce département réduit ainsi à l'administration seule, offrira encore assez de gloire à acquérir. Je dis plus : on aura débarrassé cette carriere de ses écueils les plus dangereux;

(1) Nous en avons un, comme on sait, aujourd'hui; mais est-il ce qu'il devroit être?

Le meilleur remede à ce mal, quant au ministere de la guerre, seroit d'en soumettre la comptabilité à la vérification du tribunal législatif, qui, par le genre de ses connoissances, seroit plus propre que l'administrateur des finances le plus éclairé, à contenir la cupidité des régisseurs de ce département. Si une fois la malversation y devenoit impraticable; si, d'ailleurs, l'estime et la gloire étoient les seuls objets en perspective au bout de la carriere, l'homme d'un caractere élevé et d'un talent supérieur s'offriroit seul à la parcourir. Uniquement animé du desir de s'y distinguer, étranger à toutes les intrigues, supérieur aux vains amusemens, il consacreroit à ses devoirs tout son tems et toutes ses facultés. Des motifs d'affection ou de parenté ne prévaudroient pas dans ses choix sur l'intérêt sacré de l'Etat, et il ne donneroit point, ainsi que Chamillard, le commandement

encore un coup, que cet ouvrage fut fait et publié pour la premiere fois, pendant la retraite de M. Necker.

d'une Armée à un ignorant la Feuillade, parce que ce la Feuillade étoit son allié. Il ne seroit pas jaloux de la réputation des grands Généraux, et ne les traverseroit point sourdement lorsqu'il ne pourroit les révoquer. Effet bien remarquable de l'aveuglement des passions! Comme si la cause du Général n'étoit pas aussi la cause du Ministre; et comme si la gloire de l'administration pouvoit être séparée de la gloire des Armées!

L'on a demandé si le Secrétaire de la Guerre doit être pris dans l'épée ou dans la robe. Cette question semble d'abord étrange. Cependant si l'on considère que deux des Ministres qui se sont le plus distingués dans ce département étoient de la robe, que Louvois et Dargenson en sont sortis, on est frappé de ces faits, et l'on se demande comment il se peut que des hommes tirés d'une profession si opposée à celle de la Guerre, en aient mieux conduit l'administration que des Militaires même?

Voici la solution de ce problême. L'expérience dénuée de réflexion ne donne que des connoissances bien bornées. Or, combien peu de Militaires pratiquent avec réflexion ! Combien moins portent leurs pensées au-delà de l'horison de leur grade et de leur partie ! et combien moins encore qui aient acquis assez d'habitude d'analyser, de généraliser, de classer leurs idées, pour être capables d'une administration vaste et compliquée !

Cette faculté doit se trouver plus ordinairement chez les hommes de cabinet. Ils sont, d'ailleurs, plus formés à l'application ; et s'il faut en apporter beaucoup dans tous les emplois, pour les bien remplir, à plus forte raison dans les places du ministere, chargées de tant de détail, et dans lesquelles le cours des affaires ne s'arrêtant jamais, l'attention et le travail doivent être sans relâche.

Enfin, et c'est sur-tout ce qui donne la solution du problême, un Ministre, homme

homme de robe, ne sera pas jaloux de la gloire des Généraux, comme un Ministre homme d'épée (1). Exempt de prévention, d'envie, de haîne envers les gens de guerre, il les jugera comme le public, & les jugera bien. Il choisira mieux les Commandans des Armées; il les secondera plus et les gênera moins; car l'illusion de l'orgueil ne va point jusqu'à persuader à un homme étranger à l'Art de la Guerre qu'il y est plus habile que ceux dont la Guerre est le métier.

Mais il est incontestable qu'à égalité d'application, de génie, et avec de la vertu, un Militaire sera plus propre à l'administration de la guerre, verra, et plus juste et plus loin, qu'un homme tiré de toute autre profession.

(1) Qu'on y prenne garde. Ce n'est point des succès de Turenne dont Louvois étoit jaloux, car il y contribuoit de toutes ses forces; mais de la faveur de ce Général auprès de Louis XIV.

CHAPITRE XXVI.

Du Souverain.

SI vous cherchez les causes de ces vicissitudes de puissance et de foiblesse, de gloire et de honte, que notre Nation éprouva plus qu'aucune autre, vous les trouverez dans le caractere de ses Souverains. Vous verrez le Peuple françois élevant ou abaissant son génie au niveau du génie de ses Monarques, se montrer différent de lui-même d'un regne à l'autre; et selon les vertus ou les vices du trône, devenir l'admiration ou le mépris, la terreur ou le jouet des autres Peuples.

Pour mettre cette vérité dans toute son évidence, parcourons rapidement les principales époques de notre histoire militaire.

Je franchis l'espace ténébreux occupé par la premiere dynastie de nos Souve-

rains, et je passe d'abord au regne de Charlemagne.

Avec quelle surprise on voit alors une Nation sortie à peine de l'anéantissement où l'avoit plongée une longue suite de Monarques imbéciles, prendre tout-à-coup un essor sublime, étendre ses conquêtes jusqu'aux deux extrêmités de l'Europe, et se former, dans l'espace d'un seul regne, une Monarchie presqu'aussi puissante que l'ancienne Monarchie Romaine. De toutes les grandes révolutions dont l'Histoire offre le spectacle, il n'en est point d'aussi remarquable. Les Macédoniens sous Alexandre, et les Tartares sous Tamerlan, conquirent en aussi peu de tems une aussi vaste étendue de pays; mais ils n'eurent à combattre que des Nations efféminées; et quelques victoires faciles mirent l'Asie sous leur joug. Les François, conduits par Charlemagne, triompherent d'une multitude de Peuples féroces et guerriers; et les Saxons seuls commandés par Witikind étoient plus

difficiles à soumettre que toutes les nations Asiatiques.

Charlemagne meurt. L'esprit guerrier qui avoit animé les François sous ce grand homme, s'ensevelit avec lui. Sa Monarchie s'écroule avec la même célérité qu'elle fut élevée. Ses indignes descendans, corrompus par la molesse, abrutis par la superstition, sont les esclaves des prêtres et des maires du palais. Leur engourdissement stupide se communique à leurs Peuples. Mille tyrans désolent la France et la déchirent; et sur la fin de cette même race, l'Empire de Charlemagne est réduit à une seule cité.

Hugues-Capet monte sur le trône et ranime la Nation. L'esprit Militaire renaît sous les auspices d'une nouvelle dynastie; mais bientôt égaré par le fanatisme, il prend une direction funeste; et Louis IX, qui par son courage et ses vertus, eût pu faire la gloire et le bonheur de la France, va s'ensevelir avec la fleur de sa population dans les déserts de l'Afrique.

La race de Capet dégénere par une longue possession du trône, comme avoit fait celle de Charlemagne; et la Nation tombe dans la langueur avec ses Souverains. C'est alors que les Anglois comblent nos ancêtres d'humiliations; c'est alors qu'un Roi d'Angleterre vient se faire proclamer Roi de France, au sein de la capitale de notre Empire (1).

Le désespoir allume le courage de Charles VII, à qui il ne reste de son héritage qu'une ville, déjà assiégée. L'ardeur du Monarque se communique comme une flamme rapide à tous ses

(1) Il est à propos d'observer que dans la querelle, si longue et si sanglante, qui régna entre ces deux peuples rivaux, c'est par des mains françoises que furent vaincus les François. La déclaration de guerre venoit de Londres; mais les Armées étoient levées dans nos provinces, principalement dans la Normandie, qui, par la supériorité de ses chevaux, dût donner l'ascendant aux Anglois, dans un tems où toutes les actions de guerre se décidoient par la Cavalerie. La Nation ne doit donc pas rougir des défaites de Créci, de Poitiers, d'Azincourt, par le souvenir desquelles ses détracteurs cherchent à l'humilier, afin de la disposer, en lui ôtant l'estime d'elle-même, à renoncer à son génie, pour adopter un génie étranger.

sujets. Ces lâches sont devenus des héros, et l'usurpateur battu, fugitif de toutes parts, paye enfin les longs outrages qu'il a faits à la France.

L'héroïsme national ressuscité ne peut se contenir dans les limites du Royaume. Il s'élance en Italie. Nos Soldats victorieux par la valeur, vaincus par le climat et par la trahison, font dans cette contrée mille prodiges inutiles. L'intrépidité de François Ier le plonge dans les fers; et cet événement, dont la Nation se laissa trop frapper, devint pour elle une nouvelle époque de décadence.

S'il lui resta de la chaleur et de l'activité, ce fut pour se déchirer elle-même. François II, Charles IX, Henri III, ne firent la Guerre qu'à leurs Peuples; et l'exemple de ces Monarques rendit tous leurs sujets dénaturés et sacrileges.

Alors s'élève sur l'horison de la France ce Prince destiné à devenir si célebre dans l'Europe, et si cher au Peuple François. Long-tems héros avant d'être Roi, il monte enfin sur ce trône avili et souillé

par les derniers des Valois ; et la Nation se régénere aux rayons de son génie et de ses vertus. A quel degré de gloire ne seroit-elle pas montée sous un si grand homme, s'il eût régné aussi long-tems que tant de Souverains inutiles ou funestes à leurs sujets?

Son fils parut avoir hérité de son courage, et montra même quelques germes de génie. Mais toutes ses facultés furent enchaînées par le caractere despotique de Richelieu. La France, sous ce regne, agitée de convulsions intérieures, ne prit hors de ses limites qu'un foible essor.

Il étoit réservé à Louis XIV de lui donner tout l'élan dont elle étoit capable. Ce Monarque enflamma ses sujets de l'amour de la gloire dont son ame étoit embrasée, et fit de sa Nation la premiere Nation du monde. Mais ne dissimulons point que le goût de ce Prince pour le faste et la molesse jetta dans nos mœurs des semences funestes à l'Esprit Militaire, et dont les effets

d'abord insensibles, furent déja très-remarquables aux dernieres années de ce Souverain.

Son successeur, passé du berceau sur le trône, tombé ensuite dans les mains d'un Prêtre, qui étoit à-la-fois son précepteur et son ministre, Louis XV parut condamné par les circonstances de ses premiers ans à n'être qu'un Monarque vulgaire. Ce Prince étoit organisé très-heureusement et pour l'esprit et pour le cœur. Si les qualités qu'il tenoit de la nature eussent été développées; si son instituteur lui eût inspiré l'amour du travail, au lieu de lui en faire naître le dégoût; son regne, probablement, seroit compté parmi les plus glorieux de notre histoire (1).

(1) Il faut exposer ici une vérité bien importante, dût cette digression paroître étrangere à mon sujet. Là où l'éducation des fils des Rois sera livrée aux Prêtres, comme dans la superstitieuse Egypte, ce sera un bonheur rare de voir le Trône dignement occupé. Ceux même d'entre les gens d'église qui possedent le plus de génie et de lumieres, tiennent toujours à l'esprit et aux préjugés de leur état, par intérêt, si ce n'est par conviction, et chargés de l'éducation d'un Prince, ils en dirigeront le

Une circonstance qui peut avoir contribué dans la personne de ce Prince à

plan en conséquence. Témoin le fameux Bossuet : témoins les ouvrages composés par ce Prélat pour l'instruction de l'héritier du Trône. Quelle est la doctrine exposée dans la politique tirée de l'Ecriture sainte et dans le discours sur l'histoire universelle? Ces livres, pleins de l'esprit de la théocratie Juive, ne tendent qu'à soumettre les Souverains aux volontés despotiques des Prêtres, dictées au nom de la Divinité, et un Roi qui se conduiroit d'après la morale qu'ils respirent, ne seroit qu'un imbécile fanatique, tremblant à la voix des Ministres des autels. Ne pourroit-on pas soupçonner que ces deux écrits, lus par Louis XIV, et secondés des suggestions verbales de leur auteur, qui gouvernoit ce Monarque dans sa vieillesse, contribuerent beaucoup au changement funeste qui se fit alors dans son caractere, à cette foiblesse qu'il montra dans ses derniers démêlés avec Rome, à ce zele cruel de religion qui le rendit l'instrument des fureurs des intolérans, le persécuteur et le meurtrier de ses sujets calvinistes; crime dont la France ressentira long tems les effets malheureux, et dont la mémoire de ce Prince ne se lavera jamais?

On peut donc croire avec beaucoup de vraisemblance que Bossuet, malgré son génie, étoit bien moins propre à former un Roi qu'un esclave des Prêtres. Et qu'on ne dise pas que le grand Dauphin, élevé par lui, ne se montra point fanatique. Il faudroit l'avoir vu sur le Trône pour prononcer qu'il ne l'étoit pas; et d'ailleurs, l'ame apatique de ce Prince, d'après l'opinion de ses contemporains, étoit aussi peu susceptible des vives impressions du mal que du bien.

Mais Fénelon, dira-t-on, le sage Fénelon n'a-t-il pas

cette indolence de caractere plus funeste que les vices dans les Souverains, ce furent peut-être ces paroles si célebres

prouvé par les vertus du jeune Duc de Bourgogne, mieux encore que par le livre de Télémaque, qu'il étoit capable d'élever un enfant fait pour régner?

Je ne veux pas révoquer en doute le mérite éminent de l'éleve de Fénelon, attesté par l'amour et les regrets de la génération qui vit naître et mourir ce Prince aimable. Cependant lorsqu'il fut transporté à la tête des Armées, il n'y acquit aucune gloire. Bien loin d'y déployer les talens qu'on attendoit de lui, il ne montra pas même ce zele, cette ardeur qui, dans un jeune Prince adoré, eût suffi pour enflammer le courage des Troupes, et l'Armée à ses ordres n'éprouva que des revers. Le dirai-je? Ce Prince étoit trop philosophe, ou plutôt il l'étoit mal; car cet amour de l'humanité qui faisoit sa passion dominante et le rendoit indifférent aux attraits de la victoire, doit, sur-tout dans l'héritier du Trône, être subordonné à l'avantage et à l'honneur de l'Etat.

Au surplus, les présages qu'on tire, soit en bien, soit en mal, de la jeunesse des Princes, comme de celle des autres hommes, sont souvent trompeurs. Combien de Monarques, tels que le dernier des Valois, ont donné, avant de parvenir à la couronne, des espérances qu'ils n'ont point remplies; tandis que d'autres de qui l'on avoit moins présumé dans leur enfance, montés sur le Trône, s'y sont couverts de gloire!

Mais en admettant que l'éleve de l'illustre Fénelon auroit été un grand homme s'il eût vécu; on seroit peu fondé d'alléguer en preuve contre le sentiment que j'ai avancé, le succès de cette éducation, dirigée par un homme d'église, il est vrai, mais qui étoit si étranger

que lui adressa Louis XIV mourant : il lui recommanda sur-tout d'aimer la paix. Louis XV en fit l'unique but de sa poli-

à l'esprit de son corps qu'il l'eut pour ennemi et pour oppresseur : et qui, adoré du reste des humains, fut haï, condamné, persécuté par les gens d'église.

Des hommes membres d'un corps dont le chef est étranger; qui ont un intérêt différent de l'intérêt de l'Etat; qui reconnoissent d'autres loix que celle de leur pays et une autre autorité que celle de leur Prince; des hommes imbus de maximes et de principes contraires aux principes et aux maximes qui doivent diriger le citoyen; des hommes voués aux fonctions paisibles et mystérieuses des autels, et que l'esprit de leur ministere sépare du siecle auquel ils ne peuvent être attachés que par leurs passions; des hommes de cet état sont peu propres à former un Roi, à jetter dans son cœur le germe des vertus énergiques et grandes, et dans son esprit la semence des talens et des connoissances nécessaires au régisseur d'un Empire.

Que dans des siecles de stupide ignorance où les Prêtres seuls savoient lire, ils aient été chargés de l'éducation des enfans des Rois; on le conçoit aisement. Mais sont-ils, de nos jours, ce que le monde a de plus éclairé? Est-ce par eux que les sciences de toute espece ont été perfectionnées, approfondies, et que l'esprit humain a reculé ses barrieres? Est-ce du sein du Clergé que sont sortis ces monumens de génie qui ont honoré notre siecle et notre Nation? Est-ce à des Prêtres qu'on doit l'Esprit des Loix, l'Histoire Naturelle, l'Encyclopédie, l'Emile et le Contrat Social? Je ne dirai point qu'ils ont fait tous leurs efforts pour étouffer dans leur naissance ces immortelles et bienfaisantes productions; qu'il n'en est pas une

tique. Au traité d'Aix-la-Chapelle, il lui sacrifia tout le fruit de ses victoires, tout le prix du sang de ses Soldats et de la sueur de ses Peuples. Vingt ans après il consuma deux ans en négociations inutiles avec l'Angleterre, avant de se résoudre à tirer l'épée; et par ce délai, pendant lequel la Grande-Bretagne moissonna tous nos gens de mer, il se mit dans la nécessité d'être vaincu.

Un Roi ne doit pas trop aimer la paix.

seule qu'ils n'aient censurée, calomniée, flétrie. Mais quelles sont les découvertes, les connoissances utiles dont eux-mêmes ont enrichi leurs concitoyens? Une futile éloquence, vuide de choses et de vérités, voilà, si vous exceptez l'admirable livre de Fénelon, le seul mérite des écrits sortis de la plume des gens d'église. Autant ils étoient supérieurs à leur siecle, il y a quatre cents ans, autant ils lui sont inférieurs aujourd'hui. Pourquoi donc s'obstiner à prendre dans cette classe les instituteurs des fils des Rois? Les lumieres sont-elles inutiles aux Chefs des Nations? Ou bien les Princes savent-ils ce qu'ils n'ont point appris? Et s'il se trouve parmi les laïques des hommes doués de plus de génie, de savoir, de philosophie que dans le Clergé : plus capables de développer, d'agrandir l'esprit et l'ame de l'héritier du Trône, de lui former une raison lumineuse, libre et ferme, pourquoi ne leur donneroit-on pas la préférence? Un grand homme, s'il n'est affublé d'un camail, est-il indigne de donner des Leçons aux enfans des Rois?

Avec cette disposition de cœur, il sera peu jaloux d'acquérir les talens et les connoissances d'un Guerrier. Or, dans un Etat Monarchique, et particuliérement dans la Monarchie Françoise, où l'ame des sujets prend si fidellement l'empreinte de l'ame du Souverain, si le Souverain n'est pas Militaire, la Nation ne le sera point.

CHAPITRE XXVII.

De la Marine.

L'HISTOIRE de la Marine Françoise offre une vérité triste qu'il est impossible de dissimuler; c'est qu'elle n'a jamais pu se maintenir au-delà d'une génération. Sortie du néant à diverses reprises, elle y est rentrée presqu'aussi-tôt; et dans l'espace de deux siecles, on l'a vue quatre fois naître et périr. Les sommes immenses que l'Etat y a versé, l'ont épuisé en pure perte; et ce qui fut pour d'autres Peuples un instrument de richesse et de puissance, a toujours été pour nous une cause d'affoiblissement et de ruine.

Voici, je crois, la premiere source de ce mal. Jusqu'à ce jour, il a été problématique dans l'opinion de notre Gouvernement, s'il faut à la France une Marine. Richelieu et Colbert décidèrent affirmati-

vement la question et créerent des flottes. Mazarin et Fleuri penserent le contraire, et laisserent pourrir nos vaisseaux dans le port; et peut-être, par une suite de cette instabilité de principes, la génération qui doit nous succéder, verra-t-elle tomber cette Marine puissante que le regne présent vient de faire éclore.

Combien donc ne seroit-il pas à desirer que ce problême fût résolu avec assez d'évidence pour que sa solution pût servir de regle invariable à notre politique (1)? Je me réduirai là-dessus à quelques réflexions.

Il seroit heureux pour le genre humain, je le crois, que l'art de la navigation fût

(1) Pourquoi ce problême n'a-t-il été proposé par aucune de nos académies? Pourquoi vingt autres questions politiques et économiques, dont l'insolution jette les administrateurs publics dans tant d'inconséquences, de contradictions et d'erreurs, ne sont-elles pas éclaircies par ces sociétés savantes? Ce reproche s'adresse sur-tout aux académies de la capitale. Composées des hommes les plus éclairés de la Nation, combien ne pourroient-elles pas lui être utiles, si elles dirigeoient vers son bien direct et immédiat les lumieres et les efforts d'esprit qui, jusqu'à-présent, ont été tournés vers des objets frivoles, ou purement curieux?

encore à naître. Mais puisqu'il existe; puisque la Mer est parcourue dans tous les sens, puisqu'elle porte les Armées, et que ses abymes ne sont pas un obstacle à l'invasion; tout pays qui a des côtes, doit avoir des vaisseaux pour les défendre.

Je suppose un Empire assez puissant, relativement aux Peuples maritimes qui pourroient descendre sur ses rivages, pour n'en avoir point à craindre de conquête. Ce n'est pas assez; il faut être à l'abri des ravages et de l'insulte; il faut que les habitans des côtes puissent semer et recueillir tranquillement; et que les citoyens des villes maritimes ne soient pas écrasés sous le toît de leurs maisons.

Il est évident qu'entre deux nations voisines, mais séparées par un trajet de Mer, dont l'une auroit une Marine, tandis que l'autre n'en auroit point, et seroit exposée à recevoir toujours la Guerre, sans pouvoir jamais la porter, tout le désavantage seroit du côté de celle-ci, à qui son ennemie pourroit faire

faire impunément des maux continuels.

Il est un autre rapport sous lequel cette question doit être considérée : celui du commerce. Les productions d'outre-mer sont devenues un luxe nécessaire et même inévitable. Toute la force des loix seroit insuffisante pour le détruire. Les prohibitions ne serviroient qu'à rendre ce luxe plus dispendieux, et qu'à porter chez l'étranger l'argent de la nation. Or, s'il faut un commerce maritime, il faut des escadres pour le protéger.

L'intérêt et la sécurité du Royaume lui prescrivent donc d'avoir une Marine; mais pour en posséder une, des vaisseaux ne suffisent point. Il faut un corps d'hommes de Mer bien constitué; et voilà ce que notre nation n'a pas eu jusqu'ici. Faute de ce corps, elle n'a presque jamais joué qu'un second rôle sur l'Océan. Si elle y domina dans les beaux jours de Louis XIV, c'est qu'à cette époque, l'enthousiasme national faisoit tout plier sous le génie de la

France. Et d'ailleurs, la fermeté du Gouvernement contint l'esprit indocile des Officiers de Mer; et ces actes éclatans d'insubordination qu'on a vu souvent depuis, et qui quelquefois ont procuré l'avancement de ceux qui s'en étoient rendus coupables, n'eussent pas alors été commis impunément.

Mais dans la caducité de Louis XIV, où tous les ressorts du Gouvernement se relâcherent; le caractere insubordonné de la Marine reprit le dessus. L'immortel Dugay-Trouin, de simple armateur devenu, par le choix du Roi, l'un des premiers Officiers de la Marine militaire, et envers qui la circonstance de cette origine étrangere étoit de la part de ses sous-ordres un nouveau motif de désobéissance: Dugay-Trouin, en butte à la jalousie, aux cabales d'hommes qui se croyoient déshonorés de lui obéir, et qui n'étoient pas dignes d'un tel chef, plus d'une fois, par l'effet de leurs complots, sans son héroïsme indomptable et son génie supérieur, eût

succombé dans les combats (1). Le juste ressentiment qu'il en conçut fut si vif, que malgré cette soif de gloire qui le dévoroit, et son attachement particulier à la personne de Louis XIV, il fut sur le point de renoncer au service. Mais si, pour complaire à son maître, il resta dans la carriere, les mêmes raisons qui lui avoient fait desirer d'en sortir, y bornèrent ses succès ; et ce grand homme qui, mieux secondé par le Gouvernement et par son corps, eût pu abattre la Marine Angloise, termina ses jours avec la douleur de la voir maîtresse des Mers.

(1) Voyez les mémoires de Duguay-Trouin, et sur-tout sa campagne de 1704, où dans un combat très-sanglant qu'il eut à soutenir contre une escadre Angloise, il fut tout-à-coup abandonné par plusieurs vaisseaux de la sienne, nommément par l'Auguste que commandoit un Officier à qui l'année précédente il avoit sauvé la liberté et peut-être la vie. L'indignation qu'on ne peut s'empêcher de témoigner contre des traits si bas sera partagée par les Officiers de Marine eux-mêmes, qui, à l'exception de quelques-uns, animés par un amour-propre bien faux, ne cherchent point à dissimuler les funestes effets de l'esprit d'insubordination qui regne trop évidemment dans leur corps.

Je ne retracerai point les malheurs, les humiliations qu'a produit le mauvais esprit de notre Marine sous le regne de Louis XV, et sur-tout dans sa derniere Guerre. Nous espérions que dans la Guerre présente des victoires signalées, effaceroient ces souvenirs amers. La disposition générale des esprits, animés à la fois par le ressentiment de nos derniers affronts et par l'effervescence d'un nouveau regne : le zele, l'intrépidité, les talens qu'avoient déployés un grand nombre d'Officiers de Marine dans plusieurs actions tant générales que particulieres : tout entretenoit la nation dans cette flatteuse attente. Mais au lieu des triomphes qu'elle se promettoit.... Je dois me taire. L'événement qui a déçu si cruellement notre espoir, va devenir l'objet de l'examen le plus attentif et de la justice du Gouvernement ; et dans de pareilles circonstances, la délicatesse impose à l'écrivain public un silence absolu (1).

(1) Lorsque j'écrivois ceci, un conseil de guerre étoit

Ce revers, produit par les mêmes causes que ceux des Guerres précédentes, a trop démontré le besoin de régénérer l'esprit de notre Marine. Sans cette régénération, la France eût-elle mille vaisseaux, ne sera jamais une puissance maritime (1).

assemblé à l'Orient pour juger les Officiers de l'Armée navale battue à la Dominique. Quelles peines a-t-il prononcées pour venger la Nation d'un combat déshonorant, et prévenir de pareils désastres? Aucune. Eh, quoi! N'a-t-il pas trouvé des coupables? Plusieurs: reconnus tels par lui-même. Mais l'esprit d'impunité a prévalu comme auparavant. L'intérêt et la gloire de l'Etat ont été immolés scandaleusement à des considérations personnelles. Cependant il en a coûté à la France deux millions pour ce simulacre de conseil de guerre qui, par quelque grand exemple de sévérité, eût pu plier à l'obéissance nos Officiers de Marine, et qui n'aura servi qu'à les rendre plus indociles.

(1) Le Gouvernement paroît sentir enfin la nécessité de discipliner les Officiers de Marine. Il est étonnant qu'il ne l'ait pas apperçue plutôt. Sans parler des guerres précédentes qui ne devoient laisser aucun doute là-dessus, dès les premieres campagnes de la derniere guerre, il y eut des crimes à punir. On les toléra. Que dis-je? Ils furent récompensés. M. de Gr.... qui venoit de désobéir avec éclat au Comte d'Estain, et qui, de plus, étoit regardé, par les Officiers de son propre Corps, comme un homme médiocre, fut nommé, la campagne suivante, commandant en chef. Il est vrai qu'on pourroit croire

Si la discipline est si nécessaire dans les Armées, c'est sur-tout dans les Armées navales, où il est facile de trouver des prétextes spécieux de s'y soustraire. Une réflexion se présente. Il est évident que si l'on ne sévit contre les crimes de ce genre, que d'après une conviction juridique, ces crimes dont les suites sont si fatales, resteront presque toujours impunis, parce qu'ils ne

que l'ineptie de ce Général et l'indiscipline de ses sous-ordres ne furent pas les seules causes de la mémorable défaite de la Dominique. On dit que l'administration, en vue de ménager cette Marine, dont la création a coûté tant de trésors, avoit prescrit aux commandans des escadres d'éviter les combats, autant qu'il seroit possible, et de se borner à la protection du commerce et des possessions maritimes. Mais j'oserai dire que ce plan est celui qui nous convenoit le moins; et voici sur quoi je m'appuie. Premierement, à la guerre, en général, l'agresseur a un avantage incontestable par plusieurs raisons, tant physiques que morales, assez connues. En second lieu, cet avantage est encore plus sensible en mer où les circonstances locales ne peuvent, ainsi qu'à terre, faire compensation au désavantage de recevoir le combat. Enfin, sur l'un et l'autre élément, c'est contrarier diamétralement le génie de notre Nation que de la réduire à la défensive; c'est la dépouiller de toute sa supériorité, de tout son ascendant. Qu'est-il arrivé de l'adoption de ce faux système? ou qu'on a négligé les occa-

sont presque jamais susceptibles de cette conviction juridique.

Plus l'autorité d'un Capitaine de vaisseau est grande sur son bord, plus il doit lui-même être subordonné; car sa désobéissance entraîne inévitablement celle de tous les hommes qu'il commande, qui se trouvent à son égard dans une dépendance et légale et physique.

J'apperçois une nouvelle raison de la nécessité de revêtir un Général de Mer d'une autorité fort étendue. Le théatre

sions de combattre lorsqu'on l'eût pu avec le plus grand espoir de la victoire, ou qu'on s'est engagé foiblement et borné à des légers succès, quand on eût dû écraser l'ennemi. Qu'est-il arrivé encore? Que l'ennemi venant à prendre la supériorité, à son tour, en a su mieux profiter, nous a bien battus, a fait sa proie d'une partie considérable de notre escadre, perte qui, peut-être, eût été suivie de celle de toutes nos Isles, et de la ruine de notre commerce, si l'Angleterre, à cette époque, ne se fût trouvée épuisée par ses efforts antérieurs, et si son génie, dans le cours de la derniere guerre, avoit eu cette vigueur et cette audace entreprenante qu'on lui vit autrefois.

Le meilleur moyen, et le seul efficace de protéger le commerce et les Colonies, est de se rendre maître de la mer par des victoires.

de la Guerre pour une Armée navale, se trouve la plupart du tems à une distance immense de la capitale, quelquefois à l'autre extrêmité du globe. Si, dans ces cas, un Général n'a pas les mains libres pour punir, s'il faut attendre que la Cour ait prononcé; tout dans cet intervalle tombe dans la confusion et l'anarchie; il n'y a plus d'Armée.

Mais il faut que la confiance dans les talens et la valeur du Général invite à l'obéissance. Sous un chef qui possede l'estime générale de son Armée, le lâche et le jaloux même sont entraînés; au lieu que l'insubordination marche naturellement, à la suite du mépris, sous un Général sans mérite.

Un chef semblable n'oseroit d'ailleurs être sévere. La punition des fautes d'autrui ouvriroit trop les yeux sur les siennes; il inspireroit plus d'indignation que de crainte. Mais un Général, digne de l'être, soutenu par ses actions et le respect public, ne craindra point, et

n'aura pas à craindre de déployer l'autorité.

Après la discipline, ce qui manque essentiellement à la Marine Françoise, est l'instruction. Je parle de l'instruction pratique; car quant à la théorie, les Officiers de ce Corps sont peut-être les premiers de l'Europe. Mais il faut convenir que ces connoissances de spéculation ne valent pas l'expérience des Officiers de la Marine Angloise. C'est en navigant, dès leurs plus jeunes années sur les navires du commerce, que les Officiers subalternes de la Marine Britannique acquierent cette expérience précieuse; et c'est en conduisant, en manœuvrant des escadres pendant la paix, que se forment pour la Guerre les Amiraux de cette nation. Mais en France, quand les hostilités sont passées, les vaisseaux croupissent sur le rivage, et leurs conducteurs dans l'oisiveté; et le préjugé qui forme un mur de séparation entre la Marine royale et la Marine marchande, ne permet point à nos jeunes

Officiers d'aller confirmer, sans danger pour l'Etat, sur les bâtimens du négoce, les lumieres incertaines de l'école.

La Nation Françoise, si féconde aujourd'hui en hommes éclairés, est encore l'esclave d'une multitude d'opinions insensées. Ce qu'il y a de plus triste, est que ces opinions méprisables semblent régler la conduite du Gouvernement, soit que lui-même les partage, soit qu'une fausse prudence les lui fasse respecter. Les lumieres politiques et philosophiques nées en foule dans ce siecle, et dont la France a été le foyer le plus abondant, perdues pour elles, vont au-delà de ses frontieres réformer les abus de toute espece, et devenir autant de germes de prospérité, tandis que continuant d'être asservie aux plus funestes erreurs, elle gémit sous le poids des maux qu'elles enfantent (1).

(1) Il faut espérer qu'elle recueillira le fruit, à son tour, des connoissances qu'elle a fait éclore. Cette vive lumiere qui, depuis trente ans, éclaire son horison, trop long-tems négligée par le Gouvernement, frappe enfin tous les yeux; c'est aux bons esprits; c'est aux ames

Si le Gouvernement ne peut se résoudre à lever la barriere qui sépare la Marine royale de la Marine marchande, il y auroit un moyen de pallier au moins ce vice de constitution. D'abord, je ne crois pas nécessaire d'observer qu'une ou deux campagnes faites comme garde-marine sur un vaisseau de Roi, sont très-insuffisantes pour procurer le degré d'expérience nécessaire au commandement. Et quand même on se détermineroit à la paix à former des escadres d'évolution, elles seroient toujours trop peu nombreuses, et trop peu de tems en Mer, pour opérer parmi les éleves de la Marine militaire une instruction générale et complette.

Pourquoi cette jeunesse, livrée aujourd'hui, au sortir de ses écoles, au néant

grandes et patriotiques à se réunir pour qu'elle ne se tourne en flamme; à n'être touchés que de la gloire de concourir à la révolution la plus capable d'honorer la France et le genre humain : à cette révolution auguste qui, par le concours de la raison publique et des vertus du Monarque, doit faire passer une grande Nation de l'esclavage à la liberté.

de l'oisiveté, et à la dissolution des mœurs de nos villes maritimes, n'iroit-elle pas à cette époque, mettre à l'épreuve sur les navires commerçans, les connoissances qu'elle vient d'acquérir; s'y former, mieux qu'avec les livres, à la manœuvre, à toutes les parties de l'art si compliqué de la navigation; en un mot, y apprendre à connoître et à dompter l'élément rébele sur lequel elle est destinée à combattre?

Il résulteroit un autre bien de cet usage. Le souvenir de leurs premieres années passées dans la Marine du commerce, préserveroit les Officiers de la Marine royale de cette hauteur si déplacée, si funeste au bien du service, dont ils accablent ces hommes estimables (1), qui, après avoir enrichi la Patrie, viennent verser leur sang pour elle sur les escadres. Il est vrai que ce qu'il y a de plus éclairé et de plus respectable dans la Marine militaire se fait un devoir de les honorer. Mais le préjugé général du corps

(1) Les Officiers auxiliaires.

a fait éprouver à beaucoup d'entre eux des dégoûts qui leur ont fait desirer de quitter leurs places sur les vaisseaux de Roi, avec plus d'ardeur qu'ils ne les avoient sollicitées.

Que ces hommes si fiers du hasard d'un nom, sachent que c'est du sein de cette classe, qu'ils ont la folie de mépriser, que sont sortis nos plus grands Marins; qu'elle a donné à la France, Jean Bart et Dugay-Trouin ; qu'elle a formé Tourville et le commandeur Paul (1), et que beaucoup de ces hommes à côté desquels ils semblent rougir de combattre, dans une constitution mieux ordonnée, leur seroient supérieurs en autorité comme ils le sont en mérite.

Ce seroit donc, à tous égards, une loi très-sage que celle qui feroit passer les éleves de la Marine royale, du sein de leurs écoles, sur les vaisseaux du commerce, pour un certain nombre d'années. En Angleterre, le fils d'un Amiral commence quelquefois par être mousse.

(1) Ils y firent leurs premieres campagnes.

L'expérience! l'expérience! dans tous les arts voilà le meilleur maître.

Pour enlever à la Grande-Bretagne, ou pour partager avec elle cet empire des Mers dont elle a si fort abusé, ce n'est point assez d'avoir cent vaisseaux de ligne, parce que les vaisseaux ne peuvent combattre seuls. Je dirois même qu'il faudroit les brûler tous jusqu'au dernier, combler nos ports, détruire nos chantiers, et ériger en loi fondamentale, la défense de jamais construire un seul bâtiment de guerre, si les vices qui infectent notre constitution maritime, ne devoient être corrigés; car de ces vices, naîtroient dans tous les tems les mêmes effets. Nous ferions à chaque regne des efforts ruineux pour relever notre Marine, et nous travaillerions toujours pour le néant.

Ce n'est pas même assez d'avoir avec une nombreuse Marine, un corps d'hommes de Mer bien constitué. Il faut des ports sur chacune de nos côtes. Nous n'en avons point dans toute cette

étendue de rivage qui fait face au rivage Britannique. La plus dangereuse de nos Mers, et par la nature et par l'ennemi, est sans asyle pour nos vaisseaux. Cet oubli est inconcevable. Il concourt à prouver combien ont été courtes les vues des administrations précédentes; et combien ceux mêmes d'entre nos hommes d'état, qui obtinrent le plus de réputation, en méritoient peu. Si ce Colbert qu'on a tant loué, eût été en effet, un grand administrateur, eût-il manqué, en construisant des flottes, en fondant des colonies, en formant une Compagnie des Indes, de donner une constitution au corps de notre Marine, de creuser un port dans la Manche? Il éleva un édifice vaste, mais sans plan, sans liaison et sans fondemens. Aussi, ce foible édifice fut-il renversé l'instant d'après. Notre Marine, faute d'un port dans la Manche, éprouva à la Hogue un revers qui lui fut mortel, et sa perte entraîna la ruine ou la décadence de tous les

établissemens dont elle étoit la base.

Faute d'un port dans la Manche, le pavillon Britannique, pendant la guerre, regnera despotiquement sur cette Mer; les habitans de celles de nos provinces, qu'elle baigne de ses flots, trembleront continuellement pour leurs foyers; tandis que ce seroit à l'Angleterre à trembler, si la France savoit faire usage de ses forces, de ses avantages et de ses ressources (1).

Ceci me conduiroit à l'examen du projet, si souvent formé ou simulé par notre Gouvernement, d'une invasion dans la Grande-Bretagne : projet regardé comme téméraire par les uns, et dont le succès, suivant d'autres, est aussi probable qu'il seroit décisif et glorieux. Mais la discussion de cet objet intéressant, formeroit une digression un peu

(1) Le vœu patriotique que je formois, il y a cinq ans, est exaucé, et bientôt Cherbourg présentera un réfuge à nos escadres. Car c'est, sur-tout, lorsque la Nation va prendre de l'influence sur les opérations du Gouvernement, qu'on ne doit pas craindre de voir abandonner cette importante entreprise déja si avancée.

longue,

longue, et je me réduirai là-dessus à une question. Quel genre d'obstacles pourroit opposer à une Armée de quarante mille hommes disciplinés, courageux et bien commandés, un pays dépourvu de forteresses, de Troupes réglées, et qui n'a pas un seul Officier-Général? Le Patriotisme? Mais on peut juger par la terreur et la fuite précipitée des habitans de Plymouth et des lieux voisins, à la seule apparition de notre escadre en 79, sans qu'il y eut ni apprêts, ni semblant de descente; on peut juger par-là, dis-je, de la résistance qu'opposeroit à une invasion le patriotisme prétendu de la Nation Angloise.

CHAPITRE XXVIII & dernier.

De l'Art de la Guerre en général.

CONCLUSION.

LORSQU'ON cherche le titre de propriété des Peuples, on ne trouve que le droit du plus fort. Toutes les contrées du monde sont occupées par des usurpateurs, qui en ont chassé d'anciens conquérans, et qui feront place, à leur tour, à des vainqueurs nouveaux. De quelque région inconnue ou méprisée des nations qui fleurissent aujourd'hui dans l'Europe, sortira un Peuple qui s'emparera du sol qu'elles habitent du même droit qu'elles l'ont ravi à ses maîtres antérieurs. Il exterminera comme des foibles troupeaux ces nations amolies et dégénérées, détruira avec elles les innombrables monumens de ces Arts, pour qui elles auront négligé l'art de vaincre; et

de ces empires aujourd'hui brillans de tant d'éclat, à peine restera-t-il un nom dans la mémoire des hommes.

Les Peuples et leurs chefs endormis par le calme du présent, oublient ces terribles vérités. Cependant, il n'est pas de siecle qui ne leur offre l'exemple de quelque Etat détruit ; et peut-être celui qui s'écoule donnera plus d'une de ces grandes leçons à la postérité. Ne pourroit-on pas comparer presque tous nos Gouvernemens, uniquement attentifs à multiplier et à raffiner leurs jouissances, à un architecte qui épuiseroit son art pour rendre agréable et commode l'intérieur d'un édifice, et qui négligeant ses fondemens, l'exposeroit à être renversé du premier coup de la tempête?

Je l'ai dit : il ne suffit point qu'un Etat ait deux cents mille hommes sous les armes pour n'avoir rien à redouter. L'Empire de Darius étoit défendu par des Armées innombrables quand il fut conquis par une poignée de Macédo-

niens. Eh ! combien d'autres Souverains ensevelis sous les ruines de leur trône au milieu d'un million de Soldats !

Le seul moyen d'assurer efficacement la défense d'une Nation est d'y faire naître l'Esprit Militaire ; cet esprit qui crée les vertus et les talens guerriers, qui forme les Soldats intrépides et les sublimes Généraux, qui enfante les Armées invincibles ; cet Esprit sans lequel l'Art ne peut produire que des effets foibles et incertains ; ou, pour mieux dire, sans lequel ne sauroit exister de véritable Art de la Guerre.

Tant qu'on le considérera comme purement physique, qu'on regardera une Armée comme un assemblage d'individus matériels, qu'on oubliera qu'elle est composée d'hommes ; cet Art, sous une apparence scientifique, restera dans une véritable enfance : ou plutôt cet Art périra, au milieu des immenses Armées, des monceaux d'ordonnances, des systêmes des tacticiens et des calculs des géometres.

Si sa perfection consistoit dans des procédés de géométrie, dans des combinaisons de tactique, d'où vient donc que les Grecs auroient été subjugués par les Romains? Les premiers étoient bien plus habiles à ces divers égards, et leur phalange, fruit de la théorie la plus savante, a toujours été regardée comme la premiere ordonnance de l'univers. Mais cette phalange, si forte par son organisation, céda à l'ascendant du courage et de la constance; et après avoir renversé tous les trônes de l'Asie et soumis les Peuples du Latium, elle alla se briser contre les vertus Romaines.

La légion éprouva la même vicissitude, à son tour, quand l'héroïsme Romain fut évanoui. Elle qui avoit conquis le monde, devint le jouet de cent Peuples barbares, dépourvus d'art et de discipline, mais animés par l'audace du besoin et d'une nature féroce. L'exemple des deux ordres de tactique, les plus célebres du monde, si terribles tant

qu'ils furent animés de l'Esprit Militaire, si aisément vaincus quand ils l'eurent perdu, est une preuve bien convaincante de l'impuissance de l'Art, sans cet esprit qui lui donne la vie et la force.

Cette observation, confirmée par l'histoire de tous les Peuples, m'a déterminé à tourner de ce côté mes réflexions. Les vues et les changemens que j'ai proposés, les vérités que j'ai tâché d'établir, tendent plus ou moins directement vers ce but. Pourquoi mes talens n'ont-ils pas mieux répondu à mon zele, à l'importance, à la noblesse de mon sujet? J'ose croire néanmoins avoir jeté sur lui plusieurs traits de lumiere. Ce seroit à quelqu'un de ces esprits transcendans, faits pour diriger l'opinion publique, à s'emparer de cette matiere importante, et à répandre sur elle un jour tout entier. Pourquoi les écrivains les plus sublimes dédaigneroient-ils l'Art si grand, si précieux, de former à l'Etat des défenseurs invincibles? Platon, le divin Platon s'en occupoit bien. Eh!

quel plus beau, quel plus digne emploi du génie, de ce don céleste, que de le faire servir à perpétuer la gloire, la puissance et la prospérité de la Patrie!

FIN.